VITT. EMANUELE III

FONDO PIZZOFALCONE

NAZIONALE
B. Prov.
V
277
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

ROVINCIALE

64

Palchetto

Num.° d' ordine

2

30614

Digitized by Google

B Pur
V
917
48

Digitized by Google

Digitized by Google

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE,

ANCIENNE ET MODERNE.

IVe LIVRAISON. — TOME XXVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale V.
NAPOLI

Digitized by Google

Clovis est proclamé Roi.

Digitized by Google

615323

ABRÉGÉ

DE

L'HISTOIRE UNIVERSELLE

ANCIENNE ET MODERNE,

A L'USAGE DE LA JEUNESSE;

PAR M. LE COMTE DE SÉGUR,

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Avec cent cinquante cartes ou gravures.

Histoire Moderne.

TOME TROISIÈME,

contenant l'histoire de France.

PARIS,

A la librairie d'Éducation d'Alexis EYMERY,
rue Mazarine, n° 30.

1821.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE MODERNE.

HISTOIRE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

ORIGINE ET PROGRÈS DES FRANCS; ANCIENS CHEFS DE LEURS TRIBUS; ROIS DES FRANCS A L'ÉPOQUE DU DÉMEMBREMENT DE L'EMPIRE ROMAIN; PHARAMOND, CLODION, MÉROVÉE, CHILDÉRIC; MOEURS DES FRANCS EN GERMANIE.

L'EMPIRE romain n'existait plus, et l'univers, trop vengé de sa longue oppression, devenait la proie de cent peuples barbares qui se partageaient les dépouilles de Rome. On devait craindre qu'au milieu de leurs combats acharnés, de leurs luttes

mollesse romaine: l'esclavage et la bassesse disparurent ; mais malheureusement l'oppression d'une aristocratie militaire remplaça long-temps cette servitude.

De ce mélange des mœurs gauloises, romaines et barbares sortit enfin la nation française, déjà brillante dès son berceau, et qui, la première, dans le partage des débris de Rome, se montra digne de prendre sa gloire pour héritage.

L'origine de ces Francs, glorieux fondateurs d'une nouvelle civilisation en Europe, se perd dans la nuit profonde qui couvrit le berceau de tous les peuples du Nord. Le Goth Jornandès appelait ce nord *la fabrique du genre humain ;* Montesquieu le nomme plus heureusement *la fabrique des instrumens qui ont brisé les fers du midi.*

Quelques auteurs prétendent que les Francs descendaient des Gaulois, conduits par Sigovèse dans la Germanie ; d'autres les font venir de Scythie, d'autres de la Scandinavie, plusieurs de la Franconie : la plupart des historiens français, Frédégaire, Aimoin, Paul Diacre, l'auteur des Gestes, adoptèrent la fable qui les faisait sortir de

Troie, et descendre d'un Francus, fils de Marcomir et petit-fils de Priam. Anténor raconte qu'arrivés de Troie en Pannonie ils y fondèrent une ville nommée Sycambrie dont une colonie s'établit depuis dans le nord de l'Allemagne, et donna son nom aux Sycambres.

Il serait aussi pénible qu'inutile de se livrer à de vaines recherches sur des temps que n'a jamais éclairés le flambeau de l'histoire : ce qui est avéré c'est que des tribus germaines, connues du temps de César sous le nom de Saliens, Sycambres, Chamaves, Bructères, Frisons, Teuctères, Cattes, Chérusques, Usipètes, Cauques, se liguèrent dans le troisième siècle de l'ère chrétienne pour briser le joug des Romains, et formèrent sous le nom de Francs une confédération qui habitait les contrées situées entre l'Océan, le Rhin, le Mein et l'Elbe. La force de ces tribus s'était accrue par l'émigration des Gaulois qui n'avaient pas voulu céder à la fortune de César, et elle s'augmenta encore des débris de l'armée germaine échappée aux glaives de Germanicus et de Drusus.

Lorsque Civilis entreprit de soulever la

Gaule nous avons vu avec quel empressement les Bructères félicitèrent les Gaulois de les voir rentrer dans les rangs des hommes libres. Ce fut enfin sous le règne de Décius, l'an 241, qu'une première invasion des Francs dans la Gaule fit connaître leur nouveau nom aux Romains. Aurélien, alors chef de légion, défit un de leurs corps près de Mayence : les soldats romains célébrèrent cet exploit et le courage des Francs par un chant guerrier. Depuis cette époque la gloire s'unit indissolublement au nom des Francs. Rome les regarda toujours comme ses plus redoutables ennemis : quelquefois elle sut les vaincre; mais elle ne put jamais les subjuguer.

Gallien les combattit encore près du Rhin. L'an 260 une de leurs tribus traversa la Gaule, l'Espagne, et porta ses armes jusqu'en Afrique. Deux ans après ils s'armèrent pour rendre aux Gaulois leur indépendance, et soutinrent Posthumius qui s'était déclaré empereur des Gaules.

Une autre ligue de Germains indépendans, et connus sous le nom d'Allemands, secondait les efforts des Francs contre la domination romaine. En 277 l'empereur

Probus triompha de leur courage ; quatre cent mille guerriers furent taillés en pièces par son armée, et il parvint à repousser les Francs au-delà du Necker. Le vainqueur, croyant qu'il dompterait leur opiniâtre fierté en les éloignant de leur patrie, transporta près du Pont-Euxin un grand nombre de Francs captifs ; mais cette tribu de héros, qu'il voulait faire esclave, brisa ses fers, s'empara d'une flotte romaine, pilla les côtes d'Asie et de la Grèce, l'Archipel, les rivages d'Afrique, saccagea Syracuse, passa le détroit de Gibraltar, brava l'Océan et rentra dans sa patrie par les bouches du Rhin. Peu de temps après un Franc, nommé Proculus, établi à Lyon, se fit proclamer empereur, et combattit Probus qui le tua.

Lorsque Dioclétien se fut rendu maître de l'empire, les Francs envahirent de nouveau la Gaule : Maximien Hercule les vainquit, et contraignit l'un de leurs rois à lui demander la paix. Ce prince, dans l'espoir de se concilier l'amitié de ces ennemis si formidables, leur céda, près de Cambrai et Trèves, des terres qu'ils

occupèrent sous la condition de payer à Rome un tribut.

Constance Chlore, à la fin du troisième siècle, voyant que la domination des Francs s'étendait progressivement dans la Batavie et sur les bords du Rhin, leur déclara la guerre, leur livra bataille, les mit en fuite et en prit un grand nombre qu'il établit dans l'intérieur de la Gaule ; ce qui fut une grande faute en politique, puisqu'il peupla ainsi l'empire de ces mêmes Francs, destinés par le sort à le renverser.

Jamais Rome ne connut d'ennemis plus constans dans leur haine et plus prompts à se relever après leurs défaites. Au commencement du quatrième siècle, le grand Constantin soutint avec gloire la guerre contre eux ; il les vainquit, mais il déshonora son triomphe en exposant aux bêtes féroces, dans les arènes de Trèves, deux de leurs rois, Ascaric et Ragaise, qui étaient tombés dans ses fers. Cet acte de férocité, loin d'effrayer les Francs, rendit leur courage plus ardent, leur haine plus implacable. Vaincus de nouveau par les fils de Constantin, ils reprirent les armes avec la Gaule révoltée. Magnence, franc

d'origine, revêtit la pourpre romaine, entrá en vainqueur dans la capitale du monde; mais il fut ensuite défait et détrôné, non par Constance, mais par le courage d'un autre Franc nommé Sylvain, qui commandait alors l'armée de l'empereur d'Orient. Ce même Sylvain, éprouvant depuis l'ingratitude du lâche Constance qui l'avait proscrit, se fit proclamer empereur, et Constance, qui n'osait le combattre, se délivra de sa rivalité par un assassinat.

Au milieu de ces troubles civils les Francs s'étaient répandus dans la Gaule : les forteresses du Rhin tombaient successivement dans leurs mains ; leurs armes avaient dévasté les champs et démoli cinquante-cinq villes. Mais Julien parut alors pour relever la fortune de Rome : chacun de ses pas fut marqué par une victoire ; il délivra la Gaule, chassa les Allemands et repoussa les Francs.

Le nom des Francs attestait leur résolution de vivre et de mourir libres : ils étonnaient les vainqueurs du monde par leur témérité dans les attaques, par leur opiniâtreté dans les revers, par leur courage inébranlable et par leur stature colossale : Libanius comparait ces Francs à

de hautes tours placées au milieu des soldats romains.

En 358, Julien, après de sanglans combats, défit les Francs-Saliens qui avaient envahi la Belgique; il vainquit ensuite les Quades et les Saxons, et contraignit l'intrépide tribu des Francs Chamaves à lui demander une seconde fois la paix.

Il exigeait que le roi des Francs lui livrât son fils en otage; le chef des Chamaves vint le trouver, et lui dit en versant des larmes: « Plût au ciel qu'il me fût possible » de te livrer l'otage que tu demandes; » mais mon fils a péri, il y a peu d'années, » dans un des combats que je t'ai livrés; » ainsi je perds à la fois en lui la consola- » tion de mes malheurs et l'espoir de » fléchir ton ressentiment: si tu refuses de » me croire, la fortune aura épuisé sur » moi tous ses traits. Si je n'étais qu'un » soldat, je braverais les rigueurs de mon » sort; mais je suis roi, et je ne puis sup- » porter l'excès des maux qui tombent sur » ma nation. »

Julien, touché de ces paroles, fait paraître à l'instant un jeune captif: « Voilà, » dit-il, ce fils que tu pleurais; il a reçu

» par mes soins une éducation conforme
» à son rang. Puisse ce don que je te fais
» rendre plus durable la paix que je t'ac-
» corde, et me servir désormais de ga-
» rantie contre la turbulente inconstance
» des Francs. »

Les armes du héros romain n'avaient fait que vaincre les barbares ; sa générosité les soumit ; et tant que Julien régna non-seulement les Francs cessèrent leurs incursions dans la Gaule, mais on les vit même servir comme auxiliaires dans les légions romaines.

Valentinien employa avec succès leurs armes pour combattre les Bourguignons et les Allemands. Une longue amitié succéda aux sanglantes querelles qui avaient armé l'un contre l'autre les deux peuples les plus belliqueux de la terre ; et l'on vit à la cour des empereurs d'Orient et d'Occident un grand nombre de princes francs revêtus des commandemens les plus importans et des plus hautes dignités de l'empire.

Ammien Marcellin nomme entre autres un roi des Francs, Mellobaude, qui commandait la garde imp riale, et exerçait la charge de comte des domestiques. La bra-

voure des Francs fit aussi remporter à l'empereur Gratien, en 377, une célèbre victoire sur les Allemands : Priarius leur roi y périt.

D'autres princes francs, Arbogaste et Baudon, commandèrent sous Valentinien le-Jeune et sous Théodose des armées romaines. L'estime et la confiance qu'inspirait leur intrépidité accrurent de jour en jour leur faveur à tel point qu'oubliant les antiques préjugés de l'orgueil national, Rome et Constantinople permirent par un décret aux empereurs d'épouser les filles des Francs, tandis que jusque là tout mariage avec une princesse étrangère était défendu aux Romains.

Arbogaste, après avoir combattu vaillamment pour la défense du trône de Gratien et de Théodose, après les avoir défendus même contre quelques tribus de ses compatriotes qui avaient rompu la paix, se laissa entraîner par son ambition, et détrôna le prince qu'il avait juré de servir.

Le jeune Valentinien, trop confiant, lui avait livré un pouvoir dont il abusa : méprisant la faiblesse de ce jeune prince, il régna sous son nom, et prodigua aux

Francs toutes les dignités de la cour et de l'armée. Valentinien, captif dans son palais, osa faire un tardif effort pour ressaisir son sceptre; il voulut destituer Arbogaste, et s'emporta jusqu'à menacer sa vie. Le fier Arbogaste le désarma, le fit étrangler, dédaigna la couronne impériale, et la plaça sur le front d'Eugène, un de ses secrétaires : ce mépris d'un barbare était un sûr présage de la chute de l'empire; mais le génie du grand Théodose la retarda.

En 392 il vint attaquer Arbogaste que défendaient les Francs et les Gaulois. Arbogaste, vaincu, ne voulut point survivre à sa gloire ternie, et, se donnant la mort, il sut échapper à la honte d'orner le dernier grand triomphe d'un empereur romain.

Bientôt Théodose mourut, et la gloire de Rome descendit avec lui dans la tombe. L'empire fut gouverné sous le nom de ses fils, Arcadius et Honorius, par un Gaulois nommé Rufin et par Stilicon, Goth de naissance. L'empereur Arcadius partagea la couronne d'Orient avec la fille de Baudon, prince franc. Le moment

Digitized by Google

était arrivé où le mépris inspiré par les successeurs de Théodose devait encourager la haine des barbares, et livrer l'empire à leur fureur.

Les tribus des Francs précédemment repoussées par Arbogaste rentrèrent dans la Gaule sous les ordres de leurs rois Marcomir et Sunnon. Stilicon marcha contre elles, les défit et les contraignit, pour obtenir la paix, de lui livrer Marcomir, qui fut exilé par lui en Toscane. Le sort de Sunnon nous apprend combien le pouvoir des chefs des Francs était précaire quand la fortune trahissait leurs armes : Sunnon fut jugé, condamné et mis à mort par ses compagnons d'armes, pour les avoir entraînés dans cette expédition malheureuse.

Bientôt une grande révolution dans le Nord hâta la destruction de Rome; les Goths, les Suèves, les Vandales, les Alains, chassés de leur pays par les Huns qui sortaient en foule des forêts de la Sibérie et de la Russie, se précipitèrent en flots tumultueux sur l'empire romain.

Les Goths, envahissant la Thrace et la Grèce, faisaient trembler Constantinople, et menaçaient Rome d'une invasion pro-

chaine. Stilicon, pour défendre l'Italie, dégarnit la Gaule de légions, et laissa le Rhin sans défense.

En 406, lorsque le torrent des barbares livra cette malheureuse contrée à toutes les horreurs d'une dévastation sans exemple, les Francs seuls opposèrent une digue à leurs ravages ; vingt mille Vandales périrent sous leurs coups, et les provinces septentrionales de la Gaule durent leur salut au courage et à la protection des Francs.

Ils firent plus : lorsqu'un brave soldat, l'usurpateur Constantin, s'arma pour délivrer la Gaule des barbares, ils joignirent leurs vaillantes armes aux siennes ; mais leurs succès eurent moins de durée que d'éclat : les Goths, conduits par Alaric, s'emparèrent de Rome, et, après avoir renversé le trône d'Honorius, le relevèrent ; le midi de la Gaule fut leur récompense.

Vainement le courage d'un dernier Romain, de Constance, époux de Placidie, rendit à l'empire un lustre passager ; il mourut. Les Bourguignons s'emparèrent de l'orient de la Gaule ; les Armoriques et la Provence restèrent seules constam-

Digitized by Google

ment romaines, et les Francs sentirent enfin qu'ils devaient aussi prendre leur part d'un pays que la lâcheté des empereurs ne savait plus défendre.

En 416 Pharamond, que quelques auteurs nomment Théodomir et disent fils de Marcomir, fut élevé sur un bouclier par les Francs et proclamé roi : il traversa le Rhin, entra dans la Gaule, et ne laissa de souvenirs de son règne que celui de cette expédition : elle détermina probablement l'empereur Honorius à transférer dans la ville d'Arles les états de la Gaule qui jusque là s'étaient toujours rassemblés à Trèves.

Clodion, fils ou parent de Pharamond, lui succéda en 428; sa vie fut une longue lutte contre les Romains, que le célèbre Aëtius ramenait alors à la victoire. Aëtius vainquit les Bourguignons, contint les Visigoths, chassa les tribus établies sur les rives du Rhin, et repoussa deux fois les Francs, dont Clodion avait étendu la domination jusqu'à Cambrai.

L'ignorance de nos anciens annalistes les a fait tomber dans une étrange erreur; confondant bizarrement les noms de *Tho-*

ringia et de *Thuringia*, ils placent la résidence de Clodion en Thuringe; mais il est avéré que les Francs commandés par Clodion occupaient le pays de Tongres et celui de Duisbourg, qu'on appelait alors *Dispargum*.

Ce fut de là que Clodion, traversant la forêt *Charbonnière*, marcha contre Tournai, et massacra ensuite dans Cambrai un grand nombre de Romains: il s'étendit après jusqu'à la Somme; et ce fut près de Lens qu'Aëtius le surprit dans un camp où il célébrait les noces de son fils.

Les Francs, attaqués au milieu de la joie des festins et des excès de la débauche, prirent la fuite en désordre, et perdirent ainsi le fruit de leurs conquêtes.

La plupart des historiens en ont conclu qu'ils ne purent garder aucune possession dans la Gaule, où leur premier établissement ne doit par conséquent dater que du règne de Clovis; mais c'est un système dont tous les faits subséquens démontrent évidemment l'invraisemblance. D'autres auteurs croient avec plus de raison que Clodion, après l'éloignement d'Aëtius, reprit les armes, rentra dans ses conquêtes,

Digitized by Google

et s'établit dans Amiens, où il mourut l'an 448.

Plusieurs princes de la famille de Clodion se disputaient son sceptre : les suffrages des Francs étaient partagés entre eux. Mérovée fut appuyé dans ses prétentions par les Romains ; son compétiteur implora le secours du féroce Attila, et le roi des Huns saisit avidement ce prétexte pour envahir la Gaule.

L'historien Priscus rapporte qu'il avait vu le jeune Mérovée à Rome; il parle de sa haute stature, de ses yeux bleus et de sa longue chevelure, qui était alors la parure distinctive et comme la première couronne des princes de la famille royale chez les Francs.

Au bruit de l'invasion d'Attila toutes les inimitiés, toutes les discordes disparaissent devant le danger commun : Visigoths, Romains, Bourguignons, Gaulois et Francs se réunissent tous pour opposer une digue à ce torrent dévastateur. Théodoric, Aëtius, Mérovée, chefs de cette ligue formidable, accourent aux pieds des murs d'Orléans qui allait tomber sous les coups d'Attila, le forcent à lever le siége de cette

ville, le suivent dans sa retraite, et remportent sur lui, près de Châlons, après un combat opiniâtre, une victoire décisive. Là cette nuée de barbares se fondit et disparut dans des flots de sang.

Théodoric, roi des Visigoths, périt avec gloire sur le champ de bataille. Aëtius et Mérovée poursuivirent les débris des Huns, et contraignirent ce fléau du monde à repasser le Rhin. Ainsi Mérovée, en délivrant cette contrée sur laquelle devaient régner ses descendans, mérita l'honneur de donner son nom à la première race de nos rois.

Nos anciens historiens parlent d'un traité conclu alors entre Théodoric, Aëtius et Mérovée, par lequel il était convenu que chacun d'eux conserverait les terres dont il aurait pu s'emparer dans le cours de cette guerre. Aussi cette époque serait doublement mémorable, puisqu'elle deviendrait celle de l'établissement légalement reconnu des Francs dans la Gaule sous le règne du chef de la race mérovingienne.

Ces exploits des Francs et l'ardeur avec laquelle ils combattirent pour le salut de la Gaule réfutent encore avec évidence le système des historiens qui prétendent qu'a-

vant Clovis les Francs ne s'y étaient point établis; ils portaient dans cette guerre le même intérêt que leurs confédérés, et défendaient contre Attila le nord de la Gaule, de même que les Romains combattaient pour la conservation des Armoriques, de l'Auvergne et de la Provence, les Visigoths pour la défense de l'Aquitaine, et les Bourguignons pour celle de la partie Orientale des Gaules qu'ils possédaient.

Le désordre produit dans l'empire par la mort d'Aëtius, que Valentinien assassina lâchement, la prise de Rome par les Vandales, la cessation de toute communication suivie entre la Gaule et l'Italie, la faiblesse des ombres d'empereurs qui parurent sur le trône romain, et disparurent suivant les caprices des barbares, la révolte des Armoriques, les conquêtes des Goths, celles des Bourguignons font de l'histoire de ce temps un véritable chaos où l'on ne trouve pour s'éclairer ni guide ni lumières.

Au milieu de cette nuit obscure d'un siècle barbare, le règne de Mérovée n'a point laissé de traces; on croit seulement d'après quelques fragmens historiques

Digitized by Google

et des chroniques peu certaines qu'il étendit les conquêtes des Francs, livra au pillage Metz et Trèves, porta ses armes jusqu'aux murs d'Orléans, rentra ensuite dans ses Etats, et mourut en 456.

Son fils Childéric lui succéda : les vices de ce princes flétrirent le commencement de son règne ; mais il en illustra la fin par de nombreux exploits.

Les Francs, toujours impatiens du joug, ne purent supporter ses débauches ; indignés des affronts faits à la pudeur de leurs femmes par un roi sans frein dans ses passions, ils le déposèrent et donnèrent le trône à un Gaulois, Egidius, patrice romain. Ce guerrier, défenseur intrépide des derniers débris de la Gaule et de l'indépendance des Armoriques, avait plusieurs fois combattu et repoussé les Francs : ces Francs belliqueux crurent que leur vainqueur était le seul digne de commander une nation aux yeux de laquelle le sceptre le plus brillant était une épée victorieuse.

Cependant Egidius ne régna que peu d'années sur eux : il avait pris pour ministre Viomade, ancien ami de Childéric ; celui-ci trompa sa confiance pour le per-

dre dans l'esprit des Francs; il lui conseilla de les assujettir à payer l'impôt auquel les Gaulois étaient soumis. Jamais ce peuple indépendant n'avait payé de tribut à ses prince; il regarda donc cette entreprise comme un attentat à sa liberté. Dès que Viomade les eut disposés à se soulever, il en instruisit secrètement Childéric, alors retiré chez le roi de Thuringe. Lorsque ce prince reçut le signe convenu entre lui et son ami, c'est-à-dire la moitié d'un anneau d'or qu'il avait laissé à Viomade, il partit et reparut subitement au milieu des Francs, qui lui rendirent le trône.

Egidius, revenu en Armorique, sacrifia noblement ses ressentimens à l'intérêt de son pays : s'il avait perdu son autorité sur les Francs, il conservait leur estime; et pour opposer une digue à l'ambition des Visigoths et des Bourguignons, il sut habilement se concilier l'amitié de Childéric. Grégoire de Tours dit même formellement qu'ils régnèrent ensemble, *simul regnaverunt*. Leurs armes réunies défendirent avec succès l'indépendance des contrées situées entre la Loire et la Seine; ils repoussèrent glorieusement les Saxons dé-

barqués sur les côtes de l'Océan, et dont les armes s'étaient étendues jusqu'aux murs d'Angers.

Si Childéric et les Francs n'avaient alors conservé d'autres possessions que le pays de Tongres, comme le disent la plupart des historiens, on n'aurait certainement vu ni Egidius régner sur ces mêmes Francs, ni Childéric soutenir si constamment ce patrice et son successeur le comte Paulus, pour défendre les rives de la Loire.

D'autres tribus de Francs s'emparèrent alors de Trèves, de Cologne, et s'y établirent sous le nom de Francs ripuaires. Childéric combattit aussi contre les Visigoths, et remporta sur eux une victoire complète. Ce fut sous son règne qu'un grand nombre d'habitans des îles britanniques, chassés de leur pays par les Anglo-Saxons, se réfugièrent en Armorique, qui prit et conserva depuis le nom de Bretagne.

Childéric avait regagné l'affection des Francs par sa vaillance : il paraît au reste que ses premiers malheurs n'avaient pu vaincre son caractère; car, dans son exil

même, il avait séduit la femme du roi de de Thuringe : cette reine ne paraissait pas moins vive que lui dans ses passions; elle abandonna son pays, rompit ses liens, et vint rejoindre dans la Gaule le roi des Francs : « Si j'avais connu, dit-elle, un guerrier » qui te surpassât en vaillance, en sta- » ture, en force et en beauté, je me se- » rais donnée à lui. » Childéric, touché d'un sentiment et d'un langage si dignes de lui et de son siècle, l'épousa. Ce roi mourut après un règne de vingt-quatre ans.

Nos historiens, pendant plusieurs siècles, fidèles à leur système, soutinrent que Childéric n'avait pas eu plus d'établissement fixe dans la Gaule que ses prédécesseurs; mais leur erreur a été enfin prouvée par la découverte qu'on fit en 1655 du tombeau de ce roi dans l'égl e de Tournai; on y trouva un anneau portant son effigie avec cette inscription: *Childerici regis*, plusieurs médailles romaines et des abeilles de grandeur naturelle : dans la suite on les imita mal, et on les transforma en fleurs de lis. Clovis, son

fils, âgé de 15 ans, fut proclamé roi par les Francs l'année 481.

Avant de suivre dans ses conquêtes ce guerrier célèbre, fondateur de notre monarchie, il est nécessaire de connaître quels étaient les mœurs, les lois, les coutumes et le culte des Francs lorsqu'ils habitaient encore la Germanie. Tacite en a tracé le tableau; et nous ne pouvons trouver dans ces anciens temps un peintre plus fidèle et un guide plus éclairé.

Les Germains habitaient la vaste contrée située entre le Rhin, le Danube, la Vistule et la mer du Nord. Tacite les croyait indigènes, ne pensant pas que personne eût voulu quitter l'Asie, l'Afrique ou l'Italie pour la Germanie, dont la terre, dit-il, est hideuse, le ciel âpre, le séjour et l'aspect insupportables, à moins de l'avoir pour patrie.

Leurs seuls monumens historiques, ajoute-t-il, sont d'anciens vers : ces chants célébraient un dieu *Tuiston* engendré par la terre, et son fils, *Mannus*, qu'ils regardent comme la tige et les auteurs de leur nation; aujourd'hui même encore

mann, en langue allemande, veut dire *homme ; weher mann* ou *ger mann* signifiait *homme de guerre.*

Les trois fils de *Mannus* avaient donné leur nom aux trois premiers peuples de Germanie, les Ingevonès près de la mer, les Hermiones au centre et les Istœvones dans le reste du pays. D'autres auteurs, cités par Tacite, prétendaient que les Germains avaient primitivement porté le nom de Tongres.

Chaque nation se vantait d'avoir produit un Hercule : les Germains avaient aussi le leur ; c'était le nom de ce dieu qu'ils invoquaient le premier en allant au combat.

Leur chant de guerre était accompagné d'une sorte de cri nommé *bardit ;* il exaltait leur courage, et la force ou la faiblesse de ce cri semblait un augure de succès : c'était pour eux l'accent du courage ; plus il était bruyant, plus ils se sentaient intrépides : aussi, voulant rendre ce son plus rude, ils plaçaient leur bouclier devant leur bouche, afin que leur voix éclatât en échos plus terribles et plus retentissans.

Tacite, retrouvant la même conformation

physique chez les divers peuples de la Germanie, en conclut que leur race n'était altérée par aucun mélange. La stature de tous était haute, leurs yeux bleus, leur regard féroce, leurs cheveux roux, leur corps massif; mais ils ne montraient de vigueur que dans un premier choc : habitués par leur climat à supporter le froid et la faim, ils ne pouvaient résister à la fatigue et au travail, à la soif et à la chaleur.

La Germanie, hérissée de forêts, était marécageuse dans le nord, montueuse dans le midi, et du côté de la Pannonie assez fertile en blé et abondante en troupeaux. Les dieux, dit Tacite, soit par bonté, soit par colère, leur ont refusé l'or et l'argent. La plupart n'attachent pas plus de prix à un vase précieux qu'à un vase d'argile; et cependant ceux qui occupent les pays situés près des possessions romaines, montrent moins de simplicité, et connaissent la valeur des monnaies.

Le fer même est rare chez eux, leurs armes le prouvent; ils font peu d'usage d'épées; ils se servent plus fréquemment

de piques ou *framées*, armées d'un fer court, étroit et acéré.

L'infanterie se sert de javelots qu'elle lance à une grande distance avec autant de force que d'adresse. Leurs boucliers sont de bois ou d'osier, quelquefois recouverts de peau. Ils marchent presque toujours nus ; une courte saie est leur seul vêtement ; ils ne mettent de recherche que dans l'ornement de leur bouclier, qu'ils peignent de riches couleurs : c'est là leur parure. On voyait chez eux peu de cuirasses et encore moins de casques ; leurs chevaux ne sont remarquables ni par leur vitesse ni par leur beauté.

La principale force des Germains consiste dans leur infanterie ; ils mêlent des fantassins à tous leurs pelotons de cavalerie : le *coin* est leur ordre de bataille. Ils ne regardent pas la fuite comme une lâcheté, pourvu qu'on revienne promptement à la charge ; le déshonneur pour eux est de perdre son bouclier : celui qui éprouve ce malheur est exclu des assemblées publiques ; souvent on en a vu plusieurs s'étrangler pour ne point survivre à cette ignominie.

Digitized by Google

Dans le choix de leurs rois ils consultent la naissance, pour celui de leurs généraux le courage : la puissance des rois germains est très-bornée ; les chefs militaires se font plutôt obéir par l'exemple que par le commandement. Si leur bravoure les distingue, si on les voit toujours combattre au premier rang, l'admiration devient le titre et la mesure du pouvoir qu'ils exercent.

Personne ne peut ni punir, ni emprisonner, ni frapper un Germain ; ils ne reconnaissent ce droit qu'à leurs prêtres, et ils subissent ce châtiment non comme l'effet de l'ordre d'un chef, mais comme celui du commandement d'un Dieu.

Chaque bande, chaque escadron de leurs guerriers n'est ni recruté ni formé au hasard ; c'est une famille tout entière sous les armes : tous les gages de leur amour se trouvent là ; ils se sentent animés par les cris de leurs femmes et de leurs enfans, qui sont pour eux les plus favorables panégyristes, les témoins et les juges les plus redoutables.

Les femmes leur portent de la nourriture et des encouragemens : de leur côté

ils viennent leur montrer fièrement des blessures qu'elles comptent avec orgueil. Souvent, lorsque leurs armées pliaient, on a vu ces femmes présenter leur sein aux fuyards, les arrêter par leurs prières, et réveiller leur courage en leur peignant les horreurs d'une dure captivité. Aussi, dans la plupart des traités conclus avec les Germains, Rome avait soin d'exiger toujours quelques femmes de distinction parmi les otages.

Ils supposent généralement à ce sexe je ne sais quoi de religieux et d'inspiré, et l'on écoute leurs avis comme des oracles. Du temps de Vespasien, Véléda, plus anciennement Aurinia, et une foule d'autres étaient devenues en Germanie l'objet d'un culte moins adulateur et plus sincère que celui qui était rendu par la flatterie des Romains aux empereurs déifiés.

Ils sacrifient des animaux à Hercule, à Mars, et souvent des victimes humaines à Mercure. Les Suèves reconnaissent la déesse Isis ; la figure d'un vaisseau sous laquelle ils l'adorent indique assez que quelques navigateurs avaient introduit chez eux ce culte étranger.

Digitized by Google

Comme ils croiraient dégrader les dieux en les emprisonnant dans des murs, ou en les représentant sous une forme humaine, ils leur consacrent des bois ; l'horreur des forêts devient pour eux, par le respect qu'elles leur inspirent, l'image et la présence même de la divinité.

Jamais nulle part on n'eut plus de foi aux auspices et à la divination ; voilà quelles sont à cet égard leurs coutumes : ils coupent en plusieurs morceaux une baguette d'arbre fruitier, leur impriment différens signes et les mêlent au hasard sur une étoffe blanche. Lorsqu'il s'agit d'affaires privées le père de famille, et pour les affaires publiques un prêtre, invoque le ciel, prend trois fois chaque fragment de baguette, et prédit l'avenir selon les signes qu'il a sous les yeux.

L'action et le repos sont décidés par les auspices : on interroge aussi le vol et le chant des oiseaux. Mais ce qui est particulier aux Germains, ce sont les présages qu'ils tirent du hennissement des chevaux : quelques-uns de ces coursiers, d'une blancheur éclatante, sont nourris dans les forêts religieuses et affranchis de tout service

Digitized by Google

profane ; quand ils sont attachés au char sacré le prêtre et le roi observent avec attention leurs frémissemens ; tel est l'auspice le plus accrédité pour eux : les pontifes ne se disent que confidens de la divinité, et croient que ces chevaux sacrés en sont les ministres.

Quelquefois, s'ils veulent prédire le succès d'une guerre, ils cherchent à faire des prisonniers, et les font combattre avec des Germains. Chacun porte les armes de son pays, et ils considèrent comme un pronostic certain la victoire de l'un ou de l'autre des combattans.

Les chefs décident les affaires peu importantes, et discutent celles d'un intérêt général ; la décision appartient au peuple : ils s'assemblent à des jours fixes ; le commencement de la nouvelle et de la pleine lune leur paraît l'époque la plus favorable pour leurs délibérations.

Ainsi que les Gaulois, ils comptent le temps, non par jours, mais par nuits, et croient que la nuit a précédé le jour.

Leur esprit d'indépendance empêche qu'ils ne se rendent avec exactitude aux réunions ; plusieurs arrivent tard pour ne

point paraître commandés par la crainte : dans ces assemblées ils prennent place tout armés ; le roi ou le chef parle le premier ; il a plus d'influence par la raison que par l'autorité ; si son avis déplaît, un murmure ou un cri général le lui annonce ; l'agitation ou le bruit des framées exprime au contraire l'approbation la plus honorable.

C'est dans ce conseil national qu'on juge les affaires criminelles. Les peines varient suivant la nature du délit : on pend les traîtres, les transfuges ; mais les lâches et ceux qui se prostituent sont jetés dans un marais et plongés par le poids d'une lourde claie au fond du bourbier. Cette diversité de châtimens indique l'intention de montrer au grand jour le crime puni, et de cacher l'infâmie châtiée.

Les fautes légères attirent de moindres peines : le coupable est condamné à payer un certain nombre de chevaux et de brebis ; le roi ou la cité reçoit une partie de l'amende ; l'offensé ou sa famille profite du reste.

La même assemblée élit pour chaque canton et pour chaque bourgade des

Digitized by Google

chefs chargés de rendre la justice. Cent assesseurs, nommés par le peuple, leur servent à la fois de conseil et de frein.

Pour vaquer aux affaires publiques ou particulières ils marchent toujours armés; nul ne peut cependant commencer à porter les armes sans que la cité l'ait permis. C'est au milieu de l'assemblée nationale que le père d'un jeune homme ou son parent lui donne la robe virile, c'est-à-dire le bouclier et la framée; il devient alors membre de l'Etat; avant il ne l'était que de la famille.

Les enfans d'un guerrier, illustre par sa naissance et par ses services, obtiennent presqu'au sortir de l'enfance la dignité de chef. Les autres, sous le nom de compagnons, se mettent au service des guerriers plus éprouvés et plus âgés qu'eux. Chaque chef distribue à son gré les grades entre ses compagnons; cet usage excite une vive émulation, chez les uns pour s'avancer, chez les autres pour réunir autour d'eux la jeunesse la plus brave.

La considération et le pouvoir se mesurent sur cet entourage plus ou moins nombreux : cette troupe d'élite est leur déco-

ration dans la paix, leur défense dans la guerre. Un chef, ainsi environné d'une troupe brillante, ne voit point sa gloire bornée aux limites de son pays ; les peuples étrangers lui envoient des ambassadeurs et de riches présens ; souvent la crainte de son nom éloigne ou termine la guerre.

Il est honteux au chef de céder en courage à ses compagnons qui, de leur côté, rougiraient de ne point égaler leur chef : le plus grand opprobre pour eux serait de laisser le corps de leur général aux ennemis ou de lui survivre ; ils font serment de le défendre et de l'honorer par leurs exploits ; les chefs combattent pour la victoire, et les compagnons pour leurs chefs.

Avec de telles mœurs ils ne peuvent supporter long-temps la paix ; tous ces jeunes guerriers, las de rester dans l'inaction, s'empressent d'aller chez les peuples qui sont en guerre. Cette humeur belliqueuse a pour motif d'abord la haine du repos, ensuite le désir d'une prompte illustration, enfin l'espoir de trouver dans le pillage des moyens d'entretenir une nombreuse troupe de compagnons.

La guerre seule peut leur fournir des

chevaux, des framées, et ces festins grossiers, mais dispendieux, unique solde de leurs guerriers. Il est bien plus facile de les engager à chercher des ennemis et des blessures que de leur persuader de labourer la terre et d'attendre une récolte ; ils trouvent honteux d'arracher par la sueur ce qu'on peut gagner au prix du sang.

Quand ils ne combattent pas, le lit, la table et la chasse remplissent leurs loisirs ; les plus belliqueux deviennent alors les plus oisifs ; ils abandonnent les soins de la culture, de la famille, de la maison aux femmes et aux vieillards ; tant leur esprit bizarre hait le travail, et ne peut en même temps souffrir le repos.

Les cités fournissent volontairement à leurs chefs le bétail et les grains nécessaires ; ces dons gratuits leur semblent honorables: ils sont aussi flattés de recevoir en présens des étrangers soit de beaux coursiers, soit des armes et des colliers ; ils ont déjà même appris des Romains à accepter de l'argent.

On ne voit point de ville chez les Germains ; leurs maisons sont éparses ; leurs bourgades sont composées d'habitations

isolées : chaque maison est entourée d'un champ, soit pour éviter le feu, soit parce qu'ils ne savent pas bâtir ; ils n'emploient ni le mortier ni la tuile ; leurs bâtimens, grossiers et construits sans art, sont cependant quelquefois enduits d'une terre fine, luisante et colorée, qui indique quelque idée de peinture. Ils se creusent des souterrains qu'ils couvrent de fumier ; c'est dans l'hiver leurs magasins et leur asile ; ils y sentent moins le froid, et leurs vivres y sont à l'abri des ennemis.

La saie, unique vêtement de ce peuple, est attachée avec une simple agraffe, quelquefois même avec une épine ; dans leurs maisons ils sont nus, et se tiennent des jours entiers près du feu. Pour se distinguer de la multitude les chefs portent un habit serré, formé de peaux, et orné de fourrures mouchetées. Le vêtement des femmes diffère peu pour la forme de celui des hommes ; c'est une tunique de lin, bordée de pourpre et sans manches ; leurs bras et leur sein restent nus ; cependant leurs mœurs sont sévères, et à cet égard dignes d'éloges.

Les Germains sont la seule nation bar-

bare chez laquelle la polygamie soit généralement défendue; elle n'est permise qu'à un petit nombre de chefs qui veulent, non par incontinence, mais par orgueil, se montrer environnés d'un cortège d'épouses.

La femme n'apporte point de dot; le mari lui en donne une; les parens reçoivent pour elle les présens : ces dons sont faits, non pour la vanité de l'épouse, mais pour l'utilité de la famille; ils consistent en quelques bœufs, un cheval avec son harnois, un bouclier, une framée, un sabre. Ces dons, symboles mystérieux des devoirs que le mariage impose aux femmes, leur rappellent qu'elles doivent partager les travaux et les périls de leurs époux, imiter leur audace et leur constance, vivre et mourir comme eux, enfin garder fidèlement ces dons reçus comme un dépôt sacré qu'elles transmettront à leurs enfans : ainsi tout sert à fortifier leur vertu, tandis qu'aucun luxe, aucun spectacle, aucune ivresse, aucune correspondance mystérieuse n'enflamment leurs passions.

L'adultère est le crime le plus rare chez les Germains. Le châtiment est prompt;

le mari l'inflige : la femme, rasée, dépouillée, est chassée de sa maison par son époux qui lui fait parcourir la bourgade en la frappant de verges. La perte de son honneur est irréparable; fortune, beauté, naissance, rien ne pourrait engager un autre Germain à l'épouser. Là on ne traite point les vices avec légèreté comme à Rome, et on n'excuse point la corruption en disant : *c'est le siècle.*

Dans quelques cités on ne permet qu'aux vierges de se marier, et elles ne peuvent avoir pendant leur vie qu'un seul époux, comme elles n'ont qu'un corps et une âme. Leur mari borne tous leurs desirs; hors de lui, il n'est point pour elles d'idées d'hymen ; le mari est à leurs yeux le mariage tout entier.

L'avarice ne limite point le nombre de leurs enfans; ils ne commettent jamais l'infamie, trop connue ailleurs, de tuer ceux qui paraîtraient un excès de charge pour leur fortune. Les bonnes mœurs ont chez eux plus de pouvoir qu'ailleurs les bonnes lois.

La pleine liberté laissée aux enfans développe leurs forces ; et delà vient cette sta-

Digitized by Google

ture gigantesque qui étonne les Romains. La mère allaite son enfant, et n'abandonne point cette gloire à des servantes.

On aurait peine à distinguer par quelque mollesse l'enfant du maître de celui de l'esclave ; tous passent leurs premiers ans au milieu des troupeaux, et se traînent également sur la terre ; plus tard l'âge sépare l'homme libre du serf ; le courage en marque la différence.

Les Germains se livrent tard à l'amour, de sorte que la vigueur des pères se transmet à leurs enfans. Le lien fraternel est si sacré pour eux qu'ils montrent souvent plus de tendresse à leurs neveux qu'à leurs fils : le même motif leur fait préférer ces neveux lors qu'on leur demande des otages. Ce sont pourtant leurs enfans qui héritent ; à leur défaut seulement les frères et les parens paternels ou maternels.

Plus la famille d'un homme est nombreuse, plus sa vieillesse est considérée. Chacun épouse les querelles de ses parens ; mais leu rhaine s'appaise facilement. Tout se rachète, jusqu'à l'homicide, par quelque amende en bœufs et en brebis : cette réparation satisfait la famille ; coutume

sage dans un pays où la liberté rendrait les inimitiés si funestes.

Aucun peuple n'est plus hospitalier; on regarderait comme un crime de fermer sa porte au dernier des hommes. Lorsque l'hôte d'un étranger voit ses provisions consommées il le conduit chez un de ses voisins; et là, sans être invités, tous deux sont bien accueillis. Si l'étranger en partant demande un don, on le lui accorde; son hôte exerce sur lui le même droit : ces présens réciproques leur sont agréables; mais ils ne les regardent point comme des liens.

Aussitôt qu'un Germain est levé il se baigne et prend un léger repas : chacun d'eux a son siége et sa table isolée; ensuite il sort armé pour vaquer à ses affaires. Elles se traitent dans des réunions qui ne sont que de longs festins : ils ne regardent point comme une honte de passer à boire des jours entiers; aussi les querelles, les injures, les combats, les meurtres mêmes deviennent la suite fréquente de ces orgies.

C'est presque toujours au milieu de ces festins qu'ils discutent les réconciliations,

les élections, les mariages, la paix et la guerrre : ils croient que là le cœur est plus ouvert à la bonté et plus échauffé pour la gloire. Étant sans artifice, ils aiment à épancher leurs pensées dans l'abandon de la table; mais ils remettent leurs décisions au lendemain : ainsi pour délibérer ils prennent le temps où l'on ne peut feindre; et pour résoudre celui où l'on pourrait le plus difficilement tromper.

Leurs alimens sont des fruits, de la venaison, du lait caillé; leur boisson se compose d'une liqueur d'orge ou de bled fermenté : leurs mets sans apprêt suffisent à leur appétit; mais pour la soif ils sont moins réservés, et peut-être, en satisfaisant leur passion pour l'ivresse, on trouverait contre eux dans ce vice un moyen de destruction plus facile que la guerre.

Ils ne connaissent qu'une sorte de spectacle; il consiste à voir quelques jeunes gens sauter tout nus au milieu d'un grand nombre de glaives et de framées. L'habitude de cet exercice en a fait un art où leur adresse et leur grâce se sont perfectionnées. Le seul prix dont on paie ces

jeux est l'applaudissement des spectateurs.

Ce qui est étrange chez ce peuple grave et froid, c'est sa passion pour le jeu de dés; elle y devient une fureur telle que souvent, après avoir tout perdu, ils jouent leur corps et leur liberté; le guerrier le plus robuste se soumet ainsi à un esclavage volontaire, et se laisse enchaîner sans résistance : ils nomment *bonne foi* cette résignation.

Dans leur maison on n'attache point les esclaves à différens emplois; chacun d'eux a son habitation et un terrain où il fait ce qu'il veut; il n'est assujetti envers son maître qu'à une redevance en grains, troupeaux, en fourures : là se borne sa servitude. Ce sont les femmes et les enfans des Germains qui font le service de la maison du chef de famille.

Rarement ils frappent un esclave; s'ils le tuent, ce n'est ni par châtiment, ni pour l'exemple; c'est par colère; ils le traitent alors comme un ennemi : la seule différence c'est que ce meurtre reste impuni.

Les affranchis sont peu distingués des esclaves, et n'ont aucune influence dans les cités républicaines; mais dans celles qui

reconnaissent des rois on les voit s'élever au-dessus des hommes libres et même des nobles : ainsi l'on peut juger du degré de liberté de chaque peuple par le plus ou le moins d'abaissement des affranchis.

Le prêt à intérêt et par conséquent l'usure sont inconnus en Germanie, ce qui est plus sûr que s'ils y étaient défendus. Leurs peuplades occupent successivement les divers territoires de la contrée ; ils changent de terres tous les ans. Le terrain est partagé en raison du nombre des habitans et de la différence de leurs rangs. Comme ils n'ont ni vergers, ni jardins, et qu'ils ne demandent à la terre que du bled, ils ont toujours plus de terrain qu'ils n'en cultivent. Les Germains ont donné des noms à trois saisons, l'hiver, le printemps et l'été ; l'automne est ignoré d'eux comme ses fruits.

L'ambition ne règle point leurs funérailles ; seulement ils se servent de quelques bois particuliers pour le bûcher des guerriers les plus illustres. On enterre avec le mort ses armes et quelquefois son cheval ; un simple gazon sert de luxe à leurs tombeaux ; ils méprisent les superbes mau-

solées, et craindraient d'être étouffés sous ces masses énormes. Ils gémissent peu, s'affligent long-temps, laissent les pleurs aux femmes, et gardent pour les hommes les regrets.

Après ce tableau des mœurs germaines, dont nous ne retraçons ici qu'une esquisse, Tacite remarque, en citant César, qu'autrefois les Gaulois avaient surpassé les Germains en courage; mais que depuis ceux-ci leur étaient devenus supérieurs.

Cet historien ajoute que, selon toute apparence, ces Gaulois, contre lesquels un fleuve ne pouvait servir de barrière, avaient dû se transporter en grand nombre dans la Germanie, comme on avait vu les Helvétiens occuper le pays situé entre le Mein, le Rhin et la forêt Hercinie, et les Boyens s'établir dans la contrée qui reçut d'eux le nom de Bohême.

Tacite fait ensuite la description des divers peuples qui habitaient la Germanie; nous ne rappellerons ici que ceux dont le nom se retrouva dans la ligue des Francs. Les Cattes sont cités par lui avec éloge pour la force de leur infanterie et pour leurs progrès dans l'art militaire : les

autres Germains, dit-il, se battent; les Cattes seuls font la guerre.

Un usage particulier à cette tribu belliqueuse était de laisser croître sa barbe et ses cheveux; nul ne pouvait les couper avant d'avoir tué un ennemi. Quelques braves se liaient par un autre vœu, celui de porter un lourd anneau de fer; la victoire pouvait seule les affranchir de cette chaîne volontaire.

Dans tous les combats des Germains les Cattes commençaient l'attaque, et effrayaient les ennemis par leur aspect féroce. Ne voulant se charger de l'embarras d'aucunes propriétés, ils se logeaient, se nourrissaient chez le premier venu; prodigues du bien d'autrui, ils ne songeaient à en garder pour eux qu'au moment où la vieillesse amollissait cette dureté de mœurs qu'ils appelaient vertu.

La cavalerie des Teuctères était aussi vantée que l'infanterie des Cattes; l'équitation était leur passion la plus ardente. Un père léguait ses chevaux, non à son fils aîné, mais au plus intrépide et au meilleur cavalier de sa famille.

Les Bructères furent long-temps célèbres

par leur courage. Les Chamaves les vainquirent et les détruisirent. Tacite montre toute la dureté romaine en parlant de cet événement qu'il attribue à la faveur des dieux : « Leur bonté, dit-il, nous » permit de contempler ce combat sans » descendre sur le champ de bataille ; » et, simples spectateurs, nous eûmes le » plaisir de voir soixante mille hommes » s'égorger pour notre amusement. »

Les Cauques passèrent long-temps pour la tribu la plus forte et la plus distinguée de la Germanie : la justice était la base de sa grandeur ; à la fois tranquilles et courageux, ne connaissant ni cupidité, ni désir de domination, ils n'attaquaient jamais leurs voisins, et n'exerçaient aucun brigandage. Leur repos, leur équité ne faisaient rien perdre à leur renommée et même à leur supériorité ; tout agresseur les trouvait terribles, et leur vaillance sut poser une borne aux conquêtes de Drusus, quoique Tacite n'attribue cet obstacle qu'à la nature du pays.

Les Chérusques, encore plus modérés, s'endormirent long-temps dans la paix ; ils devinrent la proie de l'ambition des tribus

voisines, et depuis leurs revers, au lieu de les appeler justes et bons, on les nomma les lâches et stupides Chérusques.

Telles étaient les mœurs des Francs dans le temps où vivait Tacite. Les historiens des siècles suivans prouvent qu'ils conservèrent jusqu'à l'époque de la conquête de la Gaule ces mœurs sauvages, ce caractère belliqueux, indomptable, et que leur renommée s'accrut progressivement. Enfin, lorsque le despotisme étendait de plus en plus ses chaînes dans la Grèce, dans l'Italie, ancienne patrie de la liberté, en même temps qu'une autre tyrannie plus féroce couvrait tout l'orient et le nord de ténèbres, et les écrasait sous la massue des Huns, des Goths, des Alains et des barbares du nord, deux confédérations libres, les Francs et les Allemands, se préparaient par de continuels combats à changer la face du monde, à créer par leurs armes une Europe nouvelle, et à donner pour toujours leurs noms, les premiers à la Gaule, les seconds à la Germanie.

L'orateur Libanius nous a conservé le nom du chef des Francs, qui fut vaincu

par Maximien Hercule ; il s'appelait Gennaude. Il parle aussi d'un autre prince nommé Attek : il prétend que le mot de *franc* venait de *fractoi* qui indiquait que ces guerriers savaient choisir leurs postes et les fortifier. Ce qui est plus probable, c'est que ce nom dérivait du mot tudesque *frey*, qui signifie libre.

« Les Francs, dit Libanius, sont également redoutables par leur nombre et » par leur courage ; ils bravent les flots » de la mer aussi intrépidement qu'ils » parcourent les plaines ; ils traversent » les fleuves et franchissent les montagnes : » un climat âpre et glacé leur convient » mieux qu'une douce température, la » paix leur semble une calamité ; la » guerre est leur élément ; vainqueurs, » ils poursuivent l'ennemi sans relâche ; » vaincus, ils reviennent impétueusement » à la charge ; tous rivalisent d'audace ; » le plus téméraire est le plus estimé. » Leurs voisins ne peuvent jamais quitter » ni le casque ni les armes. Ces Francs » ressemblent aux flots de la mer agitée » qui se succèdent et se pressent en foule ; » si on repousse une de leurs tribus, vingt » autres accourent pour la venger. »

Il paraît cependant, si l'on en croît le panégyriste des Césars, que Constance Chlore contraignit ces peuples turbulens à demander la paix, et qu'ils reçurent même des chefs qu'il leur nomma.

Latinus Pacatus nous apprend que, sous le règne du même Constance, les Francs furent chassés de l'île des Bataves, qu'ils avaient envahie : « Rien, dit-il, n'était » plus difficile que de vaincre un tel » peuple ; il se nourrissait de la chair des » bêtes féroces, et renonçait à vivre plutôt » qu'à combattre. »

Cet historien et Eusèbe ont déshonoré leur plume en prodiguant leurs serviles éloges à la cruauté de Constantin lorsqu'il livra aux bêtes, dans les arènes de Trèves, deux princes francs, ses captifs.

« Les Francs, dit Eusèbe, réputés » jusqu'alors indomptables, surpassent » tous les barbares en intrépidité ; le » vaste océan n'a pu mettre à l'abri de » leurs incursions les côtes de la Gaule et » de l'Espagne : le nom seul des Bructères, » des Chamaves, des Chérusques est com- » me un bruit de guerre et répand la » terreur. »

Un autre panégyriste, Eumène, dit en parlant des mêmes Francs : « On se » souvient des courses que firent les Francs » l'an 275 ; une poignée de ces hommes » porta l'audace à un degré presque in- » concevable, et le succès, à la honte » des autres nations, couronna ses entre- » prises : sans guides elle osa braver les » deux mers, aborder les contrées du Pont, » de la Grèce, de l'Asie qu'elle saccagea, » et porter la consternation et le ravage » dans une partie de l'Afrique ; elle prit mê- » me Syracuse; puis elle entra dans l'océan, » et retourna tranquillement au sein de » ses foyers. L'exécution d'un projet si » hardi ne prouve que trop l'amour des » Francs pour leur patrie. »

On doit croire que Constantin, appréciant la force et le courage de tels ennemis, avait étudié leur langue, puisqu'on apprend par Eusèbe qu'il parvint sous l'habit d'un Franc à s'introduire dans leur camp et à reconnaître leur force et leur position : il dut à cette adroite audace une victoire décisive. Cruel dans sa colère contre les princes francs, il montra cependant sa haute estime pour cette confé-

dération indépendante et belliqueuse. Ce fut lui qui l'excepta formellement par un décret du mépris général prodigué aux étrangers par les anciennes lois de Rome ; son décret permit à ses successeurs d'épouser les filles des Francs.

Un monarque du Bas-Empire, Constantin Porphyrogenète, dit dans son livre sur l'administration que cette loi du grand Constantin était gravée sur une table dans l'église de Sainte-Sophie.

Constantin attachait un tel prix à ses triomphes sur les Francs qu'il prit le titre de *Francique*, et donna le même nom aux jeux qu'il institua pour perpétuer le souvenir de ses victoires. Son fils Constance combattit aussi les Sycambres.

Depuis cette époque la cour et les armées impériales furent remplies de chefs et de princes francs. On doit croire que, si la nation conserva son antique simplicité et l'âpreté de ses mœurs, il n'en fut pas de même de leurs princes qui se formèrent à la tactique romaine, et, sans amollir leur courage, acquirent des lumières, connurent le luxe et ne furent presque plus barbares que de nom.

Lorsque les lâches courtisans de Constance tramèrent la perte de Sylvain, l'un des généraux francs les plus renommés, on vit ses compatriotes, Malaric et Mellobaude, combattre la calomnie avec une générosité courageuse, et montrer dans leurs discours autant d'urbanité que d'audace.

» Il est indigne, disait Malaric, d'a-
» vilir par l'imposture un homme d'hon-
» neur qui a sauvé l'empire. Je propose
» à César d'aller chercher moi-même
» mon illustre ami ; il viendra, n'en dou-
» tez pas, confondre ses calomniateurs.
» Je laisse à l'empereur ma femme et
» mes enfans pour otages ; ou si l'on veut
» charger Mellobaude de cette mission,
» j'offre ma tête ou ma liberté pour cau-
» tion de l'innocence de Sylvain. »

L'assassinat de ce même Sylvain fit reprendre aux Francs leurs terribles armes : la Gaule fut envahie par eux ; et elle serait dès lors tombée sous leur domination si le génie de Julien ne l'eût sauvée.

Ammien Marcellin remarque que six cents guerriers francs se défendirent cinquante-quatre jours contre l'armée entière de Julien. Nous savons par cet historien

que les Francs Saliens occupaient déjà dans ce temps la Toxandrie, pays de Tongres, où régna depuis Clodion. Il nous dit aussi le nom du prince des Chamaves, dont Julien conquit l'affection en lui rendant généreusement son fils; il s'appelait Négiobaste.

Julien défit encore la tribu des Francs Attuariens qui habitaient les bords de la Lippe. C'est par le même auteur que nous connaissons les exploits de Mellobaude, à la fois prince des Francs et comte des Domestiques sous Gratien et Valentinien II. Il est impossible de croire que des princes, revêtus des hautes dignités de l'empire, conservassent au milieu de la civilisation l'ignorance et les mœurs des forêts de la Germanie.

Il paraît, d'après le récit d'Ammien, que les Francs alors n'avaient pas de véritables rois, mais des chefs, nommés par les Romains *subreguli*. Deux d'entre eux, Marcomir et Sunnon, détruisirent dans la forêt des Ardennes une armée romaine commandée par Nanniénus. Le nom de Marcomir signifiait en langue tudesque *prince des marches*.

Digitized by Google

Après la mort de Théodose, au moment où des flots de barbares, rompant toutes les anciennes digues, se précipitaient sur l'empire romain, on sait que Stilicon retarda quelques temps sa chute : aussi le poète Claudien, son panégyriste, célèbre avec enthousiasme ses exploits, et l'élève même au-dessus de Trajan, parce qu'il a vaincu les indomptables Francs.

« Jusqu'à présent, dit-il, ces princes » à longue chevelure rejetaient les prières de nos généraux, dédaignaient de » les voir, et refusaient même leurs présens : aujourd'hui ils viennent avec « respect trouver Stilicon ; leur glaive » cesse de répandre parmi nous la terreur ; » ils respectent les princes que nous plaçons à leur tête ; ils se montrent même » soumis à nos arrêts, et viennent de » mettre à mort Sunnon qui voulait venger Marcomir, exilé par nos décrets. » Enfin la paix succède à la guerre, et les » fiers Sicambres brisent leurs armes pour » les transformer en socs de charrue. »

Les Romains donnaient le nom de *Lœti* aux Francs établis dans les Gaules du

consentement des empereurs, et qui vivaient dans leurs armées : ce nom signifiait *joyeux*, *contens ;* ainsi le nom de notre nation se lie dans tous les siècles aux idées de liberté, de courage et de gaîté.

Théodemir fut nommé par Stilicon duc des Francs. Probablement c'était le même Théodemir que les Francs, peu de temps après, en 416, élevèrent sur un bouclier, et proclamèrent roi lorsqu'ils passèrent le Rhin sous ses ordres pour entrer dans la Gaule. Le nom de Pharamond qu'on lui donna était formé de deux mots tudesques : *mund*, bouche ; *phar*, générations. Le sort justifia ce surnom, puisqu'il devint la tige d'une longue génération de rois.

Quelques auteurs anciens disent que Trèves fut livrée à Pharamond par le sénateur romain Lucius, dont l'usurpateur Jovinus avait outragé la femme. Les fragmens de Sulpice Alexandre, de Frigéride et d'Orose, en parlant de cette invasion des Gaules, nomment tous les chefs des barbares, excepté ceux des Francs. On voit seulement dans de vieilles chroniques que Théodemir fut assassiné en 427 à Trèves

avec sa mère Aschilla. Clodion, son parent ou son fils, fixa d'abord sa résidence en Toxandrie à *Dispargum*, aujourd'hui Duisbourg.

On lui attribua la loi Salique. Il est probable en effet que dès le moment où les Francs prirent, au milieu des peuples civilisés, des rois et des établissemens fixes, ils sentirent le besoin des lois.

Les Francs d'alors se montraient superstitieux, et croyaient à toutes les fables qui servent d'histoire à l'enfance des peuples. Grégoire de Tours nous apprend qu'à cette époque ils étaient persuadés que la femme de Clodion, probablement séduite par quelque chef de pirates du nord, avait eu commerce avec un monstre marin, ce qui fit nommer son fils Mérovée, *prince de la mer.* Ce fut ce même Mérovée dont l'historien Priscus parlait comme l'ayant vu à Rome, et que, selon lui, Aétius avait non-seulement protégé, mais adopté.

On trouve dans une lettre de Sidonius Apollinaris, à Domnitius son ami, une preuve des progrès que le luxe avait faits parmi les princes francs à l'époque où

ces princes se préparaient à défendre la Gaule avec les Romains contre l'invasion des barbares.

Il parle d'un jeune prince qui allait chez le préteur pour célébrer son mariage : « Je voudrais, dit-il, que vous eussiez vu comme moi le cortége du jeune » Sigismer, prince du sang royal des » Francs, lorsqu'il se rendait au prétoire » précédé et suivi de chevaux richement » harnachés et chargés de pierreries. Le » prince était lui-même le plus bel ornement de cette pompe : il marchait à » pied, entouré d'officiers revêtus d'écarlate et de soie d'une blancheur éblouissante ; l'or éclate sur ses vêtemens ; sa » chevelure et son teint répondent aux » couleurs de sa riche parure. L'aspect » des petits rois et des officiers qui l'accompagnaient inspire la terreur au sein » de la paix ; leurs pieds sont enfermés » dans des bottines attachées au-dessus du » talon et revêtues d'un poil hérissé ; leurs » jambes et leurs genoux sont nus et découverts ; leurs habits serrés montent » très-haut et sont bigarrés de diverses » couleurs ; ils descendent à peine aux

» jarrets ; leurs manches ne couvrent que
» le haut du bras ; leur saie est verte et
» bordée d'écarlate ; ils suspendent leurs
» glaives à leurs épaules par de larges
» baudriers ; leur robe fourrée est atta-
» chée par une agraffe. Je les ai trouvés
» aussi soigneux de leur sûreté que de
» leur parure ; leur main droite portait
» ou des piques à crochets, ou des ha-
» ches qui se lancent de loin ; leur bras
» gauche était ombragé par des boucliers
» bordés d'argent et ornés au centre d'une
» bosse dorée ; le soleil en les frappant
» en faisait briller à-la-fois la richesse et
» le travail. »

Cependant ce luxe et ces arts, empruntés en partie aux Romains, ne rendaient pas, au moment de la guerre, ces fières tribus moins farouches et moins formidables. On en sera convaincu par le passage suivant, extrait d'un poème du même Sidonius Apollinaris, composé pour célébrer la victoire remportée par Aétius sur Clodion, et pour louer la bravoure de Majorien qui s'était illustré dans ce combat.

« Vous combattiez ensemble, dit-il,

» dans le pays des Artésiens, envahi par
» Clodion, roi des Francs ; le champ de
» bataille était un lieu resserré où diffé-
» rens défilés venaient aboutir ; non loin
» de là on voyait le bourg d'Hélaine, au-
» jourd hui Lens ; entre ce bourg et les
» défilés coulait une rivière traversée par
» un pont construit en planches. Majorien,
» depuis élevé au rang des Césars, n'était
» encore que chevalier ; il était posté à la
» tête du pont. Soudain on entend un
» bruit qui part de la colline la plus pro-
» chaine : une foule de Francs se montre,
» dansant à la manière des Scythes ; ils
» célébraient l'union de deux nouveaux
» époux, dont la chevelure était blonde.
» Majorien court sur eux et les défie.
» Les barbares, surpris, saisissent leurs
» armes : bientôt mille glaives retentissent
» à coups pressés sur le casque de Majo-
» rien ; de toutes parts les lances et les
» flèches volent et se brisent contre sa
» cuirasse ; rien n'ébranle son courage ;
» enfin il enfonce, il disperse les enne-
» mis, et les contraint de chercher leur
» salut dans la fuite.

» On trouve dans leurs chariots tous

» les apprêts de la fête troublée ; des mets
» abondans , des vases précieux, des bas-
» sins couronnés de fleurs. La vue d'un
» riche butin enflamme l'ardeur ro-
» maine ; Bellone rompt les nœuds de
» l'hyménée ; le vainqueur s'empare des
» chariots, et enlève avec eux la nou-
» velle épouse. Le fils de Sémélé ne mit
» pas plus promptement en déroute les
» Lapithes.

» Qu'on ne vante plus les combats des
» anciens héros : Majorien aussi a dompté
» des monstres ; du sommet de leur tête
» jusqu'au front descend leur blonde che-
» velure , tandis que la nuque de leur cou
» reste découverte ; dans leurs yeux mêlés
» de vert et de blanc roule une prunelle
» couleur d'eau; leur visage sans barbe
» n'offre aux regards que deux longues
» moustaches arrangées avec le peigne ;
» leurs habits, étroits et courts, laissent
» paraître leur forme colossale , et ne
» cachent point leurs jarrets ; un large
» baudrier presse leurs flancs serrés. C'est
» un jeu pour eux de lancer leur hache à
» double tranchant ; mesurant de l'œil
» l'endroit qu'ils veulent frapper, ils sont

» sûrs de l'atteindre ; on les voit ensuite
» agitant leurs boucliers, leur donner le
» mouvement rapide d'une roue, et, la
» pique en arrêt, se précipiter sur l'en-
» nemi. »

» Le ciel leur donne en même temps la
» naissance et l'amour de la guerre ; si le
» nombre les accable, si le terrain leur
» est contraire, si la fortune les abandonne,
» ils aiment mieux mourir que de céder ;
» et chez eux le courage semble survivre
» à la mort : tels sont les guerriers que Ma-
» jorien a vaincus. »

Cette peinture des Francs, tracée par un poète célèbre qui vit Rome encore dans son éclat après la mort de Théodose, et qui fut, un demi-siècle après, témoin de sa chute et des premières conquêtes de Clovis, doit terminer notre tableau, puisqu'elle nous montre les Francs tels qu'ils étaient au moment où, conduits par le génie de notre premier roi, ils fondèrent la monarchie française sur les derniers débris de la puissance romaine.

CHAPITRE SECOND.

CLOVIS.

(481.)

L'oracle des douze vautours de Romulus semblait accompli, et la puissance du peuple-roi tombait au moment où le sort plaçait dans le nord de la Gaule, à la tête de la tribu vaillante des francs saliens, un jeune roi à peine sorti de l'enfance. Clovis, âgé de quinze ans, régnait sur un territoire peu étendu : tous les pays conquis par la nation étaient partagés en plusieurs tribus indépendantes et gouvernés par des princes de sa famille; environ cinq mille guerriers, fiers et turbulens, composaient toute sa force : comme prince il exerçait sur eux une autorité très-bornée; comme général son pouvoir dépendait de ses succès et des chances de la fortune; possesseur d'un étroit domaine, il

n'avait d'autres richesses que les antiques trésors des Francs, la simplicité de mœurs, un courage indomptable et l'inviolable fidélité de ses *leudes*, ou compagnons d'armes dévoués à sa personne.

Jamais on ne vit un conquérant célèbre entrer dans sa carrière avec de si faibles moyens ; mais le sort des empires dépend plus du génie des hommes que de l'étendue des Etats et du nombre des guerriers. Le jeune chef d'une faible tribu de Sycambres changea le destin de la Gaule, parce qu'il était doué d'une âme forte, d'un vaste génie, d'une audace impétueuse et d'un esprit adroit : il semblait réunir dans son caractère l'intrépidité téméraire d'un Franc, la prudence d'un Romain, la finesse artificieuse d'un Grec, et la sanguinaire dureté d'un Carthaginois. Soumis aux lois dans le Conseil national, despote au milieu de ses soldats, humble au pied des autels, rapide et terrible comme la foudre contre ses ennemis, circonspect et rusé dans sa politique, perfide et cruel avec les princes francs, rivaux jaloux de sa fortune, respectant habilement les coutumes de Germanie et les lois romaines,

Digitized by Google

comme il était supérieur à son siècle, il le domina.

Quoique Clovis fût païen, on doit penser qu'il traitait avec tolérance la religion des Gaulois ou Romains qui vivaient dans le pays soumis à sa domination, et qu'il montrait même quelque déférence à leurs évêques, personnages alors fort influens dans les Gaules. C'était assez l'usage des nations les plus barbares, puisqu'on vit Attila lui-même s'arrêter dans sa course, délivrer l'Italie de ses armes, et céder aux prières du Pontife de Rome.

On peut croire aussi que Clovis, ainsi que Childéric et Mérovée, pour commander avec plus de facilité à ces nouveaux peuples, s'était revêtu du titre de maître de la milice romaine. C'est sans doute pour cette raison qu'au moment où sa naissance et le consentement des Francs lui décernèrent la couronne, Saint-Remy, évêque de Reims, crut pouvoir lui donner des conseils, et lui parler en ces termes dans une lettre que le temps nous a conservée.

Remy, évêque, à l'illustre roi Clovis, magnifique par ses vertus : « Un bruit » général, venu jusqu'à nous, nous fait

» connaître que vous avez pris l'adminis-
» tration des affaires militaires : je ne suis
» point surpris de vous voir remplir les
» mêmes fonctions que vos pères ; répon-
» dez aux vues de la Providence qui vous
» élève ; soyez modéré dans votre pouvoir
» et juste dans vos bienfaits ; montrez de
» la déférence aux pontifes, et ne dédai-
» gnez pas leurs conseils ; si vous agissez
» de concert avec eux, vos peuples seront
» plus heureux. Maintenez avec sagesse
» votre discipline militaire ; élevez vos
» compagnons, mais n'opprimez per-
» sonne ; soulagez les malheureux et nour-
» rissez les orphelins pour qu'ils puissent
» atteindre l'âge de vous servir ; par là
» vous ferez succéder l'affection à la
» crainte. Que l'équité de vos jugemens
» préserve du pillage le faible et l'étran-
» ger. Ouvrez votre prétoire à tous, et
» que personne n'en sorte mécontent.
» Vous possédez les biens de votre père ;
» s'ils vous servent à racheter des captifs,
» que ce soit dans l'intention de leur
» rendre la liberté ; ne laissez point aper-
» cevoir aux étrangers, placés sous votre
» domination, qu'ils sont d'une autre na-

» tion que la vôtre. Appelez à vos diver-
» tissemens vos jeunes guerriers ; mais
» n'admettez dans vos conseils que les
» *sénieurs*, (vieillards). Enfin, si vous vou-
» lez obtenir une obéissance facile, prou-
» vez à tous que votre jeunesse est mûre
» pour le commandement. »

Les historiens ont gardé le silence sur les cinq premières années du règne de Clovis : il les employa probablement à affermir son pouvoir à comprimer des révoltes dans le pays de Tongres, à méditer et à mûrir ses grands desseins, et à s'informer des forces et de la situation des princes visigoths et bourguignons, qui occupaient alors la plus grande partie de la Gaule. Mais le premier but de son ambition fut nécessairement la conquête des Armoriques : cette contrée seule avait jusque là résisté aux conquérans du Nord et de la Germanie : indépendante de fait, elle restait romaine de nom ; des légions et des milices nombreuses la défendaient ; et elle voyait à la tête de ses troupes Syagrius, comte de Soissons, fils du célèbre Egidius, nommé par les Francs Gilon.

Autrefois Egidius, élu roi par eux,

s'était uni ensuite à Childéric pour la défense des Armoriques ; leur accord fut si intime qu'on peut dire qu'ils régnaient ensemble : leur mort rompit l'alliance des deux peuples. Syagrius méprisait l'enfance du nouveau roi des Francs, et, loin de partager son pouvoir avec lui, il espérait hériter de celui que son père avait exercé sur ces tribus belliqueuses.

Une lettre que lui écrivit dans ce temps Sidonius prouve l'ascendant que ce général romain avait acquis sur les barbares, dont la langue lui était familière : « Je » ris beaucoup, dit le poète romain, en » voyant les barbares craindre de faire » en votre présence des barbarismes dans » leur propre langage ; leurs *senieurs* sont » saisis d'étonnement en vous voyant tra- » duire si facilement leurs lettres. Vous, » ancien consulaire de Rome, vous êtes » le nouveau Solon des peuples du nord : » vous discutez savamment leurs lois ; » nouvel Amphyon pour eux, vous faites » résonner sous vos doigts leurs harpes » et leurs instrumens à trois cordes ; et, » quoique vous soyez Romain, ils aiment, » malgré la grossièreté de leurs sens, à en-

» tendre votre voix; enfin ils viennent ap-
» prendre de vous leur propre langue. »

Childéric avait étendu ses États jusqu'à la Somme, d'autres disent jusqu'aux rives de la Seine. On sait par l'auteur de la vie de Sainte-Geneviève qu'il était même entré dans Paris. « Ce prince, dit
» cet historien, était rempli de vénération
» pour l'illustre vierge : voulant un jour
» faire exécuter quelques criminels dans
» Paris, il ordonna de fermer les portes
» de cette ville dans la crainte que Ge-
» nevième n'y vînt pour tenter de fléchir
» sa rigueur; mais les portes s'ouvrirent
» d'elles-mêmes; la sainte entra et obtint
» la grâce des condamnés. »

En séparant dans ce récit le fait du miracle, ce qu'il faut toujours faire quand on remonte au berceau des peuples, puisque tous ont leurs fables et leurs prodiges, on doit conclure que si Childéric ne régna pas dans Paris il y porta au moins ses armes.

Son alliance avec Egidius aplanissait pour lui toutes les difficultés : mais tout était changé; Syagrius pouvait vouloir reprendre à un prince faible tout le pays

que ses pères avaient enlevé à la Gaule. D'ailleurs cette nation des Francs se trouvait alors fort divisée : Sigebert régnait à Cologne sur l'une de leurs tribus ; Ragnacaire à Cambrai ; Cararic, entre Terouenne et Boulogne ; le pays de Tongres était en proie à la guerre civile ; et Syagrius ne voyait dans Clovis que le chef peu redoutable de quatre à cinq mille guerriers. Il pouvait compter avec vraisemblance sur une victoire facile, n'ayant à combattre qu'un rival si peu puissant ; mais le génie trompa tous les calculs de la politique.

Clovis, loin d'attendre son ennemi, ose l'attaquer ; il sort de Tournai, lieu de sa résidence ; les Francs approuvent avec acclamation son audace belliqueuse ; Ragnacaire joint ses troupes aux siennes ; Cararic, roi de Boulogne, de Terouenne et de Gand, le suit aussi ; enfin ses forces furent encore augmentées par celles de Sigisbert roi de Cologne.

Les Francs entrèrent dans le territoire de la cité de Reims : on montrait encore du temps d'Hincmar, près de Noyon, quelques vestiges du chemin

qu'ils suivirent : on l'appelait la chaussée des barbares.

Clovis défie audacieusement Syagrius, et lui propose de fixer le jour et le lieu du combat; le Romain l'accepte : les armées sont en présence ; la trompette sonne ; les flèches volent des deux côtés. Le roi des Francs s'aperçoit que Cararic le trahit et reste immobile, probablement dans l'intention de se joindre au vainqueur pour dépouiller le vaincu ; son intrépidité alors le sauve du péril où l'exposait cette trahison ; il anime ses soldats de la voix et de l'exemple, et charge avec furie ; la tactique des Romains cède à l'impétuosité des Francs ; les légions sont enfoncées ; Clovis renverse tout ce qui s'oppose à son passage ; il s'ouvre avec sa terrible francisque une sanglante et large route pour arriver à l'empire des Gaules. En vain Syagrius veut rallier ses soldats ; les Francs profitent de leur désordre, les pressent, les poursuivent, et changent leur retraite en déroute. Syagrius fuit ; Clovis le poursuit sans relâche, et le force à chercher au-delà de la Loire un asile chez le roi des Visigoths (486).

C'était le jeune Alaric qui, en succédant à son père Euric, avait hérité de sa puissance et non de son courage. Une victoire si prompte et si brillante aurait suffi à un général vulgaire, mais Clovis, semblable en ce point à César, croyait n'avoir rien fait quand il restait quelque chose à faire. Continuant donc sa marche sans s'arrêter, il osa menacer de la guerre le puissant roi des Visigoths, s'il ne consentait pas à remettre Syagrius entre ses mains.

La témérité, si dangereuse contre la fermeté, est habileté quand elle s'adresse à la faiblesse : Alaric, surpris et intimidé, livra lâchement Syagrius à son vainqueur.

La cruauté qui souilla le caractère du roi des Francs se montra presque aussitôt que sa gloire ; et toutes deux ne firent que croître sans jamais se séparer. Un trophée, tel que Syagrius captif, embarrassa bientôt le conquérant des Armoriques ; il n'aurait pas osé le rendre libre ; il ne pouvait le tenir toujours dans les fers : pour sortir de ces difficultés, il eut recours au crime, et fit tuer secrètement Syagrius dans sa prison.

Les Francs, après la bataille de Soissons, avaient commis beaucoup d'excès, ravagé le territoire et pillé plusieurs églises. L'évêque de Reims obtint du vainqueur qu'il réprimerait cette licence ; les biens de son clergé furent respectés : voyant avec quelle faveur le roi des Francs accueillait ses réclamations, il le pria de lui donner un vase d'argent de grand prix dont ses soldats s'étaient emparés à Soissons. Clovis lui promit de le lui remettre, s'il lui était permis d'en disposer.

Bientôt l'armée victorieuse se rassemble pour le partage du butin qu'on dépose, suivant l'usage, au milieu d'une enceinte guerrière. Le roi, s'adressant à ses compagnons, les pria de lui accorder le vase de Soissons pour qu'il pût en disposer à son gré. Les sénieurs, les plus considérés par leur âge et par leur sagesse, répondirent : « tout ce que tu désireras de ce » butin est à toi si tu le veux ; nous obéis- » sons avec joie à tes ordres, et nul de nous » ne prétendra résister à ton autorité. »

Une acclamation générale approuvait cette déférence pour un chef victorieux, lorsque tout à coup un Franc impétueux

et jaloux frappe violemment le vase de sa hache, en disant fièrement au roi : « tu » n'as rien à prétendre ici que la part que » le sort te donnera. » Cette action brutale saisit l'assemblée de surprise; Clovis, sans paraître ému, supporta cette insulte en silence. Ses compagnons cependant s'empressèrent de lui donner le vase qu'il souhaitait ; et par ses ordres on le remit à l'évêque de Reims.

L'année suivante le roi, ayant réuni ses troupes au champ de Mars, en fit la revue; et, lorsque en parcourant les rangs il se vit en face du téméraire soldat qui l'avait bravé, il lui dit : « tes armes, ton glaive, » ton javelot, et surtout ta hache sont » mal soignés. » En même temps il prend cette hache et la jette à terre : le Franc se baisse pour la ramasser ; Clovis alors lui fend la tête d'un coup de francisque, en s'écriant : « C'est ainsi que l'année » dernière tu frappas le vase de Soissons. »

Ce trait, également cité par tous les historiens, a servi aux uns de preuve du peu d'autorité de nos premiers rois, et aux autres de l'excès de leur despotisme. Ils n'ont tous d'autres torts dans leurs

divers systèmes que d'en avoir cherché un fixe dans un temps où l'arbitraire et la licence se succédaient et se confondaient sans cesse. A cette époque il n'existait rien de réel que la force, rien d'habituel que la bravoure, rien de constant que l'amour de la guerre et du pillage. Au reste Clovis, dans ces deux circonstances, se conformait aux mœurs de son peuple : dans l'assemblée il suivait, comme prince, la loi du partage; mais dans son camp il exerçait hardiment un pouvoir sans limites; roi, il osait peu; général, il pouvait tout.

Après la défaite de Syagrius, Clovis établit sa résidence à Soissons, et donna un riche domaine à l'évêque de Reims. Les monnaies que ce prince fit battre dans cette ville n'étaient point à son effigie; le mot *sœcionis* s'y trouve inscrit ainsi que le nom de *batto* le monétaire; on y voit aussi la figure d'un guerrier portant une hache. Procope dit que les rois Francs ne frappèrent de monnaie à leur nom que lorsque Justinien leur eut cédé les droits de l'empire sur la Gaule.

Pendant l'espace de six années, c'est-à-

dire jusqu'en 492, Clovis ne s'occupa qu'à reconquérir totalement le pays de Tongres, qui avait été envahi par les Allemands.

Ce fut à cette même époque qu'une grande révolution s'opéra dans l'Italie. Théodoric roi des Goths, adopté par l'empereur Zénon, s'éloigna de la Grèce tour à tour défendue et dévastée par ses troupes; il franchit les Alpes, attaqua Odoacre qui avait déposé le dernier des empereurs romains. Après quatre ans de combats Odoacre fut vaincu, et périt; Théodoric se fit proclamer roi d'Italie; Zénon mourut à Constantinople, et Anastase monta sur le trône d'Orient.

Cependant Clovis, revenu à Soissons, travaillait sans relâche à étendre et à affermir sa puissance dans les Armoriques. Les territoires de Soissons et de Reims étaient jusqu'alors le seul fruit de sa victoire. Un grand nombre de cités restaient romaines, indépendantes et défendues par des troupes aguerries : leur conquête par l'épée eût arrêté longtemps Clovis; ses armes en soumirent quelques-unes; sa politique adroite le rendit maître

des autres ; ses ménagemens pour le clergé catholique lui concilièrent son affection et le fortifièrent du secours de cet ordre puissant.

On voit par les lettres de ce temps que les peuples, cédant à l'influence des évêques, redoutaient la domination des Visigoths et des Bourguignons dont les princes étaient Ariens. Le roi des Francs sut profiter habilement de cette disposition qui lui valut autant de conquêtes que son épée. L'église fut le véritable fondement de son trône ; et de son côté il lui assura aussi une puissance tellement colossale que l'un de ses successeurs, Chilpéric, se plaignit bientôt *de voir les évêques plus rois que lui.*

Ces évêques préféraient la tolérante domination d'un roi païen au gouvernement persécuteur des princes hérétiques, et plusieurs prélats catholiques, soupçonnés de favoriser secrètement Clovis, furent chassés de leur siége, et exilés par les princes visigoths et bourguignons.

Le roi des Francs donna bientôt aux évêques romains une nouvelle garantie de sa protection, en unissant son sort à celui

de Clotilde qui était catholique et nièce du barbare Gondebaud, roi de Bourgogne, meurtrier du père, de la mère et des frères de cette princesse.

Si l'on en croit nos anciennes chroniques et l'auteur des *Gestes*, cette union, à laquelle Gondebaud consentit plutôt par crainte que par amitié, fut négociée avec beaucoup d'artifice. Clovis, qui savait à la fois se servir et de l'âpre courage des Francs et de l'adroite politique des anciens sujets de l'empire, donna sa confiance à un sénateur romain, *Aurélianus*, qu'il nomma comte de Melun; il l'envoya secrètement en Bourgogne.

Aurélien, déguisé en mendiant, arriva dans la ville de Genève où résidaient Clotilde et sa sœur; comme elles étaient charitables et visitaient les pauvres, le ministre de Clovis les vit et obtint de Clotilde un entretien particulier. Il lui apprit que le roi des Francs, sur le bruit de ses vertus et de ses charmes, s'était décidé à rechercher sa main; mais qu'avant de faire aucunes démarches il voulait être assuré de son consentement.

Clotilde haïssait son oncle comme en-

nemi de sa foi et assassin de sa famille : elle accueillit favorablement la demande d'un roi couronné par la victoire ; elle accepta l'anneau royal de Clovis, donna le sien en échange pour gage de sa foi ; fit présent de quelques sous d'or à l'émissaire dont elle ignorait le rang, et lui dit : « apprenez à votre prince que s'il veut ma « main, il doit se hâter d'en faire la de- « mande à Gondebaud mon oncle avant le » retour de son ministre Aridius, qu'il a » envoyé à Constantinople. Cet Aridius » est un Romain ennemi de votre nation ; » s'il était de retour, il traverserait vos » desseins. »

Aurélien partit, toujours sous le même déguisement : arrivé dans l'Orléanais, un véritable mendiant l'accosta, et, tandis qu'il sommeillait, lui déroba les présens de Clotilde ; mais comme il se trouvait alors près de son château, il y courut et envoya à la poursuite du voleur ses esclaves qui l'arrêtèrent.

Clovis, informé par son ministre des dispositions favorables de Clotilde, fit demander officiellement sa main au roi de Bourgogne. Gondebaud, surpris de cette

démarche, reçut froidement les ambassadeurs : ceux-ci insistèrent et dirent que la princesse était déjà fiancée avec Clovis. Le roi, irrité, traita cette assertion d'imposture, et refusa formellement de consentir au mariage proposé. Les Francs répliquèrent d'un ton menaçant. Des deux côtés tout annonçait la guerre; mais les *sénieurs* bourguignons, qui redoutaient les armes de Clovis, conjurèrent Gondebaud de ne point précipiter une rupture si funeste : « On parle, lui dirent-ils, d'engagemens secrets; qui sait en effet s'ils » n'ont point été contractés à votre insu. »

Gondebaud manda sa nièce Clotilde, dont le récit découvrit le mystérieux échange des anneaux. Le roi de Bourgogne flottait encore entre la prudence et la colère; mais les grands de sa cour, d'un avis unanime, le forcèrent à consentir au mariage de sa nièce. Elle partit et pressa les ambassadeurs du roi des Francs d'accélérer sa marche, parce qu'elle venait d'apprendre qu'Aridius était récemment débarqué à Marseille.

Ses craintes étaient fondées : Aridius courut en hâte à Genève; et, apprenant du roi la nouvelle du mariage et du dé-

part de Clotilde, « vous croyez, lui dit-
» il, que ce lien sera le sceau d'une
» alliance durable; moi je vous prédis
» qu'il deviendra pour votre famille et
» pour la Bourgogne une source de guerre
» et de destruction. Vous avez privé de
» la vie le père et les frères de cette prin-
» cesse; par vos ordres sa mère a péri
» dans les flots; Clotilde est vindicative;
» les armes de Clovis ne seront plus em-
» ployées qu'à venger ses injures. Prévenez
» ces malheurs, s'il en est temps encore;
» envoyez promptement des troupes pour
» ramener votre nièce. Vous devez pré-
» férer une rupture passagère à une haine
» éternelle. Si Clovis s'unit à Clotilde, les
» Francs épouseront sa querelle; et leur
» glaive redoutable sera toujours levé sur
» vous et sur vos descendans. »

Gondebaud suivit ce conseil: mais lorsque ses soldats arrivèrent aux limites de la Bourgogne, Clotilde les avait dépassées.

Cette princesse justifia promptement les prédictions d'Aridius: dès qu'elle se vit sur les frontières des États de son oncle, elle exigea des Francs qui l'accompagnaient qu'ils livrassent au pillage cette partie du territoire de la Bourgogne. Dans ce temps

barbare l'âpreté des mœurs se retrouvait dans les plus nobles caractères et ternissait même souvent la piété.

Les moindres détails, relatifs au mariage et à la conversion de Clovis, excitèrent longtemps, sous nos premiers rois, un vif intérêt; et ce récit de nos anciens chroniqueurs, plus ou moins conforme à la vérité, nous a paru devoir être conservé parce qu'il peint le siècle.

Le mariage de Clovis fut célébré : cette union lui concilia de plus en plus l'affection du clergé catholique et des peuples de l'Armorique. Il conclut un traité avec ceux qui ne s'étaient pas encore soumis. Procope nous apprend que conformément à ce traité les troupes romaines se réunirent à l'armée des Francs, mais qu'elles conservèrent l'ordre, la discipline, l'habillement, la chaussure et l'armure des légions.

Dès que Clotilde fut reine, elle se servit de toute l'influence de l'amour pour décider Clovis à embrasser le culte chrétien. Le roi, soit par conviction, soit par politique, résista longtemps à ses instances; il craignait probablement de déplaire à sa nation en renonçant à ses ido-

les. Cependant, touché des prières de la reine, il lui permit de faire baptiser Ingomer son premier enfant. Ce nouveau néophyte mourut peu de temps après : le roi, irrité, dit à Clotilde : « Si cet enfant » eut été offert à mes dieux, il vivrait encore. » Depuis, en 493, la reine ayant donné le jour à un second fils nommé Clodomir, il reçut encore le baptême : bientôt ce jeune prince tomba malade, et le roi renouvela ses reproches; mais l'enfant fut sauvé, dit Grégoire de Tours, par les prières de la reine; et le courroux de Clovis s'apaisa.

Jusqu'alors les chefs des Francs avaient donné à l'oisiveté tout le temps qu'ils ne consacraient pas à la guerre; mais Clovis était supérieur à son siècle et à son peuple; quand son glaive se reposait, son sceptre était actif; et lorsqu'il cessait de conduire ses Francs aux combats, il s'occupait à fonder par les lois une puissance durable.

Aucun acte ne nous fait connaître le mode qu'il suivit pour le partage des terres conquises. Nos divers historiens ne nous donnent à cet égard que des conjectures. Plusieurs croient qu'il imita les Goths et les Bourguignons; ce qui aurait donné aux

Francs les deux tiers des terrains appartenant aux Gaulois : Dubos pense au contraire qu'allié plutôt que conquérant des Armoriques, il respecta leurs propriétés; mais les faits éclairent mieux que les systèmes.

Clovis avait conquis par la force des armes le pays de Soissons et de Reims. Une autre partie des Armoriques s'était rangée sous sa loi par un traité ; l'armée des Francs était peu nombreuse ; les terres, appartenant dans chaque cité au fisc, au domaine de l'empire, devinrent évidemment le domaine de Clovis. Les biens possédés par les compagnons de Syagrius vaincu étaient dévolus, ainsi que leurs maîtres, par le droit de la guerre, aux vainqueurs : ils suffirent certainement pour récompenser et enrichir la faible tribu des Saliens.

On sait que le roi des Francs, loin d'opprimer les Romains, se servit des armes de ceux qui voulaient le servir, et qu'il en admit plusieurs au rang de ses *Leudes* et de ses ministres. Nous avons vu qu'Aurélien obtint de lui en bénéfice le château de Melun et le titre de comte. Tous les patriciens de la Gaule qui ne lui résistèrent pas furent élevés au rang de ses con-

vives, classe privilégiée par les dispositions de la loi salique.

Les évêques de la Gaule étaient presque tous Romains ; loin de les dépouiller, il augmenta leurs domaines et leur donna des terres. Enfin, pour fondre peu à peu entièrement les Francs et les Romains, il employa tour à tour l'humiliation à l'égard de ceux qui restaient soumis aux coutumes de Rome, et la faveur pour les Gaulois qui s'agrégaient aux Francs en adoptant la loi salique : quant à ceux qui s'opiniâtraient à lui opposer leurs armes, ils en étaient punis par le pillage, par la confiscation et par la servitude; l'Auvergne l'éprouva cruellement lorsqu'elle joignit ses troupes à celles des Visigoths pour le combattre.

Après avoir ainsi étendu ses limites jusqu'à la Loire, Clovis porta ses armes dans la Bretagne. Grégoire dit qu'un de ses officiers assiégea Nantes ; les Bretons prévinrent leur ruine par un traité. Il paraît que depuis ce temps cette province presque indépendante demeura plutôt alliée que soumise, et resta gouvernée par ses propres chefs qui portèrent le titre de Comtes et de Ducs.

Bientôt un nouvel ennemi, plus formidable que tous ceux qui avaient été vaincus par Clovis, vint attaquer et ébranler sa puissance encore mal affermie. Les Allemands, peuples nombreux et guerriers, possédaient les contrées situées au nord de Genève, entre le lac de ce nom et le mont Jura. Jaloux des Bourguignons, des Goths et des Francs, et voulant partager avec eux les dépouilles de la Gaule, ils avaient franchi le Rhin dans l'année 480, et s'étaient emparés d'une partie de l'Alsace; en 496 ils se réunirent aux Suèves, et firent une invasion dans la seconde Germanie, occupée alors par Sigisbert roi de Cologne, parent de Clovis, et chef des Francs-Ripuaires.

Ce prince appela Clovis à son secours; il y courut à la tête de ses Francs belliqueux et des légions des Armoriques. Leurs armées réunies rencontrèrent les Allemands près de Tolbiac, aujourd'hui Zulpich, à cinq lieues de Cologne : là elles se livrèrent une bataille sanglante où la fortune parut long-temps indécise sur les destinées futures de la France.

On voyait des deux côtés les plus in-

domptables ennemis de l'empire combattre corps à corps sur ses derniers débris. Au milieu d'une sanglante mêlée, où chaque combattant se montrait décidé à perdre la vie plutôt que la victoire, Sigebert reçoit une profonde blessure dont il resta depuis toujours boîteux; ses compagnons l'enlèvent; leur retraite découvre le flanc de l'armée des Saliens. Les Francs, pressés de toutes parts, commencent à plier; vainement Clovis, par des prodiges de force et de vaillance, cherche à les ramener au combat; pour la première fois sa voix cesse d'être écoutée; et la victoire lui échappe.

Aurélien alors le presse d'invoquer le dieu de Clotilde, qui peut seul le rendre vainqueur. Soudain le roi des Saliens, tournant ses regards vers le ciel, prononce ces paroles, citées par Grégoire de Tours : « Dieu des Chrétiens, si vous secourez » ceux qui vous implorent, si vous cou- » ronnez ceux qui placent en vous leur » confiance, j'ai recours à votre pouvoir. » Si vous m'accordez la victoire je vous » adorerai. J'ai vainement imploré mes » dieux : ils me refusent leur protection,

» ou ils sont sans puissance. C'est vous
» aujourd'hui que j'invoque ; donnez-moi
» tout ensemble le triomphe et la foi. »

Cette prière excite l'enthousiasme des légions gauloises ; leur ardeur et leur exemple raniment le courage des Francs. Tous, réunis, retournent impétueusement à la charge ; rien ne résiste à ce choc violent; les Allemands sont enfoncés ; leur roi tombe percé de coups ; les vaincus, consternés, jettent leurs armes, se soumettent et reconnaissent l'autorité de Clovis : il leur ordonna de retourner dans leurs foyers (496).

Dans la suite, il leur rendit leur indépendance ; ceux qui voulurent rester dans la Gaule devinrent ses sujets et non ses esclaves. Ils durent cet adoucissement de leur sort au roi d'Italie, dont ils implorèrent la protection.

Théodoric, aussi célèbre que Clovis par ses conquêtes, et supérieur à lui par ses lumières et par ses vertus, faisait oublier à Rome la chute de sa puisssance et la honteuse déposition du dernier de ses empereurs. Il civilisait les Goths, les maintenait avec fermeté dans la soumis-

sion, respectait les lois romaines, rendait une ombre de liberté au sénat, s'éclairait des conseils de l'illustre et savant Cassiodore; et, à l'ombre de sa justice impartiale, les vainqueurs et les vaincus, étonnés de leur union, rendaient à l'Italie un repos et une sécurité que depuis un siècle la faiblesse des derniers Césars en avait bannis.

La révolution qui se préparait dans la Gaule n'échappait point au génie vaste et pénétrant de Théodoric; ses yeux étaient fixés sur Clovis; il craignit que ce jeune conquérant, vainqueur des Romains de l'Armorique, et déjà l'effroi de la Germanie, ne renversât la puissance des Visigoths, et qu'ensuite, nouveau Brennus, il ne vînt encore avec les Gaulois épouvanter l'Italie.

Décidé à servir de digue à ce torrent, il employa tour à tour pour l'arrêter la persuasion et la force, et flatta son orgueil par des éloges en même temps qu'il se disposait à le combattre; il s'unit à lui par les liens du sang en épousant sa sœur Audeflède, donna sa fille à Alaric, roi des Ostrogoths, et résolut d'abandonner seulement la Bourgogne à l'ambition du

roi des Francs, pourvu qu'il consentît à en partager avec lui les dépouilles.

Son premier soin fut de l'inviter, après la bataille de Tolbiac, à ne pas poursuivre sa vengeance contre les Allemands. Dans ce dessein il lui écrivit en ces termes : « L'alliance glorieuse qui m'unit à vous » m'engage à vous féliciter du nouvel éclat » que la renommée trop long-temps sta- » tionnaire de la nation des Francs vient » de recevoir par vos triomphes; votre » main victorieuse a soumis les peuples » allemands en terrassant leurs plus bra- » ves guerriers.

» Je désire que votre modération épar- » gne les vaincus; leurs débris fatigués » cherchent un asile sous la protection » d'un prince qui vous est uni par les » liens du sang. Pardonnez donc à ces » infortunés que votre glaive épouvante, » et qui se cachent dans nos frontières. » N'est-ce pas un triomphe assez mémo- » rable pour vous d'avoir tellement ef- » frayé ces Allemands si long-temps in- » domptables, qu'ils vous demandent la » vie comme un présent ? Il doit vous » suffire d'avoir vu l'orgueil de ce peu-

» ple abaissé devant vous, et son roi tom-
» bé sous vos coups. De ces innombra-
» bles guerriers les uns sont détruits par
» le fer ; les autres soumis à l'esclavage.
» Daignez donc en épargner les faibles
» restes. C'est pour vous y inviter qu'en
» vous saluant avec l'affection et l'hon-
» neur qui vous sont dus, nous envoyons
» à V. Ex. des ambassadeurs qui, nous
» l'espérons, seront accueillis par vous
» avec votre amitié accoutumée Nous
» nous flattons qu'ils jouiront dans vos
» États des droits de l'hospitalité, et ob-
» tiendront une réponse favorable.

» Ils sont chargés par nous de vous par-
» ler confidentiellement d'affaires qui vous
» intéressent, et qu'il vaut mieux traiter
» verbalement que par écrit. Nous avons
» choisi pour cette mission les hommes
» les plus capables de remplir nos vues
» et les vôtres, car nous avons ardem-
» ment souhaité vos triomphes ; nous les
» regardons comme une partie de notre
» gloire ; et tout ce qui peut vous arri-
» ver d'heureux sera consideré par nous
» comme un avantage certain pour le
» royaume d'Italie. »

Clovis, soit par déférence pour Théodoric, soit qu'il fût alors occupé d'autres desseins, ne porta pas ses armes au-delà du Rhin ; il revint près de Clotilde qui le pressa vivement de combler ses vœux, en abjurant le culte des idoles. Saint Rémi évêque de Reims, appelé par elle, seconda ses efforts, et instruisit le roi dans la foi chrétienne.

Ce prince hésitait pourtant encore ; il craignait l'attachement de son peuple au culte antique; enfin, vaincu par les prières du pontife et de la reine, ou déterminé par l'utilité d'un changement qui devait affermir sa domination dans la Gaule, il rassemble les Francs, leur peint avec énergie la force du Dieu des armées, qui vient de lui donner la victoire. Les paroles d'un chef vainqueur furent toujours des lois pour les Francs; et, suivant leurs mœurs, Clotilde était sacrée pour eux dès qu'ils croyaient devoir un triomphe à la divinité qu'elle adorait.

A peine le roi a parlé que tous ces guerriers, frappant leur bouclier de leur hache, s'écrient avec enthousiasme : « nous » renonçons au culte des dieux périssa-

» bles, et nous reconnaissons le Dieu
» éternel que Clotilde adore, et que l'évê-
» que Rémi nous annonce. »

Aussitôt tout se dispose pour répandre les eaux du baptême sur le prince et sur son armée : un large terrain forme un vaste baptistaire ; les murs qui l'environnent sont couverts de toiles et d'étoffes richement brodées ; les fonts sont préparés, les cierges allumés ; l'encens parfume les airs.

Le nouveau Constantin, c'est ainsi que le nomme Grégoire de Tours, qui décrit pompeusement cette fameuse cérémonie, s'approche avec respect du pontife chrétien. Rémi, revêtu de ses habits pontificaux, avant de verser sur la tête de Clovis l'huile sainte, lui adresse ces paroles :
« fier Sycambre, humilie ton cœur, et
» courbe ta tête victorieuse devant l'éter-
» nel ; il t'écoute ; jure-lui de l'adorer dans
» les temples que tu brûlais, et de livrer
» aux flammes les idoles que tu adorais. »

Clovis s'agenouille, et prononce le serment ainsi que ses deux sœurs Arbofède et Teutchilde. Au même instant trois mille guerriers le répètent, et le

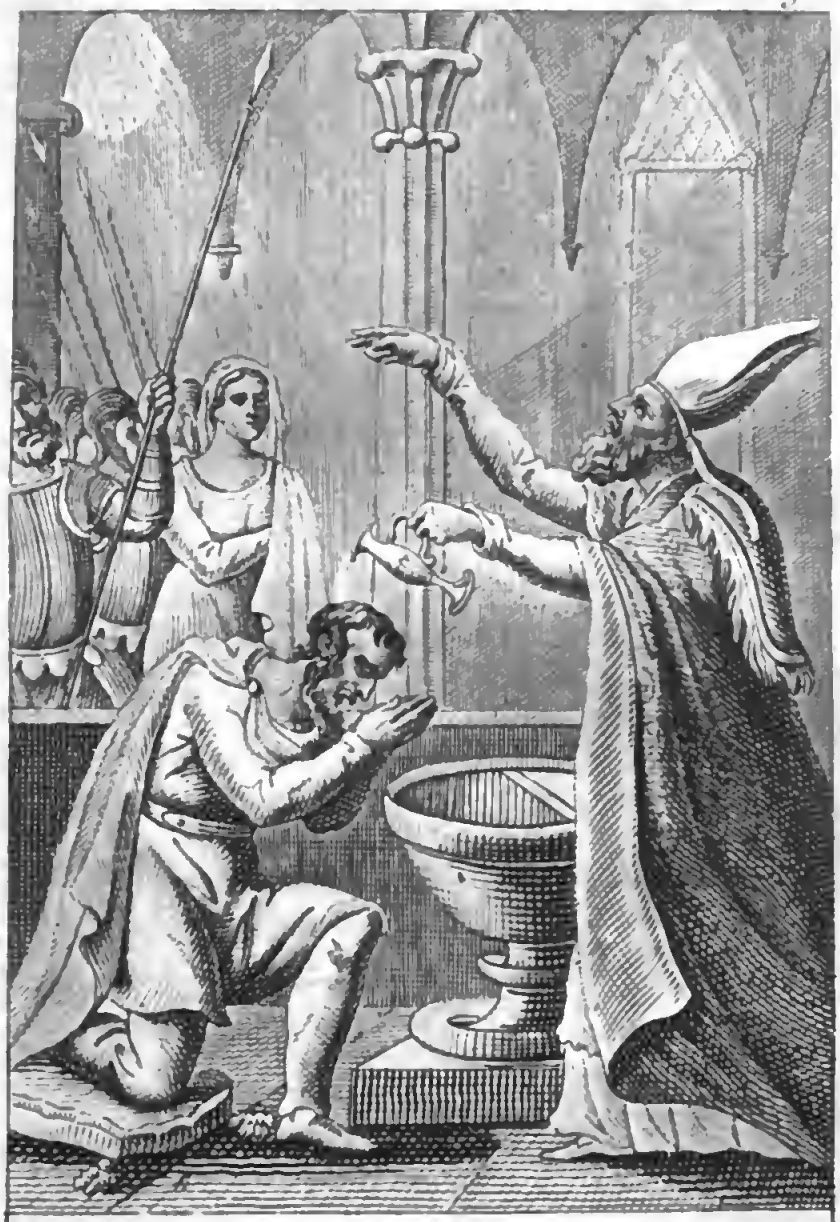

Baptême de Clovis.

Digitized by Google

Biblioteca Nazionale V. E. III
NAPOLI

Digitized by Google

même vœu est prononcé par une foule de femmes et d'enfans.

Puisque trois mille guerriers seulement furent baptisés dans ce jour célèbre et qu'aucun auteur ne parle de la résistance du reste de la nation, il paraît évident que la tribu des Saliens était très-peu nombreuse. Ce fait confirme l'opinion des historiens qui prétendent qu'après la défaite de Syagrius, Clovis devint plutôt maître des Armoriques par leur affection que par ses armes. Il lui eût été impossible de vaincre cent mille Allemands, s'il n'avait pas eu pour auxiliaires les milices de la Gaule et les légions romaines de l'Armorique, car les chefs des autres tribus de la nation ne durent pas élever ses forces au nombre de plus de vingt mille combattans.

La conversion et le baptême de Clovis achevèrent de lui concilier tous les Gaulois sur lesquels les évêques catholiques exerçaient une grande influence. Dès ce moment il put compter dans les États des princes visigoths et bourguignons sur des appuis secrets et nombreux.

Si la foi du belliqueux Clovis fut sincère,

on doit croire au moins qu'elle était peu éclairée ; les âpres mœurs des forêts de la Germanie luttaient encore en lui contre les lumières de la civilisation ; et, au travers du voile blanc qui couvrait le néophyte chrétien, on voyait briller la hache et l'orgueil du Sicambre. Un jour saint Rémi prêchait devant lui la passion ; au moment où il parlait du supplice de Jésus-Christ, Clovis se lève impétueusement et s'écrie : « où étions-nous mes Francs » et moi ? nos francisques l'auraient » sauvé. »

Vers le même temps saint Rémi sacra le roi des Francs dans l'église de Reims. Ce fut à cette occasion que se répandit l'anecdote miraculeuse de la sainte ampoule, accréditée jusqu'à nos jours par le récit d'Hincmar, achevêque de Reims dans le neuvième siècle.

Nous avons vu et nous aurons souvent l'occasion de nous apercevoir que l'histoire des premiers temps de la France a été écrite par des prêtres qui ont malheureusement cru qu'une fausse politique les autorisait à mêler des fraudes pieuses aux vérités de la religion. Au reste c'est une habi-

tude sacerdotale qui se reproduit dans tous les siècles et chez tous les peuples : l'esprit trouve facile de gouverner les hommes par des erreurs ; le génie seul conçoit l'idée de les conduire par la raison : c'est ce qui fait que nous voyons plus de Numa que de Marc-Aurèle.

Hincmar nous raconte donc que l'ecclésiastique qui devait apporter le saint-chrême n'arrivant point à l'heure convenue, saint Rémi, troublé par cet accident, invoqua le secours du ciel ; aussitôt on vit paraître une colombe aussi blanche que la neige qui lui apporta une *fiole* ou ampoule pleine d'une huile dont l'odeur suave embauma l'air.

Depuis ce jour Clovis fut célébré par les catholiques comme le héros et le Machabée de l'Église. Eumène, prêtre romain, lui apporta dans le même temps une lettre du pape, ainsi conçue :

Anastase évêque, à notre illustre et glorieux fils Clovis.

« Nous envoyons à Votre Sérénité le » prêtre Eumène pour vous dire avec » quelle satisfaction nous avons appris » l'hommage que vous rendez au père des

» humains. Nous espérons que vos bon-
» nes œuvres croîtront et se multiplieront
» sans cesse. Par là vous comblerez no-
» tre félicité ; vous serez notre véritable
» couronne ; et vous étendrez la prospérité
» de l'Église notre mère qui vient heureu-
» sement de faire renaître un si grand roi en
» Jésus-Christ. Soyez donc à jamais l'ins-
» trument de ses triomphes, et devenez,
» notre illustre et glorieux fils, une co-
» lonne de fer pour elle, afin que de son
» côté elle vous conserve toujours dans
» ses voies, et qu'elle vous accorde la vic-
» toire sur vos ennemis. »

Depuis cette époque Clovis et ses successeurs ont toujours conservé le titre de *fils aîné de l'Église*. Le roi des Francs datait ainsi ses actes : *la seizième année de notre règne et la première depuis notre baptême.*

Ce fut peu de temps après la conversion des Francs que les évêques catholiques devinrent suspects aux Visigoths comme favorables à Clovis ; ils enlevèrent Volusianus, évêque de Tours, à son siége, et l'exilèrent en Espagne.

Le roi des Francs soutint vivement la

cause des persécutés contre les persécuteurs ; ce qui donna naissance entre Alaric et Clovis à des différends que dans la suite les armes seules décidèrent. Mais avant qu'ils en vinssent à une rupture ouverte, Clovis voulut encore se fortifier par de nouveaux agrandissemens. Il conclut une alliance offensive avec son beau-frère Théodoric, roi d'Italie, dans le dessein de reconquérir la Bourgogne. Par ce traité signé en 502, il était convenu que le pays conquis serait partagé entre les Francs et les Ostrogoths, que les alliés entreraient en même temps en Bourgogne et que le dernier arrivé paierait pour son retard une indemnité en argent.

Clovis connaissait la division qui régnait entre les princes bourguignons ; son artificieuse politique en profita ; et il sut par de magnifiques promesses déterminer Godésigile, frère de Gondebaud, à traiter directement avec lui et à joindre, quand il en serait temps, ses armes à celles des Francs.

Gondebaud ne soupçonnait point la perfidie de son frère ; mais, effrayé de l'orage qui le menaçait et de la puissance

formidable de ses ennemis, il crut leur enlever des prétextes plausibles de guerre et de grands moyens de succès, en réconciliant les catholiques de ses États avec les ariens. Pour atteindre ce but il rassembla dans la ville de Lyon les évêques de l'un et de l'autre parti : « Si votre dogme, » dit le roi de Bourgogne aux catholiques, » est le véritable, pourquoi n'employez-» vous point votre influence pour désar-» mer Clovis qui se ligue avec mes enne-» mis dans le dessein de me détruire? » la foi peut-elle s'accorder avec l'injus-» tice? la religion avec la convoitise » du bien d'autrui? la charité avec la soif » du sang? »

Avitus lui répondit : « Nous ignorons » les motifs politiques des rois; mais l'É-» criture nous apprend que l'abandon de » la loi divine entraîne souvent la ruine » des États Cessez d'être l'ennemi de » Dieu, alors il vous favorisera; et dès » que vous serez réconcilié avec lui, vous » vous verrez bientôt en paix avec les hom-» mes. »

Ces paroles prouvent évidemment que le clergé catholique excitait partout Clo-

vis à combattre les princes ariens, souhaitait sa domination, et favorisait ses armes. Déjà ses troupes étaient en marche; de leur côté les Ostrogoths avaient franchi les Alpes et menaçaient la Provence. Gondebaud rassembla son armée et appela Godésigile à son secours : le perfide feignit de vouloir partager ses périls ; il s'empressa de le rejoindre; tous deux campèrent près de Dijon.

Bientôt les Francs parurent; et la bataille s'engagea : la victoire ne fut pas longtemps incertaine, car, au moment où Clovis attaquait de front le roi des Bourguignons, le traître Godésigile tomba sur son flanc, et le mit en pleine déroute; Gondebaud prit la fuite, et s'enferma dans Avignon ; Clovis l'y assiégea. Tandis qu'il le tenait bloqué, Godésigile s'empara des États de son frère, se fit proclamer roi dans Vienne, sa capitale, et promit de céder aux Francs une partie de la Bourgogne.

Gondebaud se défendait vaillamment; mais le défaut de vivres devait rendre bientôt sa perte inévitable. Dans cette détresse il dut son salut au prudent artifice de

son ministre Aridius. Ce Romain, feignant d'abandonner sa cause, alla trouver Clovis, dont il parvint à gagner promptement la confiance; lorsqu'il le vit favorablement disposé, et d'ailleurs fatigué par plusieurs assauts inutiles, il lui dit : « Avignon est une ville trop forte pour » que vous puissiez vous en emparer. » Tandis que vous dévastez sans utilité » un pays qui cessera de vous fournir » des subsistances, vous laissez vos pro- » pres Etats exposés aux entreprises » d'Alaric. Hâtez-vous de terminer cette » guerre, en prenant un parti plus gé- » néreux et plus profitable. Imposez » un tribut à Gondebaud; et à ce prix » accordez-lui la paix. Que risquez-vous? » s'il accepte ces conditions, il vous » sera soumis et deviendra vôtre vassal; » s'il les refuse, vous continuerez le siége, » et vous emploierez la force de vos ar- » mes pour le soumettre. »

Clovis se rendit à cet avis; le traité fut conclu. Gondebaud paya la première année du tribut exigé; mais dès que le roi des Francs se fut éloigné, le roi de Bourgogne, violant sa foi, reprit les

armes, et conduisit rapidement ses troupes à Vienne, dans l'espoir d'y surprendre son frère.

Godésigile, informé à temps de son projet, repoussa courageusement ses attaques; le siége fut alors converti en blocus. Bientôt la ville, affamée, se vit obligée, pour prolonger sa résistance, de chasser de ses remparts les bouches inutiles. Parmi ces exilés se trouvait un fontainier; cet homme, irrité de son bannissement, découvrit à Gondebaud un ancien canal par lequel ses troupes pénétrèrent la nuit dans les murs. Soudain les habitans voient les ennemis d'un côté escalader les remparts, et de l'autre remplir en foule les places et les rues; saisis de terreur, ils se sauvent dans leurs temples. Gondebaud les livra aux flammes; Godésigile y périt. Une troupe de Francs, qui servait sous ses ordres, conserva seule au milieu de ce désastre une héroïque intrépidité; leur courage les sauva; ils s'enfermèrent dans une tour et combattirent avec tant d'acharnement qu'ils lassèrent le vainqueur, le forcèrent à l'admiration et en obtinrent une capitulation honorable.

Pendant le cours de cette guerre Théodoric avait conquis dans le midi plusieurs cités ; la paix le laissa maître de Marseille, de son territoire et de tout le pays situé entre la Méditerrannée, la Durance, les Alpes et le Rhône. Gondebaud, corrigé par le malheur, se montra plus humain pour ses peuples, et leur donna un code connu sous le nom de loi *Gombette*, dont les dispositions favorables aux Romains les garantissaient de l'oppression des Ariens. Il recouvra la plus grande partie de son royaume, se réconcilia avec Clovis, dont il demeura le vassal, et termina pacifiquement un long règne dont le commencement avait été souillé par tant de crimes.

Dès que Théodoric se vit de nouveau possesseur de l'ancienne province romaine, il tint aux peuples reconquis un langage qui justifie les éloges prodigués à sa mémoire par les historiens de l'Italie : « Vous » devez, leur disait-il, nous obéir non » comme des captifs, mais comme des » hommes libres ; reprenez les coutumes » romaines presque effacées de votre sou- » venir ; renoncez aux mœurs, au lan- » gage, au costume des barbares, et sur-

» tout à leur cruauté. Il ne convient point
» que sous notre règne fondé, sur la jus-
» tice, les anciens Romains vivent dans
» leur patrie comme des étrangers. Dé-
» terminé par notre affection pour vous
» à nous occuper de tout ce qui peut vous
» être utile, nous avons choisi pour vous
» administrer Gemellus, personnage re-
» commandable par ses talens et par ses
» vertus. Votre prospérité sera le but de
» ses travaux. Obéissez donc à ses ordres
» comme aux nôtres. »

Le roi d'Italie, moins impétueux et plus éclairé que Clovis, retira seul les fruits de la guerre de Bourgogne, dont il partagea peu les périls ; tous ses soins furent ensuite appliqués à prévenir la rupture prête à éclater entre le roi des Francs et celui des Visigoths ; mais il ne put que la retarder.

Alaric continuait à persécuter les catholiques ; Clovis embrassait leur cause ; déjà ses menaces étaient suivies de violence ; des deux côtés on courait aux armes. Théodoric, prévoyant la ruine de son gendre et redoutant l'accroissement des Francs, s'adressa d'abord à Alaric

pour le calmer et le contenir : « Quoi-
» que vos aïeux, vainqueurs d'Attila,
» lui dit-il, vous aient transmis leur
» courage, n'exposez point témérairement
» aux chances de la guerre vos troupes
» amollies par une longue paix ; on ne
» reprend pas facilement les habitudes
» militaires une fois perdues. Fermez
» l'oreille à vos passions ; ce sont de
» mauvais conseillers ; elles trompent sur
» le but qu'on se propose et sur les moyens
» de l'atteindre ; la guerre est le dernier
» remède aux maux politiques. Attendez
» pour tirer l'épée contre le roi des Francs
» la réponse qu'il aura faite à l'offre de
» ma médiation. Vous n'êtes forcé à
» la vengeance par aucune injure per-
» sonnelle, par aucune offense grave,
» ni par le meurtre d'aucun parent ; il
» n'existe encore entre vous que des que-
» relles de paroles qu'on peut même étein-
» dre. Laissez-moi donc le temps de
» prévenir Clovis que, s'il vous attaque,
» je vous défendrai sans être retenu par
» les nœuds qui m'unissent à lui ; peut-être
» craindra-t-il d'avoir à lutter seul con-
» tre deux nations belliqueuses. J'espère

» qu'il ne sera point sourd à ma voix.
» Les princes les plus fiers écoutent la
» voix de la justice, surtout quand elle
» leur parle, armée d'un glaive redou-
» table. »

Dans le même temps il reprocha vivement à Clovis ses violences contre son gendre Alaric : « La plus grande joie,
» lui dit-il, que vous puissiez donner tous
» deux à vos ennemis communs, c'est de
» voir les Francs et les Visigoths se dé-
» chirer entre eux ; chacun de vous
» est roi d'une puissante nation ; si vous
» écoutez ceux qui vous animent l'un
» contre l'autre, vous ébranlerez mutuel-
» lement vos trônes, et vos peuples dé-
» testeront en vous cette impétuosité té-
» méraire qui les aura précipités dans
» une guerre funeste. Votre ardeur im-
» patiente abandonne trop promptement
» les voies conciliatrices ; dans les que-
» relles qui s'élèvent entre parens il est
» d'usage de prendre des arbitres ; et com-
» ment d'ailleurs pouvez-vous regarder
» vos droits comme si évidens, quand
» vous voyez que nous doutons encore
» de leur justice ? Je suis déterminé à me

» déclarer contre celui de vous deux qui
» refusera de déférer à mes représentations
» pacifiques. Nos ambassadeurs près de V.
» Ex., ainsi que ceux que nous avons en-
» voyés au roi notre gendre, ont ordre de
» tenter tous les moyens de vous réconcilier
» et d'empêcher les Francs et les Visigoths
» de s'entre-détruire. Croyez que cet
» avis est dicté par une amitié sincère ;
» on ne conseille pas ainsi ceux dont on
» envie la prospérité. »

La fierté du roi des Francs s'irritait d'une remontrance sage mais menaçante. Alaric, plus docile, céda au conseil de son beau-père, et demanda à Clovis une entrevue ; il l'obtint et elle eut lieu dans une île de la Loire, près d'Amboise ; les deux rois conférèrent, dînèrent ensemble, et se promirent une amitié qui dura peu.

Alaric publia dans ce temps le code des Visigoths ; et, paraissant alors revenir à un système de tolérance, il permit aux catholiques de rassembler dans la ville d'Agde un concile qui fut présidé par saint Césaire. Mais bientôt, entraîné par ses passions et par celles des ariens, il

renouvela ses persécutions contre les catholiques, et mécontenta ses peuples en altérant les monnaies. Grégoire de Tours assure que la plupart des Gaulois soumis à son joug désiraient vivement alors les succès et la domination des Francs.

Quintianus, évêque de Rhodez, fut arrêté et accusé d'avoir voulu livrer sa ville à Clovis. Celui-ci, considérant cette violence comme une injure ou plutôt comme un prétexte favorable convoqua dans le champ de Mars l'assemblée des Francs.

« Jusqu'à quand, compagnons, dit-
» il, souffrirons-nous que les Visigoths
» nous bravent, nous insultent, et que
» les ariens, renversant les autels, oppri-
» ment les catholiques, et asservissent à
» nos yeux une si grande partie des Gau-
» les? Tirons nos glaives; marchons con-
» tre eux; Dieu nous conduira et nous
» rendra maîtres de ces belles contrées
» qui nous attendent comme des libé-
» rateurs. »

A ces mots l'approbation unanime des Francs belliqueux éclate au bruit du choc des framées et des francisques; la guerre est déclarée. (507) Théodoric envoie une

armée au secours de son gendre ; Gondebaud s'unit à Clovis ; Clodéric fils de Sigisbert et les autres princes de sa famille joignent leurs tribus à celle des Saliens ; et tout se prépare pour la lutte définitive qui doit fixer le sort des Gaules, et donner leur empire aux Goths ou aux Francs.

Clovis marcha rapidement ; arrivé près de Tours, il sut habilement se concilier l'esprit des peuples, en témoignant un grand respect pour la mémoire de l'évêque saint Martin, mort cent ans auparavant dans cette ville ; et il défendit expressément à ses troupes de prendre dans la Touraine autre chose que de l'herbe et de l'eau. Un soldat fut arrêté pour avoir enlevé à une pauvre femme le foin enfermé dans sa grange ; ce soldat, croyant son délit peu grave, dit en riant : « Quel » crime ai-je commis ? le roi nous a per- » mis l'herbe ; le foin n'est qu'une herbe » en bottes. » L'infléxible Clovis lui fit trancher la tête ; les Francs murmuraient contre un acte si cruel : « En vain, leur » dit Clovis, vous comptez sur votre cou- » rage ; nos glaives seront sans force, nos

» armes sans succès, si nous offensons
» l'illustre saint qui doit nous protéger. »

Dans les siècles d'ignorance la superstition fut toujours un des plus puissans instrumens de la politique : Clovis ne l'ignorait pas ; voulant obtenir une sorte d'oracle pour exciter la confiance des Gaulois et enflammer le courage des Francs, il chargea quelques officiers de porter ses offrandes au tombeau de saint Martin, et de lui rapporter les premières paroles qu'ils auraient entendues dans ce lieu saint; « Dieu des chrétiens, s'écrie-t-il, si mon
» faible bras est destiné à renverser vos
» ennemis, faites connaître votre volonté
» à ceux qui entreront en mon nom dans
» l'église de saint-Martin. »

Le roi fut obéi ; et lorsque ces envoyés pénétrèrent dans le temple, le chantre entonnait ce verset : « Seigneur, vous m'a-
» vez armé de courage dans les combats ;
» vous avez fait tomber sous mes coups
» ceux qui s'étaient levés pour me frapper ;
» vous avez confondu mes ennemis, et votre
» nom les a mis en fuite devant moi. »
Cet oracle fortuit ou concerté remplit de joie et d'espoir l'armée des Francs.

Une croyance éclairée lutte presque toujours vainement contre une aveugle crédulité ; et les chrétiens de ce temps s'imaginaient encore lire religieusement leur destinée dans un verset prononcé au hasard, au moment où le concile d'Agde venait de leur défendre expressément de chercher aucun augure sur le tombeau des saints ou dans les livres sacrés : ainsi les mœurs bravent les lois; et l'ambition profite des faiblesses humaines.

L'armée des Visigoths défendait les approches de Poitiers et le passage de la Vienne ; Clovis perdit plusieurs jours sans pouvoir trouver un gué ; enfin on lui en découvrit un. Alors voulant, comme autrefois Sertorius et Constantin, frapper les esprits par un prodige, et persuader au peuple qu'il était protégé par le ciel, il dit à ses guerriers qu'une biche, traversant à ses yeux la Vienne, venait de lui indiquer le passage qu'il cherchait, et qu'en même temps une lumière miraculeuse, s'élevant du clocher de l'église de saint Hilaire de Poitiers, et dardant ses rayons sur son camp, lui avait ainsi tracé la route brillante de la victoire.

Aussitôt il mit son armée en marche, et lui défendit d'exercer aucunes violences contre tous les Gaulois ou Romains qui ne se seraient point armés contre lui. Un maraudeur, pour avoir enfreint cet ordre, dit Grégoire de Tours, fut frappé de paralysie. On voit par tout ce récit que le roi des Francs avait des évêques pour conseillers et pour historiens, et qu'ainsi il ne manquait ni de partisans ni d'amis dans les villes soumises aux Visigoths.

Clovis passa la Vienne à l'endroit qui depuis fut nommé le *pas de la biche;* il franchit ensuite le *Clain;* dès qu'il parut, les Visigoths se retirèrent; Alaric voulait prudemment éviter tout combat avant l'arrivée des secours que lui envoyait Théodoric; mais ses guerriers turbulens, indignés d'une circonspection qu'ils taxaient de lâcheté, éclatèrent en murmures, se révoltèrent et le contraignirent de s'arrêter. Clovis l'atteignit dans la plaine de Vouillé à dix milles de Poitiers.

Les Visigoths ne voulaient d'abord combattre qu'à coups de trait, arme qui leur était plus familière qu'aux Francs;

mais Clovis, les chargeant avec son impétuosité ordinaire, leur fit bientôt sentir le poids de sa terrible francisque. Cependant la mêlée entre ces deux peuples belliqueux fut sanglante, longue et opiniâtre. Clodéric partagea dans ce jour mémorable les périls et la gloire du roi des Saliens.

La victoire était encore incertaine, lorsqu'Alaric et Clovis s'aperçurent, s'élancèrent l'un contre l'autre, et s'attaquèrent corps à corps. Le sort des deux nations dépendait du succès de cette lutte dont la Gaule était le prix. Enfin Alaric tomba sous la hache de Clovis : mais l'instant de son triomphe fut celui de son plus grand danger ; deux guerriers visigoths pour venger leur roi se précipitèrent ensemble sur Clovis et le frappèrent de leurs lances. Sa force résista au choc, sa cuirasse au fer, et la vitesse de son cheval le tira de péril.

Les Gaulois de l'Auvergne, commandés par Apollinaris fils du célèbre Sidonius, luttèrent encore opiniâtrément contre la fortune ; presque tous périrent sur le champ de bataille ; et lorsque leur in-

trépide colonne fut renversée, l'armée entière d'Alaric prit la fuite. Le talent de Clovis, comme celui de tous les hommes qui ont laissé de longues traces sur la terre, était de profiter rapidement d'un succès et de ne pas laisser à l'ennemi le temps de se relever.

Thierry, le premier de ses fils, né d'une concubine, conquit l'Albigeois, le Rouergue et l'Auvergne. Dans cette même année (507) le roi des Francs conduisit son armée en Languedoc et assiégea Carcassone. De son côté Gondebaud ravageait les provinces voisines de ses Etats. Cependant les Visigoths avaient proclamé roi, dans la ville de Narbonne, Gésalic fils d'Alaric; mais ce prince ne sut inspirer ni de confiance à ses peuples, ni de crainte à ses ennemis; et sa conduite lui fit perdre l'affection et la protection puissante de Théodoric. Les Bourguignons le battirent, et le forcèrent à fuir en Espagne; de là il courut en Afrique pour engager les Vandales à embrasser sa cause; mal accueilli par eux, il revint se cacher en Aquitaine, y rassembla quelques partisans, rentra à leur tête en Espagne,

se laissa battre de nouveau près de Barcelonne, tomba dans les fers et mourut en prison. Amalaric, son fils, encore enfant, fut reconnu roi des Visigoths, sous la tutelle de Théodoric.

Jusqu'alors la fortune avait toujours favorisé Clovis ; rien ne l'arrêtait dans sa course victorieuse : mais les Ostrogoths lui opposèrent enfin une barrière plus forte ; et le génie de Théodoric fit reculer le sien. Il se vit forcé à lever le siége de Carcassonne, vint passer l'hiver à Bordeaux où il se fit apporter de Toulouse les trésors d'Alaric.

Dans l'année 508 Clovis attaqua Angoulême, ville forte par sa position, et sans laquelle il lui eût été difficile de se maintenir dans ses conquêtes. Les évêques catholiques, dans leur enthousiasme, le comparaient à Josué ; et, pour justifier cette comparaison, Grégoire de Tours dit qu'à la vue du héros chrétien les murailles de la ville s'écroulèrent comme celles de Jéricho. La fable est l'histoire des temps anciens ; les peuples au berceau s'endorment au récit des contes qu'ils croient, et dont les prêtres profi-

tent; et ces erreurs exercent sur leur destinée une plus puissante influence que la raison.

Cette même année Clovis marcha contre Théodoric, et fit le siége d'Arles. Les ponts de cette ville, construits sur les deux bras du Rhône, furent l'objet et le théâtre d'opiniâtres et de sanglans combats; après plusieurs efforts inutiles les Francs, renonçant à s'en emparer, passèrent le fleuve sur des bateaux.

La ville assiégée employa pour sa défense les catapultes, les balistes et toutes les antiques créations du génie d'Archimède. Tandis que la garnison fatiguait les assiégeans par de vigoureuses sorties, et détruisait leurs travaux, une émeute éclata dans Arles; et l'évêque Saint Césaire fut soupçonné d'avoir voulu livrer la ville à l'ennemi; mais on découvrit que le complot était tramé par des Juifs.

Après un grand nombre de combats meurtriers, livrés sous les remparts d'Arles, la constance des assiégeans triompha du courage des Francs. Une nouvelle armée, accourant alors d'Italie, contraignit Clovis et Gondebaud à se retirer. Les

Ostrogoths les poursuivirent et détruisirent leur arrière-garde. L'armée de Théodoric, profitant de cette défaite, étendit ses conquêtes et s'empara d'Avignon. Le roi d'Italie informa le Sénat romain de ce triomphe, et en attribua le principal honneur à l'un de ses généraux, né parmi les Goths et nommé Tulum; le nom du vainqueur de Clovis ne doit pas rester dans l'oubli.

En 509 Théodoric remporta encore une victoire sur Clovis. Jornandès dit que le roi des Francs y perdit trente mille hommes; mais il ne fait point connaître le lieu où cette bataille se livra. En 510 la paix fut conclue entre les deux rois : les Ostrogoths conservèrent le pays situé entre les Alpes, la Méditerranée, le Rhône et la Durance; les Visigoths, Narbonne et son territoire; Clovis garda tout le reste de ses conquêtes.

Ce fut après avoir signé ce traité que Clovis écrivit aux évêques la lettre suivante : « Vous êtes sans doute informés » par la renommée des ordres que nous » avons donnés en entrant sur le terri- » toire des Visigoths, pour prescrire à

» nos guerriers de respecter tout ce qui
» appartient aux églises, aux communau-
» tés de vierges, aux veuves et aux clercs
» dévoués au service des autels. Nous
» avons interdit toute violence contre leurs
» personnes, et commandé qu'on rendît
» la liberté à tous ceux d'entre eux aux-
» quels on aurait pu la ravir.

» Quant aux captifs laïcs que nous
» avons pris les armes à la main, et sur
» lesquels notre droit est incontestable,
» nous permettons que vous les placiez
» sous votre protection; et, sur la vue de
» vos lettres, leurs maîtres adouciront
» leur sort.

» A l'égard des captifs qui ne nous
» auraient point combattu, il a été or-
» donné de les rendre libres, dès qu'ils
» seraient honorés de votre recommanda-
» tion : ainsi vous pouvez réclamer tous
» ceux qui auraient été détenus contre
» le droit des gens; leurs fers tomberont,
» dès que nous aurons reconnu l'em-
» preinte du sceau de votre *anneau pas-*
» *toral*. Mais mon peuple vous conjure
» de n'accorder votre appui qu'à ceux
» qui en sont dignes, et de confirmer la

» justice de vos réclamations en prenant
» à témoin le nom de Dieu : c'est le seul
» moyen, au milieu de tant de rapports
» divers, d'empêcher que le juste ne soit
» confondu avec l'impie. Vénérables suc-
» cesseurs des apôtres, je me recommande
» à vos prières. »

Clovis revint en 510 dans la ville de Tours et prouva sa reconnaissance pour le clergé, par les dons magnifiques qu'il fit à l'église de Saint-Martin : Licinius gouvernait alors ce diocèse. Précédemment le roi avait offert à cette église un coursier qu'il montait le jour de la bataille de Vouillé ; voulant alors le racheter, il envoya *cent sous d'or* à ceux qui le gardaient ; mais ceux-ci surent tourner contre lui les armes de la superstition, dont il s'était servi pour dominer les peuples. Le cheval, dressé par eux à cette ruse, refusa de sortir du saint monastère. Clovis comprit facilement le mystère de cette résistance ; il envoya *deux cents sous d'or* à l'église, et le cheval marcha. « Il faut
» convenir, dit alors le roi, que saint
» Martin est un ami très-utile, mais il
» vend un peu cher sa protection. »

Le clergé, sous les règnes suivans, ne confirma que trop la vérité de ces paroles.

Ce fut à cette époque, selon le récit d'Hincmar, que Clovis reçut le diplôme de l'empereur Anastase, qui lui conférait les titres de *patrice*, de *consul* et d'*auguste*, soit pour conserver par ce don une apparence de souveraineté sur les Gaules, soit pour se concilier l'appui d'un rival redoutable, qu'il voulait opposer à Théodoric.

Clovis se revêtit, dans l'église de Saint-Martin, de la pourpre romaine et du manteau d'écarlate; ensuite, orné du diadème, il se rendit à cheval dans la cathédrale, et y jeta des pièces d'or et d'argent à la foule qui l'entourait.

Chef des Francs par sa naissance et par le consentement du peuple, protecteur du clergé catholique, maître de la plus grande partie de la Gaule par les armes, Clovis joignit par ces nouvelles dignités à son autorité victorieuse, une autorité légale sur les Gaulois romains; affermit ainsi sa puissance royale le pouvoir des coutumes qui survivent long-temps à

la chute des Etats et à la destruction des gouvernemens.

L'auteur des *Gestes* dit que depuis ce jour les Romains le nommèrent Auguste, et s'adressèrent à lui pour l'exécution de leurs lois, dans les mêmes formes dont ils se servaient avec les consuls.

En s'éloignant de Tours le roi vint à Paris, où il plaça, si nous en croyons Grégoire, le siége de sa monarchie : ce fut dans cette capitale qu'il établit son tribunal pour juger les Francs, et son prétoire pour donner audience aux Romains.

Clovis fut tout à la fois conquérant et législateur ; son caractère le portait plus à la guerre qu'à la justice; mais sa situation nouvelle, la fusion de son peuple avec une nation qui jouissait d'une civilisation antique, le besoin de l'ordre pour conserver les conquêtes, et la nécessité de régler les rapports qui devaient exister entre les vainqueurs et les vaincus, obligèrent le roi des Francs à réformer en quelque sorte les coutumes guerrières, et à corriger la loi des Saliens connue sous le nom de pacte de la loi salique.

Probablement cette loi avait déjà subi quelques modifications depuis que Pharamond, Clodion, Mérovée et Childéric étaient entrés dans les Gaules, et s'étaient successivement établis dans la Toxandrie, dans le Tournaisis et sur les rives de la Somme et du Rhin.

Le texte de cette loi, dont on parla long-temps sans la connaître, et dont Hérold découvrit le premier un exemplaire dans le monastère de Fulde en 1557, renferme des disposions si favorables au clergé catholique, en même temps qu'il contient des dispositions toutes germaines, que l'on doit en conclure avec certitude qu'elle fut modifiée depuis la conversion des Francs; ainsi l'époque de cette modification ne peut être antérieure au règne de Clovis; et, comme il est avéré que l'un de ses successeurs, Childebert, y fit de nouveaux changemens, on peut croire qu'elle fut en grande partie l'ouvrage de Clovis.

Il est nécessaire de se faire une juste idée de cette loi, source sauvage de la législation française; elle expliquera beaucoup de faits postérieurs, et les faits valent mieux que les systèmes.

Nous savons par Eccard que plusieurs auteurs ont, depuis, donné diverses éditions de cette loi, avec des commentaires. Goldaste, Jérôme Bignon, Baluze, Chifflet, Vandelin ont multiplié les copies de ce monument, en l'enrichissant de gloses. Enfin on en a publié aussi un ancien exemplaire de Wolfembutel, écrit sous Pépin. Il est curieux et peut-être utile de connaître le prologue placé à la tête du plus ancien exemplaire : tout ce qui peint les mœurs est l'âme de l'histoire.

PROLOGUE DE LA LOI SALIQUE.

« La nation célèbre des Francs, formée » par la volonté de Dieu, constante dans » ses traités de paix, profonde dans ses » délibérations, distinguée par la no- » blesse et la force du corps, remarquable » par sa blancheur et par ses formes, au- » dacieuse, prompte, âpre, convertie ré- » cemment à la foi catholique, enfin » exempte d'hérésie, recherchant la clef » des sciences lorsqu'elle était encore dans » la barbarie, désirant la justice, mais » conforme à ses mœurs, voulant main-

» tenir et garder sa piété, a chargé les
» grands de cette même nation, qui en
» étaient alors les chefs, de rédiger la loi
» salique.

» Entre plusieurs de ces hommes elle
» en choisit quatre, Wisogaste, Bodo-
» gaste, Salogaste et Windogaste : ils se
» réunirent dans les lieux nommés Bodo-
» ghève, Saloghève et Windoghève, et
» y tinrent trois assemblées ou *malles*.
» Là, discutant avec soin les choses, leur
» origine, et traitant de chacune en par-
» ticulier, ils ont rédigé le décret sui-
» vant.

» Mais après que Clovis le beau et le
» chevelu, par la faveur de Dieu, roi cé-
» lèbre des Francs, eût le premier reçu
» le baptême catholique, tout ce qui cessa
« dans ce pacte de paraître convenable
» fut plus clairement corrigé et rédigé par
» les illustres rois Clovis, Childebert et
» Clotaire, qui publièrent ce décret. »

» Vive le Christ qui chérit les Francs ;
» puisse-t-il tenir leur royaume sous sa
» garde, remplir leurs chefs de la lu-
» mière de sa grâce, protéger leur armée,
» élever des monumens à leur foi : puisse

» enfin le seigneur Jésus - Christ leur
» donner des temps de paix, de joie, de
» félicité, et conduire ces dominateurs dans
» les voies de la piété.

» C'est cette nation, puissante par sa
» force et son courage, qui, par de nom-
» breux combats, a secoué le dur joug des
» Romains pesant sur sa tête ; c'est elle
» qui, après avoir reconnu la sainteté du
» baptême, a somptueusement orné de
» pierres précieuses et d'or les corps des
» saints martyrs, que les Romains avaient
» défigurés par le feu, mutilés et massa-
» crés par le fer, ou jetés aux bêtes fé-
» roces qui les dévoraient. »

Tel était le langage de nos premiers aïeux : il prouve assez l'influence nouvelle et forte des évêques gaulois et romains dans le conseil des rois.

Trois siècles après, lorsque Charlemagne promulgua de nouveau la loi salique, il la fit précéder du prologue suivant : « Il a plu aux Francs et à leurs
» grands, et il a été convenu entre eux que,
» pour conserver l'amour de la paix in-
» térieure, ils devaient couper toutes les
» racines des anciennes querelles, et de

» tout ce qui pouvait les aigrir; ainsi,
» comme ils l'emportaient sur toutes les
» nations par la force de leurs bras, ils
» voulurent mériter la même prééminence par l'autorité des lois, et que
» toute action criminelle fût jugée selon
» la nature du délit ; ils choisirent donc
» sur un grand nombre quatre hommes,
» Wisogaste , Bodogaste , Salogaste et
» Widogaste, habitans des lieux nommés
» Bodohaim , Salohaim et Widohaim , et
» situés au-delà du Rhin. Ceux-ci s'assemblèrent dans trois *malles*, discutèrent soigneusement l'origine des causes
» et des délits et exposèrent sur chacun
» d'eux le jugement suivant : »

Nous ne parlerons que du texte de la première loi salique, telle qu'elle fut rédigée par les prédécesseurs de Clovis, modifiée par ce roi et corrigée par ses fils. Celle que promulgua Charlemagne, qui y ajouta trois titres, trouvera plus convenablement sa place au moment où nous peindrons ce grand monarque par ses actions et par ses lois.

Ce pacte contient soixante-douze titres : il suffira, pour en connaître l'esprit, d'en

citer les conditions principales et celles qui donnent une idée des mœurs du temps ; le reste ne serait que fastidieux et sans aucune utilité.

EXTRAIT DE LA LOI SALIQUE.

Le titre I, Condamne à six cents deniers d'amende celui qui, ajourné aux *malles*, c'est-à-dire appelé à l'assemblée par les lois souveraines, ne s'y est point présenté sans alléguer un empêchement légitime ; même amende si, ayant ajourné un autre, il ne comparaît pas lui-même : un homme qui en ajourne un autre doit lui parler ou à sa famille, dans son domicile et devant témoins : celui qui est occupé de l'exécution d'un ordre du roi ne peut être ajourné.

Les titres II et suivans, jusqu'au X inclusivement, confirment les récits de tous les auteurs anciens, et prouvent que, dans la Germanie, la seule richesse des Francs consistait en troupeaux. Tous ces articles ordonnent des amendes graduées pour les vols de cochon, bœuf, mouton, chèvre, chien, oiseau, abeille, et arbres. On

payait, pour un pourceau enlevé d'une étable, une composition de 1800 deniers (45 sous), indépendamment du *fredum*, c'est-à-dire des frais de l'impôt du fisc; *fred* venait de *friéde*, qui veut dire en langue germanique *paix*. Le même vol dans un champ n'attirait qu'une amende de 600 deniers; le vol du taureau du roi était puni par une amende de 90 sous.

Le titre II concerne le vol des esclaves enlevés à leur maître. Les amendes prescrites pour punir ces vols sont d'évidentes additions faites par les premiers Mérovingiens, car, en Germanie, on sait que les captifs étaient cultivateurs, serfs attachés à la glèbe et non point esclaves : les Francs n'eurent des esclaves que depuis leur entrée dans la Gaule; et, dans ce genre, ce furent les Romains et les Gaulois civilisés qui corrompirent les barbares.

Nous voyons par les titres XII et XIII une grande démarcation tracée par la justice de ce temps entre les hommes libres et les esclaves. Le vol commis par les premiers est puni d'une amende plus ou moins forte de 1200 à 1800 deniers;

les esclaves, au contraire, reçoivent 120 coups de verge, à moins *qu'ils ne rachètent leur dos* par une amende, mais faible.

Dans le titre XIV, le ravisseur libre d'une fille libre paie 1200 deniers; si cette fille est sous la protection du roi, l'amende est de 2500 deniers. Si un esclave du roi enlève une femme libre, il est puni de mort; une femme enlevée volontairement perd sa liberté. Le ravisseur de la fiancée d'un autre paie 2000 deniers; s'il a attenté à sa pudeur, 8000 deniers. Si un homme libre épouse une fille esclave d'un autre, il devient esclave lui-même. Si on épouse sa nièce ou sa belle-sœur, on paie 1200 deniers; le mariage est dissous; les enfans ne peuvent hériter et sont réputés infâmes.

Le titre XV est un des plus importans à citer, puisqu'il prouve, contre le système de l'abbé Dubos, à quel degré les vainqueurs tinrent les vaincus dans l'humiliation. « Si un Romain, dit la loi, a » assailli et dépouillé un Franc, la com- » position sera de 2500 deniers; mais si » un Franc a commis le même délit sur

» la personne d'un Romain, la composi-
» tion ne sera que de 1200 deniers. »

On remarque dans le titre XVII un grand respect des Francs pour les morts, car on peut juger de la gravité qu'ils attachaient au délit, par celle des peines qu'ils y appliquaient. Ils imposaient une amende de 4000 deniers aux spoliateurs d'un mort, et de 8000 à celui qui l'avait déterré. Le coupable était banni de la société; celui qui lui aurait donné asile devait payer une amende de 600 deniers.

Tout crime était expié par l'argent : on voit dans le titre XIX de cet étrange code, un tarif détaillé suivant la gravité des blessures faites à un homme par un autre :
« Si le sang coule jusqu'à terre, 600 de-
» niers; s'il sort trois os de la tête, 1100
» deniers; si la cervelle est mise à nu,
» 1800. Celui qui aura frappé un homme
» à coups de poing lui paiera 360 de-
» niers, et en outre 120 pour chaque
» coup. »

Au milieu de ces idées grossières et pour ainsi dire sanguinaires de justice, on apperçoit avec satisfaction quelques vues nobles et élevées. Le titre XX punit les dé-

lateurs et les calomniateurs. S'ils ont accusé près du roi, faussement et pour une faute légère, un homme absent et innocent, ils paieront 2800 deniers. Si le crime imputé emportait la peine capitale, le calomniateur paierait 8000 deniers. On voit de plus, par ces dispositions, que certains crimes étaient déjà dans ce temps punis de mort, et qu'on évitait cette peine par l'amende.

On croyait alors aux maléfices ; ils sont aussi rachetés, suivant la loi, par des amendes.

Le titre XXII rappelle la sévérité des mœurs germaines : « Si un homme libre, dit le législateur, serre la main ou le doigt à une femme libre, il paie 600 deniers ; si c'est le bras 1200 deniers, le coude 1400, le sein 1800 ; tel était chez nos Sycambres le tarif de la pudeur. »

L'assassinat d'une jeune fille libre se rachetait par 8000 deniers, celui d'une femme libre et mère par 24000 deniers ; mais si elle ne pouvait plus avoir d'enfans, l'amende n'était plus que de 8000 deniers. Ainsi ce code barbare tarife le meurtre selon la condition, l'âge et la fécondité.

L'adultère, commis par un ingénu avec une esclave, est puni par une amende de 600 deniers; si c'est avec une esclave du roi l'amende sera double. Lorsqu'un esclave commet un adultère avec une femme de sa condition et par violence, si elle en meurt, il sera mutilé ou paiera 240 deniers; si elle n'est pas morte, il recevra 120 coups de verge ou paiera 120 deniers.

Les titres XXXI et XXXII tarifent hideusement les lacérations, les contusions, les doigts, les dents brisées et ridiculement les injures. Pour avoir appelé un homme borgne, on paie 600 deniers; renard 120; lièvre 240; et 1800 deniers si on appelle une femme *prostituée*; et si on reproche à un autre d'avoir abandonné son bouclier, 120 deniers, à moins qu'on ne prouvât la vérité de ces deux reproches.

On trouve dans le même titre la source de notre point d'honneur actuel : une injure regardée comme très-grave était celle d'appeler un autre *menteur*; l'amende était de 600 deniers; il en était de même si on l'appelait *délateur*, ce

dernier usage s'est malheureusement perdu.

Un peuple chasseur devait être sévère sur les droits de chasse : le vol d'un sanglier, lancé par les chiens d'un autre, coûtait 600 deniers. Dans le titre XXXIV, on sait qu'un Franc qui aurait garrotté un Romain ne payait que la même amende 600 deniers ; mais elle était double pour un Romain qui aurait garotté un Franc.

Le titre XLII, relatif aux esclaves soupçonnés de vols, nous apprend que ces malheureux étaient soumis à la question. Mais ce qu'il faut surtout remarquer c'est le titre XLIII concernant les homicides commis sur la personne d'un homme libre, parce qu'il désigne avec précision les différentes conditions et les rangs distincts des peuples de la France à cette époque. Si l'homme assassiné est un Franc ou tout homme barbare vivant sous la loi salique, le coupable paiera une composition de 8000 deniers ; s'il est *Antrustion*, c'est-à-dire, *in truste dominica* ou sous la foi et le patronage du roi, 24000 deniers ; s'il est Romain, convive du roi, 12000 deniers; s'il est Romain, possesseur

ou propriétaire 4000 deniers ; s'il est Romain tributaire 1800.

Plusieurs auteurs ont vu là clairement l'existence séparée des nobles et des plébéiens ; ils ont en quelque sorte raison. Cependant deux choses constituent la noblesse, les priviléges et l'hérédité. On voit que les premiers existaient incontestablement, mais non l'hérédité ; elle ne vint que par la suite avec celle des bénéfices ; jusque-là les priviléges n'étaient que personnels et à vie, au moins de droit, car, de fait, les enfans des privilégiés obtenaient nécessairement des préférences. Tacite même qui, selon Montesquieu, *abrégeait tout* parce qu'il *voyait tout*, nous dit que les fils des chefs en Germanie étaient souvent nommés chefs eux-mêmes par leurs compagnons, presque au sortir de l'enfance ; et il fallait bien qu'il y eût chez les Francs des familles notables et illustrées, puisqu'en parlant de Pharamond, nos anciens historiens conviennent que les Francs, ayant long-temps vécu sans avoir de rois, en nommèrent un lorsqu'ils passèrent le Rhin, et le choisirent dans l'une de leurs plus nobles familles.

Le titre XLVI veut qu'une veuve ne se remarie qu'avec le consentement de sa famille, à laquelle celui qui l'épouse doit payer une certaine somme.

Le faux témoignage était puni par l'amende de 600 deniers.

Le titre LII règle les formes que doit observer le comte avec ses assesseurs pour juger les débiteurs et leurs créanciers : il se termine par une disposition sévère et d'une exécution difficile : « si le comte, » dit-il, refuse ou diffère de rendre jus- » tice sans cause légitime, il faut qu'il » se rachète ou qu'il périsse. »

Celui qui affirmait une chose en justice était soumis à l'épreuve de l'eau bouillante, jugement de Dieu : le titre LV l'en dispense, moyennant une somme proportionnée à la gravité de la cause. Cela s'appelait le rachat de la main.

Le titre LVI impose l'amende de 24000 deniers pour la mort d'un comte ; 12000 pour celle d'un *sagi baron* ou juge inférieur, s'il est au service domestique du roi ; et 24000, si ce *sagi baron* est un homme libre. Il ne doit pas y avoir plus de trois *sagi barons* par chaque mallo-

berge, c'est-à-dire tribunal civil. On n'en appelait aux comtes que dans le cas de violation des lois.

L'Église ne devait pas être oubliée dans le code d'une nation qui commençait à donner au clergé la première place dans ses conseils. La mort d'un sous-diacre était punie par une amende de 12000 deniers. Celle d'un diacre, 16000 deniers; d'un prêtre 24000 et d'un évêque 36000.

Les comtes étaient assistés par des assesseurs nommés *rachinbourgs* ou *scabins*, parce que ceux-ci étaient assis plus bas que le comte sur des *escabeaux*. S'ils refusaient de juger, ils payaient 120 deniers et 600 s'ils ne jugeaient pas conformément à la loi.

Enfin le titre LXXII et dernier concerne les *aleux* ou *biens propres* et surtout acquis par voie d'héritage : c'est le plus fameux ; le voici textuellement : « Art. 1er. Si un homme meurt sans » laisser d'enfans, que son père ou sa » mère lui succède. Art. 2. S'il n'a ni » père ni mère, que ses enfans ou ses sœurs » héritent de lui. Art. 3. A défaut de » ceux-ci, que ce soient les sœurs de son

» père. Art. 4. A défaut de celle-ci, la
» sœur de sa mère. Art. 5. A défaut de
» ces dernières, les plus proches parens
» paternels. Art. 6. Mais qu'aucune por-
» tion de la terre salique ne passe en
» héritage aux femmes, et que tout l'hé-
» ritage de la terre appartienne au mâle. «

Ce titre célèbre a été interprété de plusieurs manières opposées : on a cru y trouver l'exclusion des femmes à la succession au trône ; c'était assimiler le royaume aux terres saliques. Mais on convient généralement aujourd'hui que la loi salique ne contient aucun article de droit public, et n'a rien statué à l'égard de la succession royale. Cette exclusion des femmes est fondée sur une base plus durable que les lois, celle des mœurs et des coutumes de quatorze siècles.

On a différé de même sur la signification du nom de terres saliques : les uns l'ont, sans raison, appliqué aux bénéfices militaires, oubliant qu'ils étaient révocables ; Hénault a réfuté cette opinion ; d'autres plus justement n'appellent terres saliques que celles qui, suivant les coutumes germaines, étaient autour de la

maison, nommée en tudesque *sala*, et ensuite aux terres possédées en propre et héréditairement par les Francs après la conquête des Gaules.

C'est ce que croit Montesquieu, et ce que le titre LXXII de la loi indique lui-même, puisqu'il porte en tête ces mots de l'*alleu* pour annoncer qu'il ne va parler que de *biens propres* et possédés héréditairement.

Dans la suite cette exclusion des femmes de l'héritage du manoir, appelé par Marculfe lui-même *une coutume impie*, fut modifiée ; et l'on vit beaucoup de femmes hériter des terres et même des fiefs.

Dans les forêts de la Germanie, les Francs, libres, égaux et fiers, se vengeaient eux-mêmes des injures reçues : aussi pour apaiser la famille offensée et échapper à son ressentiment, le coupable faisait une composition et payait une amende ; le *fredum* était reçu par l'arbitre ou juge : telle était la première base du code des Saliens. Mais les rois après la conquête, tout en conservant le fond de cette législation dans sa simplicité, se virent forcés, pour le maintien de l'ordre,

d'appliquer à certains crimes la peine capitale, et plus tard d'emprunter aussi aux lois romaines la prescription, afin d'assigner un terme aux réclamations et aux réactions.

On conçoit facilement qu'une telle législation devait paraître suffisante et sans inconvénient aux yeux d'un peuple pauvre, libre et resserré sur un territoire peu étendu; mais lorsque la conquête de la Gaule rendit les chefs des Francs riches, puissans et dominateurs d'une vaste contrée, on dut prévoir que ce code ou plutôt ce tarif des délits assurerait l'impunité de l'opulence et l'oppression de la pauvreté, puisque tout sénieur *anstrustion* ou *comte* put dès-lors, au gré de ses passions, tuer, piller, opprimer, en payant une amende très-modique relativement à sa fortune.

Qnand la nation s'assemblait fréquemment, la force de la démocratie prévenait ces abus de pouvoir; mais les Francs, dispersés dans la Gaule, se réunirent rarement. Le conseil des rois remplaça faiblement les assemblées nationales; l'égalité disparut, et la tyrannie d'une aristocratie militaire ne tarda pas à naître et à croître

sur les débris de la puissance des monarques et de la liberté des peuples.

Les temps où l'on éprouve le plus de maux sont ceux où l'on cherche le plus de remèdes ; aussi ce fut à l'époque de la décadence, de la chute de l'empire romain et de l'invasion des barbares, qu'on fit publier tout à la fois le plus grand nombre de codes.

Presque tous les dévastateurs de l'Occident cherchaient à bâtir sur des ruines : Alaric donna aux Visigoths le code rédigé par Théodose ; les Francs reçurent les lois saliques et ripuaires ; le roi de Bourgogne promulgua la loi *Gombette ;* tout le midi de la Gaule resta attaché aux lois romaines parce que la loi des Goths n'établissait point de distinction humiliante entre eux et les Romains ; mais dans tous les pays occupés par les Francs, leurs lois assurèrent tant de prérogatives à ceux qui les adoptaient, que peu à peu tous les Gaulois, vaincus par eux, abandonnèrent le droit romain pour devenir Francs. Cependant il s'écoula un assez long espace de temps avant que cette réunion fût générale ; et jusque-là chacun resta le maître de choisir la loi sous laquelle il voulait vivre.

L'érudition peut vouloir connaître les légères différences qui existaient entre les lois *saliques*, ripuaires et bourguignonnes; il nous suffit de savoir que le principe en était le même ; et celle de Clovis que nous venons de parcourir nous donne une idée assez complète et une assez claire explication de l'esprit, des mœurs et des actes de ces temps reculés.

Clovis, comme on l'a vu, assura en en France par ses lois, par ses dons et par sa déférence, la prééminence du clergé, dont l'assistance lui avait été si utile. De leur côté les évêques s'occupèrent, dans ces premiers momens, à étendre et à fortifier l'autorité du prince qui les protégeait contre les ariens. Le concile d'Orléans, assemblé la dernière année de son règne, reconnut formellement le droit attribué à nos rois de faire rentrer dans leurs mains les fruits de chaque évêché pendant sa vacance : ce droit, dont jouirent seuls les rois de France, porta le nom de droit de *régale*.

Clovis dut une juste célébrité à ses armes, à ses lois, à la grandeur de ses desseins, à sa rapidité dans l'exécution, à son courage dans les combats ; mais une

politique perfide souilla par des crimes atroces la fin d'un règne si long-temps glorieux. Nous voyons avec peine des évêques sinon justifier, du moins vouloir pallier ses sanguinaires perfidies.

Grégoire de Tours raconte froidement que ce roi, redoutant la jalousie des princes de sa famille qui gouvernaient alors les différentes tribus des Francs, et craignant qu'ils n'usurpassent son autorité, forma le projet, dans l'intérêt de la monarchie, de réunir sous son sceptre tous ces divers peuples qui pouvaient la déchirer par leurs querelles : les moyens les plus criminels lui parurent les plus prompts, les plus sûrs, et il n'hésita pas à les employer ; ses émissaires persuadèrent à Clodéric que s'il pouvait hâter la mort de son père Sigebert, roi de Cologne, prince affaibli par l'âge et par des blessures, la protection de Clovis lui assurerait le trône des Ripuaires. Clodéric tomba dans l'horrible piége qui lui était tendu.

Quelques assassins, subornés par lui, égorgèrent son père dans une forêt où il s'était retiré pour éviter l'approche du roi des Francs dont on l'avait menacé. Le par-

ricide écrivit promptement à Clovis qu'il possédait les États de son père dont il consentait à lui livrer les trésors.

Clovis lui répondit qu'il le remerciait, et qu'il le priait seulement de montrer à ses envoyés ce trésor qui, au reste, ne pouvait être mieux qu'entre ses mains. Quand ces officiers furent arrivés, Clodéric ouvrit devant eux le coffre qui contenait ses richesses ; ils l'invitèrent à porter ses mains jusqu'au fond afin de les mettre à portée de mieux connaître ce qu'il contenait. Clodéric, pour les satisfaire, se courbe sur le coffre ; alors l'un des envoyés lui abat la tête d'un coup de francisque.

Clovis, informé de cet événement, accourt avec rapidité, rassemble les Francs-Ripuaires, et leur dit : « Je marchais sur » l'Escaut ; Clodéric a répandu perfide- » ment des bruits mensongers dans le » dessein de vous persuader que je voulais » attenter aux jours de son père ; le lâche » m'attribuait ses propres crimes. Sige- » bert, retiré dans la forêt *Buchovia* » pour s'éloigner de moi, est tombé sous » le poignard des assassins payés par Clo- » déric, ce fils dénaturé a peu survécu à

» son parricide ; au moment où il comp-
» tait ses richesses, des inconnus l'ont
» tué. Ces meurtres me sont étrangers ;
» jamais mes mains ne se trempèrent dans
» le sang de mes proches : mais enfin le
» mal est arrivé ; il faut y chercher un
» remède. Je vous offre le conseil salu-
» taire de me choisir pour votre roi,
» puisque la famille de Sigebert est éteinte.
» Si vous y consentez, je jure de vous
» défendre au péril de mes jours contre
» tous vos ennemis. »

Les Ripuaires répondirent à ces paroles par de vives acclamations, par le choc de leurs boucliers ; ils élevèrent Clovis sur un pavois, et le proclamèrent roi. C'est ainsi qu'il devint maître de leur vaste territoire, qui s'étendait de Châlons sur Marne jusqu'aux rives de la Fulde.

Clovis crut alors le moment propice pour se venger d'un autre prince franc, de Cararic, qui régnait sur les contrées de Boulogne, Saint-Omer, Bruges et Gand : c'était le même qui avait voulu autrefois le trahir à la bataille de Soissons. Il gagna d'abord plusieurs de ses leudes et marcha ensuite contre lui.

Cararic et son fils ne purent lui opposer qu'une courte résistance; les traîtres qui les entouraient les livrèrent au roi des Francs. Il leur fit couper les cheveux; c'était la dégradation de ce temps : relégués tous deux dans un monastère, l'un fut ordonné prêtre et l'autre diacre.

Quelque temps après, au moment où Cararic déplorait le plus amèrement sa destinée, son fils lui dit : « Consolez-vous, » car, en nous dépouillant de cette lon- » gue chevelure, marque de notre di- » gnité, on n'a fait que couper un feuil- » lage qui repoussera bientôt. Puisse l'au- » teur de cet affront périr aussi promp- » tement que nous verrons renaître notre » chevelure ! »

Clovis, informé de leur entretien, les fit massacrer, s'empara de leur trésor et fut reconnu roi par les Francs et par les Romains qui leur étaient soumis.

Le même Grégoire de Tours, trop partial pour Clovis et trop rigoureux pour ses victimes, poursuit ainsi sa narration : » Ragnacaire, dit-il, roi des Francs de » Cambrai, déshonorait son rang et sa » famille par ses débauches. Faron, son

» favori et son ministre, le gouvernait en
» flattant ses vices. Ce faible roi parlait
» de ce favori comme d'un égal et d'un
» associé à la royauté. L'abus qu'il faisait
» de son crédit indignait les Francs. »

Clovis, instruit de leurs dispositions, aigrit leur courroux, et parvint facilement à les séduire en leur promettant des bracelets d'or. Assuré de leur appui, il marcha contre Ragnacaire. Les lâches compagnons de ce malheureux prince, chargés par lui de reconnaître la troupe qui s'avançait, le trompèrent et lui firent croire que c'était une milice auxiliaire appelée par Faron.

Cette trahison l'empêcha de se mettre en défense. Clovis, survenant, le chargea brusquement et le mit en déroute. Il voulait se sauver; ses perfides compagnons l'enchaînèrent ainsi que son frère Richarius, et les menèrent à Clovis.

« Comment, dit le vainqueur à Ra-
» gnacaire, un prince de ma famille souf-
» fre-t-il lâchement qu'on l'enchaîne ?
» vous deviez périr plutôt que de le sup-
» porter. » A ces mots il lui fendit la tête d'un coup de francisque. Se tournant

ensuite vers Richarius, « On n'aurait » pas, s'écria-t-il, enchaîné votre frère, » si vous l'aviez défendu ; » Et aussitôt il le tua d'un coup de hache.

Les traîtres qui avaient sacrifié leurs princes se plaignirent alors à Clovis de la violation de ses promesses; car ils venaient de découvrir que les bracelets qu'on leur avait donnés n'étaient que de cuivre doré. « Une fausse monnaie, dit le roi, » est le digne prix de ceux qui trahissent » et vendent leurs chefs. Fuyez de ma » présence et félicitez-vous d'une clé- » mence qui vous accorde la vie. » La morale prêchée par un meurtrier est peut-être encore un crime de plus ; et c'était ce que l'évêque Grégoire aurait au moins pu dire.

Clovis fit encore périr un autre frère de Ragnacaire, nommé Regnomer, roi des Francs, établi dans le Maine. Ce fut, suivant les termes de Grégoire, par le meurtre de ces princes et de plusieurs autres rois, ses parens, dont il craignait les entreprises, qu'il parvint à établir son autorité dans toute la Gaule.

Quelque temps après, en 511, il se

plaignit au milieu de l'assemblée générale des Francs d'être isolé et privé de toute famille : « Je me trouve, dit-il, comme » étranger dans mes Etats ; si j'éprouvais » quelques revers, je ne pourrais avoir » recours à aucune des personnes obligées » par les liens du sang à me venger. »

Son panégyriste lui-même, loin de croire ses regrets sincères, les regardait comme une ruse pour découvrir s'il existait encore quelques individus de sa famille échappés à ses cruels soupçons.

Ce fut après tous ces meurtres, et probablement pour expier ses crimes, qu'il rassembla le concile d'Orléans : trente évêques s'y trouvèrent et soumirent leurs décrets à son approbation ; ils obtinrent ainsi de lui la confirmation du droit d'asile, qui autorisait les églises à ne point livrer aux lois les homicides, les voleurs et les adultères, à moins qu'on ne fît serment de ne les tuer ni de les mutiler. Il exempta aussi les évêques de la loi de prescription pour leurs biens et pour les terres cédées par eux. Il fonda alors plusieurs églises et plusieurs riches abbayes. Dans ces temps barbares souvent les rois des

Francs parurent croire que la loi divine autorisait, comme la loi salique, à racheter les crimes par des dons et des amendes.

Clovis, après trente ans de règne, mourut à Paris en 511, âgé de quarante-cinq ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, bâtie par Clotilde et par lui. Sainte Geneviève mourut la même année, et fut inhumée dans la même église qui depuis porta et conserva son nom.

Clotilde se retira quelques années après en Touraine, passa pieusement ses jours auprès du tombeau de saint Martin, dont elle s'éloigna rarement pour venir dans la capitale.

Grégoire de Tours, après nous avoir raconté les crimes du roi des Francs, termine en ces termes son tragique récit : « Les Etats et les trésors de Sigebert pas-
» sèrent de cette sorte au pouvoir de
» Clovis : ainsi Dieu chaque jour, sous sa
» main puissante, faisait tomber les en-
» nemis de ce monarque, et reculait les
» limites de son empire ; car ce roi mar-
» chait dans les voies du seigneur avec un
» cœur droit, avec une foi ferme et sin-

» cère ; et ses actions trouvaient grâce
» devant lui. »

L'histoire, plus sévère qu'un clergé trop reconnaissant, placera toujours Clovis au rang des grands capitaines, des politiques habiles, des conquérans célèbres, des illustres fondateurs d'empires ; mais, en consacrant sa gloire, elle flétrira ses crimes, et gémira de l'aveuglement qui mit presque au rang des saints le meurtrier de tant de rois.

CHAPITRE TROISIÈME.

CHILDEBERT Ier, roi de Paris.
CLODOMIR, roi d'Orléans.
CLOTAIRE, roi de Soissons.
THIERRY et ensuite ses fils et petits-fils,
THÉODEBERT et THÉODEBALD,
rois de Metz.

L'age héroïque de la France fut plus court que celui de la Grèce; il se borna au règne de Clovis et à celui de ses fils belliqueux.

On ne sait pourquoi nous prodiguons notre admiration aux fondateurs des royaumes de la Grèce, tandis que nous lisons avec une sorte de dégoût l'histoire des premiers héros français. Cependant ces deux époques et ces deux pays présentent le même mélange de vaillance et de barbarie, de grandeur et de grossièreté, de crimes et de vertus; nous devrions peut-être suivre avec un intérêt plus vif, puisqu'il serait

national, les guerriers qui abattirent l'hydre romaine, que ceux dont le bras terrassa celle de Lerne et le minotaure.

Malgré des prodiges égaux de courage, si la férocité des mœurs nous portait à détourner nos regards de semblables tableaux, on peut dire que la famille d'Atrée est plus révoltante que celle de Chilpéric, et que les forfaits de Frédégonde et de Brunehaut n'égalent pas encore en horreur ceux de Médée. Enfin les passions de nos Mérovingiens ne doivent pas plus effaroucher la pudeur que les amours criminelles d'Hélène, de Thésée, de Pasiphaé, de Pyrithoüs et des Héraclides.

Mais ce qui devrait surtout nous faire étudier avec plus de soin ces archives de nos origines, c'est qu'elles sont historiques, tandis que celles des Grecs étaient en grande partie fabuleuses. D'ailleurs on voit que d'un côté les efforts des héros de la Grèce se bornent à conquérir un peu d'or dans la Colchide et à renverser après dix ans de travaux la ville de Troie, tandis qu'en peu d'années les chefs des tribus héroïques de nos Francs renversèrent l'empire romain, et fondèrent une puissance qui, trente ans

après Clovis, s'étendait de la mer du Nord aux Alpes, aux Pyrénées, et de l'Océan aux rives du Danube.

Ce fut, ainsi que le remarque Robertson, une des plus grandes révolutions du monde. L'antique courage, depuis long-temps perdu chez les Romains, se retrouvait avec une force nouvelle parmi nos aïeux : les Saxons en Angleterre, les Francs dans la Gaule, les Huns en Pannonie, les Goths et les Lombards en Italie, les Visigoths en Espagne, rivalisaient d'audace et de vaillance. Tout prit en Europe une face nouvelle ; formes de gouvernement, lois, mœurs, habillemens, noms et langage, tout fut changé. Les vaincus depuis long-temps étaient esclaves ; les vainqueurs étaient libres. La passion de la guerre et l'amour de la renommée enrôlaient sous chaque chef des troupes de guerriers qui le suivaient volontairement.

Ils partagèrent tous, suivant différens modes, les terres des vaincus ; et cependant, parmi tant de peuples variés, on vit naître peu à peu une police féodale, uniforme, parce que les mêmes causes produisent toujours les mêmes effets, et que

tous, craignant également de perdre leurs conquêtes, employèrent nécessairement les mêmes moyens pour les conserver.

Ainsi partout chaque homme libre fut obligé au service militaire pour la terre qu'il avait en partage. Les rois, qui avaient reçu de plus grandes portions, les distribuèrent afin d'augmenter le nombre de leurs dévoués ou *leudes* : tout nouveau gouvernement ne fut dans les pays conquis qu'une armée cantonnée, dont la discipline seule pouvait maintenir la force.

Les mots de *soldat* et d'*homme* devinrent synonimes : ce système, excellent pour la défense militaire, contenait les germes de l'anarchie civile. Les vassaux de la couronne reçurent en terres des bénéfices révocables, en promettant d'être fidèles ; bientôt ils conservèrent par la révolte ce qu'ils avaient obtenu par la soumission ; peu à peu ils rendirent ces bénéfices héréditaires, et il n'exista plus aucune barrière pour garantir la monarchie des usurpations de l'aristocratie.

Les progrès des grands vassaux furent successifs et rapides ; d'abord juges et magistrats pour les rois, ils se firent adminis-

trateurs et juges souverains; on les vit battre monnaie, faire la guerre pour leur compte, violer des lois inutiles, braver des rois sans autorité, et rompre tous les nœuds qui les unissaient à la couronne. Le désordre, introduit par eux, devint universel; chaque vassal eut à son tour des vassaux et des sous-vassaux; partout la faiblesse se soumit à la force pour s'assurer une protection; et la France, sous les derniers rois Mérovingiens, ne présentait plus que le spectacle d'une nation aussi turbulente au dedans que faible au dehors.

Le génie de Charlemagne réunit momentanément les membres épars de la monarchie; il rétablit la liberté par les assemblées nationales, la force des lois par ses capitulaires; l'autorité royale renaquit à l'ombre de sa gloire; mais son vaste système ne put lui survivre; après sa mort sa puissance est démembrée; la France retombe dans l'anarchie; les sciences fuient tout gouvernement où rien n'est fixe ni réglé; les restes de sociabilité, de politesse, d'élégance, de luxe, trouvés dans la Gaule romaine, se perdent dans la nuit féodale. Les grands ne savent plus lire; les prêtres

n'entendent plus le bréviaire ; la religion se change en superstition grossière ; le clergé ignorant et féodal devient à son tour belliqueux ; la noblesse est corrompue par son despotisme ; le peuple avili par la servitude ; le sentiment de toute dignité disparaît ; enfin toute barrière contre la férocité est détruite.

Mais, selon l'ordre éternel, l'abaissement a son terme comme l'élévation. Celui de la dégradation de l'Europe fut le onzième siècle : alors le pélerinage armé des croisades tira cette même Europe de sa léthargie, et y rapporta avec les lumières de l'Orient de nouvelles idées qui peu à peu changèrent les mœurs et retrempèrent les ressorts des gouvernemens.

Après cette légère esquisse du tableau tracé à grands traits par le génie de Robertson, qui nous donne une juste idée de l'origine des progrès et de la chute du système féodal en Europe, voyons ce qu'étaient les Francs au moment où, vainqueurs de la Gaule, ils perdirent le héros qui les avait conduits à cette conquête.

Montesquieu remarque avec raison que ce n'était point par préférence pour les

mâles que la loi salique excluait les femmes de l'héritage; le but évident de cette loi était de laisser la *maison* ou *sala* à celui qui devait l'habiter et qui pouvait la défendre : passé le cinquième degré le droit des mâles cessait.

Beaucoup d'auteurs ont confondu les terres saliques et les fiefs; les terres saliques étaient des *alleux* ou biens propres; les fiefs ne furent connus et établis que longtemps après la conquête.

Les Francs cherchaient leurs lois dans la nature; leur première couronne fut leur longue chevelure; les particuliers n'avaient qu'une femme; les rois francs, quoique déjà chrétiens, en gardèrent plusieurs non par libertinage, car les mœurs étaient pures, et la déposition de Childéric en fut un exemple; mais ils considéraient cette pluralité d'épouses comme un privilége de leur rang accordé dans la Germanie aux chefs les plus illustres.

Dès qu'un Franc pouvait porter une lance, il entrait dans les assemblées publiques; ainsi la nature déclarait la majorité par la force. « Les aigles, disait » Théodoric, cessent de nourrir leurs

» petits dès que leurs ongles sont for-
» més. »

Le droit d'adoption était connu des Francs; on adoptait un enfant en lui donnant un javelot. La raison et l'intérêt général voulaient que le pouvoir monarchique fût réuni sur une seule tête; les coutumes, les mœurs avaient attaché tellement le droit de royauté à la naissance, qu'on regardait chacun des princes de la famille royale, même enfant, comme un roi, comme un chef qui devait avoir une portion du royaume, une tribu, et des compagnons qui consentaient à le suivre: ainsi la nature des choses, comme l'intérêt bien réfléchi, tendait à la réunion et les lois au partage.

De cette contradiction naquirent les discordes, les cruautés et les crimes des rois de la première race; ils voyaient dans les nombreux princes de leurs familles des rivaux qu'ils ne pouvaient empêcher de démembrer leur puissance qu'en les privant de la vie.

Une autre cause féconde des malheurs publics fut le droit dont les peuples du Nord furent long-temps les plus jaloux, celui de venger personnellement leurs in-

jures. Les compositions et les amendes, prescrites par la loi salique, ne furent qu'un faible palliatif, et un frein impuissant contre cette passion de vengeance qui se perpétuait dans les familles : ainsi tous ces meurtres de rois et de princes, qui nous révoltent aujourd'hui avec tant de raison, ne paraissaient alors aux yeux des peuples que l'exercice du droit de venger les injures, et de se faire justice soi-même par la force.

Avant d'entrer dans la Gaule les Francs n'avaient pas de véritables rois ; les chefs des tribus se réunissaient quelquefois pour délibérer, et appelaient la nation entière pour discuter les intérêts généraux de leur confédération. Quand les Francs furent dispersés dans la Gaule, les comtes et les ducs, nommés par les rois, tinrent dans chaque lieu des assises ou assemblées pour y juger les causes ; leurs assesseurs étaient élus pour les causes romaines par les Romains, pour les causes saliques par les Francs.

Les grandes assemblées nationales devinrent très-rares ; des traités de réconciliation entre les princes, une refonte des lois, l'inauguration des rois, une guerre

importante à entreprendre, ou le jugement de quelques grands crimes, furent les objets de ces convocations.

Mais, dans les temps ordinaires, cette assemblée nationale fut remplacée par le grand conseil des rois, composé des antrustions, leudes, sénieurs ; c'étaient les grands de l'État. Ils jouissaient du privilége de jurer personnellement fidélité au roi, d'être ses commensaux, et de ne pouvoir être jugés que par lui. Comme les prêtres des peuples barbares étaient en Germanie respectés et presque sacrés, les pontifes chrétiens, plus éclairés, héritèrent de leurs prérogatives, entrèrent dans le conseil des rois, et y occupèrent même la première place.

Il résulta de toutes ces prérogatives que ces nobles à vie ou sénieurs, établis dans leurs terres, voulurent et obtinrent, parce qu'eux-mêmes ne pouvaient être jugés que par le roi, qu'on regardât aussi les tributaires fixés dans leurs possessions comme exempts de la juridiction des comtes. Ainsi les nobles devinrent les juges de leurs tributaires, de leurs serfs, et bientôt, par abus, de tous les hommes ingénus ou

libres qui se firent leurs leudes ou vassaux pour obtenir leur protection.

Les prêtres les imitèrent; au lieu d'éclairer les barbares dans ces premiers temps, ils se laissèrent corrompre par eux. A l'arrivée de Clovis, la Gaule était peuplée d'évêques instruits et spirituels; sous le règne de ses fils, ils devinrent ignorans: d'abord ils s'étaient montrés politiquement serviles comme du temps des empereurs; bientôt ils prirent la fierté des leudes, oublièrent le devoir d'obéissance évangélique aux puissances temporelles, et voulurent commander aux rois.

Dans les commencemens ils cherchèrent à s'exempter de tout impôt, regardé par eux comme un sacrilége quand il était levé sur les biens de l'Eglise. L'évêque Injuriosus donna le premier l'exemple de cette résistance. Dans la suite ils prétendirent, sous des prétextes de conscience, aux droits de régler la conduite des rois, de les juger, et de défendre aux sujets de leur obéir.

Ces observations de Mably sont constatées par trop de faits pour qu'on puisse les révoquer en doute. Le silence universel

de tous les historiens et l'absence de tout acte connu prouvent qu'il n'y eut point parmi les Francs un mode régulier pour le partage des terres conquises ; et, comme nous l'avons déjà remarqué, chacun, suivant ses convenances, son rang, son crédit et l'occasion, prit probablement le bien que lui livrait la mort ou le servage de l'ennemi vaincu ou du coupable qui subissait la confiscation.

Les lois visigothes et bourguignones parlent du partage légal, parce qu'il avait réelement eu lieu ; La loi salique ne parle point du partage pour les Francs, parce qu'en effet aucune loi ne l'avait réglé.

En Germanie les présens ou récompenses donnés par un chef étaient un cheval, un bouclier, un riche butin. Ces mêmes chefs, devenus dans la Gaule rois et conquérans, s'emparèrent de vastes domaines, et en donnèrent de grandes portions, sous le nom de bénéfices, à leurs *leudes*, *fidèles* et *compagnons*, dont ils augmentèrent par là le nombre et crurent fixer le dévouement.

Les chefs inférieurs imitèrent les rois,

et se firent ainsi une puissante clientelle ; les Francs haïssaient le séjour des villes, qu'ils protégèrent d'abord et opprimèrent ensuite ; ils habitèrent les campagnes. Les patriciens ou sénateurs gaulois suivirent leur exemple, adoptèrent presque tous la loi salique, et devinrent comme leurs vainqueurs, *leudes, antrustions, sénieurs, nobles et campagnards.*

Les sénats des villes perdirent leur autorité ; les cités ne se firent plus la guerre ; celle des châteaux leur succéda, et ce fut pour échapper aux calamités produites par ces querelles et vengeances particulières, que tout homme libre recourut à la protection d'un seigneur, d'un évêque ou d'un abbé voisin, tombant par là dans le vasselage, et quelquefois même dans la servitude.

Les formules de Marculfe nous montrent en effet qu'il existait deux manières d'obtenir l'appui d'un plus puissant que soi ; si l'homme libre présentait une fleur, un épi, en prêtant hommage au seigneur, il devenait son vassal, son soldat ; mais il restait libre : si, plus craintif, il devait acheter plus chèrement sa sûreté, il pré-

sentait au leude son patron une touffe de ses cheveux, et devenait son serf attaché à sa glèbe.

Les Francs ne payaient pas d'impôts; vainement on a torturé le mot de *cens* pour en tirer une fausse induction : une foule d'actes prouvent évidemment qu'ils n'étaient assujettis qu'au devoir de défrayer les rois, les ducs et les comtes, lorsque leurs troupes passaient sur leur territoire. Trois manoirs étaient obligés de fournir un soldat. Les leudes suivaient personnellement le roi. On payait des droits locaux de péage pour les construction et entretien de ponts et de bacs. Les Romains et les Gaulois libres partagèrent cette exemption d'impôts; ils en étaient écrasés précédemment par les empereurs; et cet adoucissement de leur sort, introduit par les mœurs germaines, attacha fortement les vaincus aux vainqueurs.

Un fait à cet égard réfute suffisamment toute objection systématique. Marculfe, dans une de ses formules, nous prouve ainsi l'exemption dont jouissait tout homme libre relativement aux impôts : » Nul, dit-il, ne peut être clerc, s'il ne

» peut prouver qu'il est libre et non in-
» scrit dans le livre du *cens*. » Ainsi le *cens* ou tribut ne continua plus à être payé que par les tributaires ou serfs de la glèbe : cet impôt ne concernait point l'État ; il ne revenait pas au fisc ; il était payé par le tributaire au maître de la terre.

Le revenu des rois consistait donc dans celui de leurs domaines, c'est-à-dire dans les fruits de leurs terres ; dans celui des *cens* payés par leurs propres tributaires ou serfs ; et dans le *fredum*, amende et confiscation résultant des jugemens. De plus, suivant l'antique usage, les Francs, dans les assemblées nationales, offraient au roi des présens qui furent depuis connus sous le nom de don gratuit.

Tout ceci doit faire facilement comprendre comment les fils de Clovis, en distribuant avec prodigalité leurs domaines en bénéfices aux leudes, achetèrent ainsi passagèrement par leur secours un pouvoir presque absolu sur les peuples, et comment ensuite dénués de revenus, ne pouvant reprendre ces bénéfices révocables que l'arrogance des grands avait conver-

tis par la force en propriété, ils virent, en moins d'un siècle, ces mêmes leudes ou nobles braver leur puissance, changer la monarchie en république aristocratique, ne leur laisser qu'une couronne illusoire, élire jusqu'aux officiers de leur maison, et commander en maîtres dans leur palais.

Il ne nous reste plus, pour achever cette peinture fidèle des mœurs, de la politique et du système législatif de nos aïeux, qu'à revenir une dernière fois sur la question tant contestée de l'hérédité ou de l'élection des rois. Rien ne prouve avec plus de clarté le droit d'hérédité possédé par les princes de la race Mérovingienne que leur succession héréditaire pendant trois siècles, et aux époques mêmes où leur faiblesse personnelle ne leur laissait d'autre titre à la couronne que leur naissance.

Les partages du royaume faits entre eux, l'avénement au trône des rois enfans sont, chez un peuple turbulent et guerrier, des argumens non moins décisifs pour le droit de naissance; enfin les crimes mêmes de nos premiers rois ajoutent une nouvelle force à ces preuves; car jamais les fils de

Clovis auraient-ils pu concevoir l'épouvantable dessein d'égorger les enfans de leur frère Clodomir, âgés l'un de cinq ans et l'autre de sept, s'ils avaient regardé comme incertains leurs droits au partage du trône, et s'il eût existé quelque autre moyen de les priver de ces droits qu'en leur arrachant la vie.

Cependant d'un autre côté il n'est pas moins incontestable, d'après des faits nombreux, que les Francs en Germanie furent long-temps sans rois; qu'ils élurent Pharamond; qu'ils voulurent conserver le droit de révoquer ou de confirmer les pouvoirs transmis aux princes de la race régnante; qu'ils déposèrent Childéric, donnèrent le sceptre à Égidius, et élurent Clovis roi des Ripuaires.

L'inauguration de plusieurs rois se fit du consentement des grands et du peuple. Les Francs menacèrent Thierry de prendre pour roi Clotaire, s'il ne suivait point ses frères dans la guerre de Bourgogne. Plus tard ils suspendirent l'exercice de la royauté, et proclamèrent Charles Martel duc des Français; enfin ils déposèrent le dernier des Mérovingiens, et élurent le maire Pépin à sa place.

De tout ceci l'on doit conclure que par coutume, et droit gravé dans les mœurs, quoique non écrit dans les lois, la royauté fut constamment héréditaire sous la première race ; mais que les assemblées des Francs non-seulement limitèrent l'autorité de leurs rois, contraignirent Clotaire à jurer qu'il ne ferait rien sans leur approbation, décidèrent librement toutes les questions importantes de législation, de guerre, de partage et de réconciliation, jugèrent Frédégonde, condamnèrent Brunehaut, mais que, même en respectant dans la famille royale le droit d'hérédité, ils conservèrent avec soin l'usage, dans de fréquentes inaugurations royales, de rappeler leur puissance élective par une formule qui mentionne le consentement des grands et du peuple; cette formule se retrouve dans plusieurs actes royaux, et s'est conservée jusqu'à nos jours dans le cérémonial du sacre des rois.

Les quatre fils de Clovis étaient jeunes lorsque leur père mourut. La reine-mère, alors généralement révérée en France, gouverna plusieurs années sous leur nom; par son conseil ils divisèrent le royaume

en quatre parties et les peuples francs en quatre lots : suivant l'expression de Grégoire de Tours, ils firent ce partage *à lances égales*. La différence d'étendue des quatre territoires et les enclavemens de leurs possessions montrent évidemment que, dans cette division, l'égalité du nombre des Francs fut leur principal objet. Ces Francs étaient réunis en plus grande quantité dans le pays appelé depuis l'île de France ; c'est ce qui obligea à faire de ce territoire, beaucoup plus borné que le reste, trois royaumes ; ceux d'Orléans, de Paris et de Soissons.

Thierry était né d'une concubine ; les trois autres étaient fils de Clotilde : ils avaient une sœur, nommée aussi Clotilde ; elle épousa pour son malheur Amalaric. Les Francs, conformément à leurs anciennes mœurs, se trouvèrent ainsi former une seule nation divisée en quatre tribus. Thierry eut pour capitale la ville de Metz ; Clodomir, Orléans ; Childebert, Paris ; et Clotaire, Soissons : de sorte que les coutumes, plus fortes que la loi même de salut public, firent disparaître la réunion que Clovis avait opérée par ses

crimes, en assassinant Sigebert, Cararic et Ragnacaire, et en soumettant leurs tribus.

Cette contradiction entre la loi fondamentale qui divisait les trônes, et l'ambition qui tendait à les réunir, fut la principale et déplorable cause des cruautés de Clovis et de sa race. Cependant les dix premières années du règne des quatre rois furent paisibles, et la vertu de Clotilde contint dans l'obéissance et dans le repos leurs guerriers turbulens. En 521 le roi d'Italie, Théodoric, reconquit sur Thierry une partie du Languedoc, et toute la Narbonaise.

Les armes de Thierry furent plus heureuses en Germanie. Depuis long-temps les Thuringiens avaient donné aux Francs les plus justes motifs de vengeance; ils s'étaient emparés de leur ancienne patrie, et avaient ravagé la Toxandrie. Les dissensions qui s'élevèrent dans la famille d'Hermanfroy, roi de Thuringe, fournirent aux Francs le moyen d'obtenir la réparation qu'ils demandaient.

Le royaume de Thuringe était alors partagé entre Hermanfroy, Baldéric et Ber-

tier, ses frères : ce partage blessait l'orgueil d'Amalaberge, épouse d'Hermanfroy; cette femme hautaine et violente employait tour à tour les prières, les reproches et une ironie méprisante, pour enflammer l'ambition de son époux. Un jour ce prince, revenant dîner dans son palais, ne trouve sa table qu'à moitié couverte; il en demande la cause; la reine lui répond qu'*Un prince faible, qui se laisse ravir la moitié de son royaume, ne mérite d'être servi qu'à moitié.*

Hermanfroy, irrité par ces railleries et par les reproches de ses leudes ambitieux, prend les armes, et, pour consommer la ruine de ses frères, appelle à son secours les rois Clotaire et Thierry, en leur promettant une partie des dépouilles de Baldéric et de Bertier.

Les Francs accoururent; leurs forces réunies écrasèrent Baldéric, ainsi que Bertier, qui perdirent à la fois le sceptre et la vie. Mais dès qu'Hermanfroy se vit maître de tout le royaume, il rompit ses engagemens avec les rois français, et refusa de leur donner les indemnités promises.

A cette nouvelle les deux fils de Clovis rassemblent dans le champ de Mars leurs impétueux guerriers. « Compagnons, leur » dit Thierry, vous vous souvenez encore » des injures faites à nos pères par les » perfides Thuringiens : après de longs » combats pour obtenir la paix, nos aïeux » leur donnèrent des otages; les cruels les » massacrèrent; ils portèrent ensuite leurs » armes contre l'antique berceau de nos » tribus; toutes nos terres furent dévastées » par eux; nos enfans, déchirés, mutilés, » furent suspendus par leurs nerfs dé- » pouillés aux arbres des forêts. On vit » deux cents jeunes vierges françaises liées » et attachées aux crins de leurs coursiers » fougueux, qui les entraînaient et les » déchiraient en lambeaux. Ces monstres » jetaient nos femmes dans des ornières » profondes, faisaient passer sur elles leurs » chars rapides, et livraient aux chiens » leurs os brisés. Enfin ils nous avaient » juré d'expier ces crimes, de réparer ces » affronts, et d'apaiser notre juste res- » sentiment par un tribut; à ce prix nous » avions conclu la paix et prêté nos armes » à leur roi. Aujourd'hui Hermanfroy

» viole ses sermens ; il a même l'impu-
» dence de nier ses promesses, et ajoute
» la menace aux mensonges. Marchons
» contre lui ; Dieu punit les parjures, et
» combattra pour nous. »

Les Francs répondirent par des cris de fureur à ces paroles de leur roi ; ils entrèrent de nouveau en Thuringe. Hermanfroy fut vaincu ; son royaume conquis devint la proie de Thierry. Clotaire se contenta d'un riche butin et d'un grand nombre de captifs, parmi lesquels se trouvait une princesse thuringienne nommée Radegonde. Il l'épousa, la rendit malheureuse par ses infidélités ; ils se séparèrent : elle se fit religieuse, et fonda le monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

Hermanfroy, détrôné, inquiétait encore Thierry ; celui-ci l'attira près de lui, en lui promettant d'adoucir son sort. Le roi de Thuringe tomba dans le piége qui lui était tendu, et vint sans défiance trouver son vainqueur. Au moment où ils se promenaient tous deux sur les remparts de Tolbiac, un inconnu, passant brusquement près d'Hermanfroy, le heurta et le précipita dans un fossé où il périt. Ama-

laberge, cause de tous ses malheurs, courut en Afrique chez les Vandales retrouver sa mère et ensevelir sa honte.

Une autre femme causa la ruine de la Bourgogne : Gondebaud n'était plus ; son fils Sigismond lui avait succédé ; ce prince jouissait depuis plusieurs années d'une sécurité qu'il affermit encore par de fortes alliances ; il donna sa fille en mariage au roi Thierry, et se concilia l'amitié de l'empereur d'Orient Anastase, non-seulement en sollicitant de lui la dignité de patrice, de comte et de chef de la milice romaine, comme ses pères, mais en se déclarant respectueusement le sujet, le lieutenant de l'empereur et le commandant des Romains dans la partie de la Gaule qui lui était soumise.

Ses lettres sont curieuses ; elles appuient l'opinion de Dubos sur le respect qu'inspirait encore à cette époque le nom de l'empire des Césars ; elles expliquent les motifs qui avaient porté Clovis à joindre à sa couronne l'utile éclat de la pourpre patricienne et consulaire.

« Très glorieux souverain, disait Sigis-
» mond, je me présente en esprit au pied

» de votre trône, quoique mes ancêtres se
» soient toujours glorifiés de vous obéir
» et de vous prouver leur dévouement.
» Les bienfaits dont vous m'avez person-
» nellement honoré l'emportent en moi
» sur les obligations de mes pères; mes
» peuples sont à vous; il m'est plus
» agréable de vous servir que de les com-
» mander.

» Mes aïeux, dans tous les temps, se
» sont fait un devoir d'être affectionnés
» à l'empire romain; ils vous en ont donné
» des preuves ainsi qu'à vos prédéces-
» seurs; ils se sont cru plus illustrés par
» ces liens que par les titres militaires
» dont vous les avez décorés. En comman-
» dant à la nation des Bourguignons, je
» ne me considère que comme le chef de
» vos soldats. Tout ce qui vous arrive
» d'heureux me devient un sujet de joie,
» et ce que vous faites pour le salut de
» tous est un avantage auquel je participe.
» C'est par moi que vous gouvernez des
» contrées si éloignées; ma patrie est
» votre domaine; et la lumière part de
» l'Orient pour s'étendre jusque sur les
» Gaules. »

A ces anciennes formes de soumission, à ce ton servile on juge aisément que ces paroles étaient dictées au prince Bourguignon par un évêque romain. En effet Avitus conduisait sa plume, et il n'était pas difficile de prévoir qu'un prince qui s'abaissait à un pareil langage serait peu capable de lutter long-temps contre les vaillans fils de Clovis.

Sigismond perdit une princesse qu'il avait épousée ; entraîné par un amour aveugle, il se maria avec une fille de basse extraction. Sigebert son fils, irrité de ce second hymen, ne put voir tranquillement cette femme porter les habits de la reine sa mère : « Vous profanez, lui dit-il un » jour, un diadème et des vêtemens qui » n'étaient pas faits pour vous ; et vous » souillez les ornemens d'une reine dont » vous étiez l'esclave. »

De ce moment sa belle-mère, furieuse, ne respire plus que la vengeance ; elle trouve le moyen de persuader à Sigismond que son fils conspire contre lui ; le roi, trop crédule, tranche les jours de ce nouvel Hippolyte. La cour se divise ; une partie des sénieurs éclate en murmures ;

des factions se forment; la discorde, présage certain de la ruine des États, règne dans la Bourgogne.

Alors la reine Clotilde, toujours implacable contre les Bourguignons meurtriers de sa famille, s'efforce de faire passer le ressentiment qui l'anime dans le cœur de ses fils : « Mes enfans, leur dit-elle, ne me » laissez pas repentir de vous avoir nourris » avec tant de tendresse; partagez mon » juste courroux; profitez de l'occasion » favorable que vous présente la fortune; » étendez votre puissance en me vengeant, » et lavez dans le sang des Bourguignons » les injures et la mort de nos parens. »

Proposer la guerre aux fils de Clovis, c'était les pousser sur la route où les entraînait leur fougueux caractère. Childebert, Clotaire et Clodomir excitent l'ardeur de leurs guerriers par l'espoir d'une riche proie; ils marchent en foule contre la Bourgogne : mais Thierry avait deux motifs pour ne pas se joindre à eux; tandis qu'il combattait en Thuringe, le bruit de sa mort s'étant répandu, ses frères étaient entrés dans l'Auvergne pour s'emparer de cette riche partie de ses États; d'un autre

côté les liens qui l'attachaient à Sigismond, son beau-père, l'empêchaient de se réunir à ceux qui voulaient le détrôner.

Ses leudes, surpris de son inaction et mécontens de ne point prendre part à une guerre qui promettait aux vainqueurs des terres, des esclaves et des richesses, pressent le roi de combattre; et, comme ce prince résiste à leurs reproches, ils passent promptement des murmures à la sédition, et le menacent de l'abandonner pour suivre Clotaire.

Thierry, ferme dans ses desseins, trouva le moyen de calmer leur colère et d'offrir un autre but à leur avidité. « Quelle ar-
» deur vous emporte, leur dit-il, pour
» une cause qui n'est pas la nôtre, pour
» un butin cher à conquérir et que vous
» devrez partager avec des alliés? Suivez-
» moi plutôt dans l'Auvergne dont on a
» voulu récemment me dépouiller; là vous
» trouverez autant d'or que vous en pouvez
» désirer; vous l'enleverez aux rebelles qui
» m'ont trahi, et vous rapporterez dans
» vos foyers de riches vêtemens, avec des
» troupeaux nombreux et une foule de
» captifs. »

Le tumulte s'apaisa ; l'ambition satisfaite redevint obéissante ; l'Auvergne fut dévastée ; un grand nombre d'hommes libres et de sénateurs perdirent leurs biens et leur liberté ; on livra au pillage la riche église de saint Julien. La force de quelques châteaux, et entre autres celle du château de Merliac, en sauvèrent les habitans : ils capitulèrent et se rachetèrent de l'esclavage. Après cette expédition, Thierry laissa en Auvergne pour y commander un de ses parens, nommé Sigivald, qui la gouverna en tyran.

Le roi, bravant les coutumes qui donnaient au peuple le droit d'élire les évêques, disposa seul du diocèse de Clermont, et le donna à Quintianus pour le dédommager des persécutions que les Ariens lui avaient fait éprouver comme partisan de Clovis.

Cependant les armées des rois de France et de Bourgogne se virent bientôt en présence ; elles se livrèrent bataille ; les Bourguignons, divisés, furent promptement mis en fuite ; Sigismond, vaincu, tomba dans les fers de ses ennemis qui s'emparèrent rapidement de la Bourgogne. Mais son frère Gondemar, peu de temps après,

souleva les Bourguignons ; ils coururent de nouveau aux armes.

Les rois français, à la nouvelle de cette révolte, font assassiner leur prisonnier Sigismond, rassemblent leurs troupes, reviennent combattre Gondemar, et lui livrent bataille l'an 523, près de Vézonce. Après une opiniâtre résistance le courage des fils de Clovis fixe la victoire ; une partie des Bourguignons périt ; l'autre cherche son salut dans la fuite. Clodomir, trop impatient de consommer leur défaite, les poursuit avec une telle ardeur qu'il se sépare des siens ; alors un corps ennemi, pour le tromper, arbore le signe ou l'étendard des Francs, s'approche de lui, l'entoure, l'attaque et le renverse : les barbares lui tranchent la tête, la placent au bout d'une lance, et se retirent avec ce trophée qui les console de leurs désastres.

Le roi Gondemar, pour se dérober à la vengeance des Francs, s'était revêtu d'un habit religieux, et caché dans un monastère : dans la suite il fut trahi et livré aux vainqueurs qui le jetèrent dans un puits, et firent aussi périr sa famille.

Childebert et Clotaire, après avoir consommé la ruine des Bourguignons en sub-

juguant tous ceux qui tentaient encore de leur résister, partagèrent entre eux, en 534, la Bourgogne, et terminèrent ainsi l'existence de ce royaume qui avait duré 120 ans.

L'année d'avant ces deux princes, trop dignes héritiers de l'ambition et des cruautés de leur père, commirent sur les enfans de Clodomir le crime le plus épouvantable. Ils voyaient avec peine que ces trois princes, dont l'aîné n'avait que sept ans, étaient destinés par leur naissance, par les coutumes des Francs et par la protection de la pieuse Clotilde à partager avec eux la souveraineté des Gaules; il fallait qu'ils vécussent leurs rivaux ou mourussent leurs victimes.

Childebert, naturellement doux, balançait; l'impétueux Clotaire n'hésita pas; les deux rois s'étaient rendus à Paris où se trouvait alors Clotilde, occupée de l'éducation des trois enfans confiés à sa vertu depuis la mort de l'infortuné Clodomir. Clotaire, pour réussir à perdre ses neveux, trompa perfidement sa mère; il l'engagea à lui envoyer ces jeunes princes que son frère et lui, disait-il, voulaient mettre en possession des États de leur père.

Dès qu'ils furent dans ses mains, Ar-

cadius, sénateur romain et son ministre, chargé de ses ordres, entra chez Clotilde; il lui présenta un poignard et des ciseaux, en lui demandant si elle préférait que ses petits-fils fussent tués ou rasés. « J'aime » mieux, s'écria Clotilde indignée, les voir » morts que dégradés. » Ces paroles étaient dictées par la colère. Le perfide Arcadius ne lui laisse pas le temps de la réflexion; il sort et porte aux deux rois cette funeste réponse.

Aussitôt Clotaire saisit l'aîné de ses neveux, et le poignarde: le second se jette aux genoux de Childebert qui, tout ému, demande sa grâce en pleurant; mais l'implacable Clotaire, le menaçant lui-même d'une prompte mort, l'effraie, lui arrache sa victime et l'égorge à ses yeux. Les grands, révoltés de cet horrible attentat, se précipitent autour du troisième enfant qui allait périr; ils l'entourent, l'enlèvent et le dérobent au fer de son bourreau. Ce jeune prince, nommé Clodoald, se tint quelque temps caché; et plus tard, dégoûté d'une ambition qui coûtait à sa famille tant de crimes, il se rasa lui-même, renonça au monde, et se retira dans le bourg de Nogent,

près Paris, qui prit de lui le nom de Saint-Cloud, et dans lequel on honora ses reliques pendant plusieurs siècles.

Nous voyons encore dans ce même temps une nouvelle preuve du droit incontestable que chaque prince de la famille Mérovingienne croyait avoir au trône par sa naissance. Il existait alors un de ces princes échappés aux recherches et aux cruautés de Clovis : on le nommait Mundéric ; après avoir erré dans diverses contrées, il rassembla un certain nombre de guerriers décidés à soutenir sa cause, et s'adressa publiquement à la nation des Francs. « Quelle différence, dit-il, peut-on trouver » entre Thierry et moi? Le sceptre m'ap- » partient comme à lui. Je convoquerai le » peuple ; je me montrerai à ses regards, » et j'exigerai son serment pour démon- » trer à Thierry que je suis roi comme » lui. »

Mais il fallait prouver sa race par des exploits et non par des paroles ; alors il s'arme, il marche, enfonce quelques corps ennemis et s'empare de Vitry, où il se fait reconnaître et proclamer.

Thierry ne lui laisse pas le temps

d'augmenter le nombre de ses partisans; il accourt avec une armée et l'assiége : la ville était aussi forte par le courage de ses défenseurs que par sa position ; et Thierry, pour vaincre plus promptement, a recours, suivant les mœurs barbares de sa famille, à l'artifice contre l'ennemi qui résiste à son audace.

On a déjà pu remarquer que si les princes de ces temps préféraient les Francs dans les combats, ils se servaient, pour tromper et pour commettre des crimes, de l'esprit adroit et fourbe des Romains de cette époque. Un officier, nommé Arégisius, vient trouver Mundéric de la part de Thierry, lui fait espérer un traité favorable, et, sous prétexte d'en régler les conditions, le détermine à se rendre, sur la foi des sermens, à une conférence.

L'infortuné prince, trop crédule, sort avec une faible escorte de ses remparts : à peine arrivé au lieu de l'entrevue, tandis qu'il cherche vainement le roi absent, il s'aperçoit qu'on donne le signal de l'entourer; perdant alors l'espoir et non le courage, il tire son glaive, fait tomber sous ses coups le perfide Arégisius, immole à

sa vengeance plusieurs de ses assassins, et ne succombe enfin qu'après avoir vendu chèrement sa vie.

Après la mort de Mundéric, Thierry et Childebert conclurent un traité d'alliance et de paix, et se donnèrent mutuellement pour otages plusieurs fils de sénateurs; mais, une rupture étant depuis survenue entre eux, la plupart de ces otages furent réduits en esclavage : quelques-uns se sauvèrent et se rachetèrent. Ainsi le résultat de ces guerres civiles était la dévastation de la France et la ruine des familles.

La haine qui divisait les enfans de Clovis ne se montrait pas moins violente et perfide que celle qui, dans la Grèce, portait jadis les enfans d'OEdipe à se détruire. Thierry, voulant venger les enfans de Clodomir, ou plutôt s'enrichir du sceptre et des dépouilles de Clotaire, l'engage à venir chez lui pour traiter de leurs communs intérêts; en même temps il dispose dans son palais des assassins chargés d'immoler son frère.

Clotaire, soupçonnant une trahison, arrive armé et entouré d'une suite nombreuse; sa pénétration ne l'avait point

trompé ; il aperçoit les pieds des soldats cachés derrière une épaisse tapisserie. Thierry, déconcerté, n'ose donner le signal convenu ; il accueille Clotaire avec une feinte amitié, s'entretient paisiblement avec lui, et lui donne en le quittant un bassin d'argent aussi précieux par son travail que riche par son poids. Après leur séparation ce roi, aussi avare que traître, envoya son fils à Clotaire ; et le jeune prince, suivant ses instructions, fit tant de caresses à son oncle qu'il parvint à reprendre et à recevoir en don le bassin donné par son père. *C'était*, dit Grégoire de Tours, en racontant cette anecdote, *c'était dans de pareilles ruses qu'excellait surtout Thierry*. Quel temps ! quelle morale ! quel historien ! . .

Tous ces crimes étaient chez les Francs la suite inévitable du droit de vengeance privée, consacré par la loi de cette nation fière et turbulente ; l'indépendance qu'ils croyaient devoir à ce droit et le courage qui se mêlait souvent à ces actions sanglantes, les rendaient moins horribles à leurs yeux. Les fils de Clovis, belliqueux et vainqueurs comme leur père, couvraient

leurs taches de lauriers; et les Français, toujours faciles à éblouir par la gloire, oubliaient les forfaits de leurs princes quand ils les voyaient combattre à leur tête en héros.

Tous ces premiers chefs de la race Mérovingienne eurent une part presque égale à cette gloire militaire. Thierry, informé d'une invasion redoutable de Danois sur les côtes septentrionales de la France, marcha contre eux, détruisit l'armée de leur roi Cothilliac que Théodebald son fils tua de sa main; enfin il dispersa la flotte des Barbares. Ce même Thierry, comme nous l'avons vu, avait ajouté aux possessions des Francs la Thuringe et une grande partie du nord de l'Allemagne. Après ces exploits il mourut, et laissa son sceptre à un fils nommé Théodebert, aussi heureux, aussi vaillant, mais plus généreux et plus humain que lui.

Childebert, roi de Paris, joignait au courage de ses frères une piété sincère et une douceur naturelle que l'âpreté du siècle nomma faiblesse. Ses armes, réunies à celles de Clotaire, avaient conquis la Bourgogne; il les employa ensuite à délivrer sa

sœur Clotilde de la tyrannie du barbare Amalaric, roi des Visigoths.

Ce roi, lâche et cruel, voyait avec une fureur impuissante la décadence de sa nation, et les progrès de celle des Francs; il se vengea bassement de ses revers, en accablant d'outrages la fille de Clovis, dont il était devenu l'époux. Lorsque la malheureuse Clotilde sortait, la populace, excitée par lui, l'accablait d'injures, et la couvrait d'immondices; rentrée dans le palais, elle se voyait en proie à la brutalité du roi qui la frappait quelquefois si violemment qu'en adressant ses plaintes à ses frères elle leur envoya un mouchoir trempé de son sang.

Childebert, indigné, marcha contre les Visigoths, les combattit, les mit en fuite, tua leur roi, délivra Clotilde, s'empara de Narbonne, et la livra au pillage; il en rapporta, dit-on, soixante-douze vases d'or enlevés autrefois à Rome par Alaric, et que Titus y avait apportés des ruines du temple de Salomon. Les Visigoths, vaincus par Childebert, et précédemment par Thierry, conservèrent peu de possessions en France, n'y firent que de courtes incursions, et, re-

passant enfin les Pyrénées, fixèrent leur résidence à Tolède.

Théodebert, le plus brillant des princes français de cette époque, n'hérita pas sans difficulté du sceptre de son père Thierry. Ses oncles, Childebert et Clotaire, voulaient envahir ses États; mais la fidélité de ses leudes, son courage et ses formidables préparatifs de défense leur firent abandonner ce projet. Délivré de toute crainte pour la sûreté de son trône, il ne s'occupa plus que de le couvrir de gloire; c'était encore au milieu des Francs belliqueux le meilleur moyen de le rendre solide : il avait combattu avec succès sous les ordres de son père contre les Visigoths; il continua cette guerre activement et les chassa de toutes les possessions qui leur restaient dans le midi de la Gaule.

Théodebert était marié à une princesse nommée Visigarde; l'amour lui fit rompre ce lien. Cherchant le repos après ses dernières victoires, il reçut l'hospitalité dans le château d'une dame romaine nommée Deuterie : les charmes et l'esprit de la dame de Cabrières l'enflammèrent et le soumirent; il l'épousa. Cet hymen excita parmi

ses leudes et dans le clergé un vif mécontentement : l'alliance d'un prince franc avec une Gauloise, la violation de la foi jurée et la rupture d'un nœud consacré par l'église portaient le peuple au murmure; le roi sut distraire leurs esprits par le bruit des armes.

Dans le même temps la mort tragique d'une femme faisait encore de l'Italie le théâtre d'une nouvelle révolution. La célèbre Amalasonte, fille de la sœur de Clovis, avait occupé glorieusement le trône de Théodoric. Un ingrat comblé de ses bienfaits, un prince de ses parens, nommé Théodat, l'accusa faussement d'un crime, excita contre elle des révoltes, et la fit étouffer dans un bain.

Justinien, qui régnait alors dans l'Orient, sous prétexte de venger sa mort, saisit cette occasion de rendre à l'empire des Césars sa puissance, et de détruire celle des Goths en Italie. Bélisaire, déjà illustré par ses victoires contre les Perses et par la conquête de l'Afrique, ramena dans Rome étonnée les aigles romaines. La mort d'Amalasonte était aussi pour les rois français un sujet légitime de vengeance et un pré-

texte naturel de pillage : excités par Justinien à soutenir sa cause, ils prirent les armes; mais comme ils se préparaient à franchir les Alpes, les Goths trouvèrent pour les arrêter un moyen conforme à leurs mœurs; et par une forte composition ils suspendirent quelque temps leurs coups.

Le lâche Théodat, qui ne savait qu'assassiner et fuir, se vit bientôt détrôné par les Goths. Il avait apaisé le ressentiment des princes français, en leur envoyant *cinquante mille écus d'or*. Son successeur Vitigès, vaillant capitaine et politique habile, soutint long-temps avec honneur la fortune des Goths contre le génie de Bélisaire; mais enfin, prévoyant sa ruine, il implora pour l'éviter le secours des rois de France; et, dans le dessein de les décider à joindre leurs armes aux siennes, il leur céda toutes les possessions de son peuple dans la Gaule.

Ce fut ainsi que la Provence tomba définitivement dans la main des Francs; on la divisa en deux provinces, celle de Marseille et celle d'Arles. Théodebert, à la tête de ses guerriers, franchit les Alpes, tomba

d'abord sur les Romains, ensuite sur les Goths, trompa ainsi l'attente des uns et des autres, s'empara de leurs richesses, et livra toute la Ligurie au pillage. Ce pays, dévasté, cessa bientôt de lui fournir des subsistances; la famine suivit la dévastation; les excès firent naître des maladies contagieuses; la licence amena le désordre. Bélisaire adressa de vifs reproches à Théodebert, et, joignant les effets aux paroles, il le força de rentrer dans la Gaule avec une armée trop affaiblie par la contagion, et trop chargée de butin pour pouvoir sans témérité combattre alors les légions romaines.

Cependant Justinien, redoutant une irruption nouvelle, conclut en 539 un traité avec les Francs, et céda solennellement à leurs rois tous les droits de l'empire sur la Gaule. Cette paix fut peu durable, parce que des deux côtés elle était peu sincère. Justinien n'avait qu'un but, celui de rétablir l'empire dans son lustre, et de lui rendre successivement ses anciennes limites; après la soumission totale de l'Italie, il aurait porté ses armes victorieuses dans la Gaule. Déjà son orgueil, encouragé par

la retraite de Théodebert, lui faisait commettre l'imprudence de prendre le titre de *Francique*, comme s'il eût vaincu les Francs en bataille rangée.

L'impétueux Théodebert jura de se venger de cet affront; et dès lors il conçut le projet non-seulement de secourir les Goths en Italie, mais encore de traverser la Germanie, la Thrace, et d'attaquer les remparts de Constantinople. Cependant le traité était trop récent pour qu'il ne se crût pas obligé de déguiser d'abord ses desseins; au lieu de conduire lui-même ses troupes au-delà des Alpes, il prit le parti d'y envoyer une armée de Bourguignons et d'Allemands, peuples nouvellement conquis, et dont la turbulence l'inquiétait: par là, en même temps qu'il suivait le but de sa politique ambitieuse, il éloignait des factieux et assurait sa tranquillité.

Cette armée, commandée par Bucelin et par Leutharis, commit de grands dégâts en Italie, et se ruina par ses propres excès. Plus tard, lorsque Narsès eut succédé dans le commandement des Romains à Bélisaire disgrâcié, l'armée de Théodebert joignit ses forces à celles de Totila, nouveau roi

des Goths ; mais elle partagea son infortune, et fut tellement détruite à la bataille de *Casilin*, près de Capoue, que peu d'hommes en revinrent pour porter en France la nouvelle de ce désastre : ce dernier événement n'eut lieu que sous le règne du fils de Théodebert.

Ce prince se voyait depuis quelques temps exposé aux orages dont son mariage avec Deuterie l'avait menacé. Cette femme impérieuse et cruelle était devenue jalouse de la beauté de sa fille ; elle fit atteler au char de cette infortunée des taureaux indomptés qui la précipitèrent dans la Meuse.

Ce crime excita l'indignation générale ; Théodebert voulut inutilement couvrir la coupable de sa protection, lui conserver son rang, et la garder près de lui. Le clergé, qui commençait à sentir sa force, le menace des foudres du ciel ; l'évêque de Trèves le sépare de la communion des fidèles ; le roi, bravant cet arrêt, entre dans le temple ; le pontife suspend l'office, et déclare qu'on n'achevera point la messe tant que ceux qui sont privés de la communion ne sortiront pas de l'église.

Au même moment un fanatique s'écrie : *L'évêque est chaste, le roi est adultère; l'évêque est humble, le roi est orgueilleux; l'évêque ira sans tache dans le ciel, le roi, chargé du poids de ses iniquités, tombera dans l'abîme.*

Théodebert, irrité, ordonne aux soldats de chasser ce possédé ; mais l'évêque, élevant la voix, déclare que c'est plutôt aux homicides, aux adultères, aux incestueux à sortir du temple. Cependant on veut exécuter l'ordre du roi ; les soldats se jettent sur le furieux qui insultait le trône; mais ce jeune énergumène saisit avec tant de force une colonne, que dix hommes ne peuvent parvenir à l'en arracher. Dans ce moment l'évêque l'exorcise ; à l'instant l'homme et les soldats tombent sur la terre; le peuple se prosterne ; les leudes prennent le parti de l'évêque. Théodebert cède : il chasse Deuterie de son palais, et reprend Visigarde.

Tel est le récit de nos historiens ecclésiastiques : au milieu de ces fables, ce qu'on voit de vrai c'est l'adresse et l'ambition des prêtres qui commençaient déjà la lutte de la tiare contre la couronne;

ils se montraient, suivant les circonstances, serviles ou audacieux ; et, tandis que, appuyés par la bonté naturelle de Théodebert et par les murmures de ses leudes, ils forçaient ce prince à plier sous la loi de l'Évangile, ils se gardaient bien d'opposer cette même loi au sanguinaire et incestueux Clotaire qui avait cinq femmes, et qu'on vit à la fois épouser les deux sœurs, Ingonde et Radegonde.

L'ambitieux Clotaire, croyant pouvoir profiter de cet esprit de troubles qui se manifestait en Austrasie, pour s'agrandir aux dépens de son frère, s'arma contre lui. Childebert accourt en armes pour défendre Théodebert. Tous deux marchent à la rencontre du roi de Soissons : bientôt les armées sont en présence ; le signal du combat est donné ; les frères ennemis sont prêts à se déchirer ; les Français vont inonder la plaine du sang des Français ; tout à coup un orage affreux éclate ; le tonnère sillonne les airs obscurcis ; une pluie de pierres, dit-on, tombe avec fracas sur le camp des deux rois qui sont eux-mêmes renversés. En même temps, par un bizarre effet du sort, le camp de Clotaire est épargné par

la tempête : le nuage semble s'en détourner. Les Francs, superstitieux, saisis d'effroi comme Brennus par l'orage de Delphes, croient entendre dans ce phénomène la voix du ciel.

Ils savaient que Clotilde, en larmes, au pied du tombeau de St.-Martin, déplorait amèrement l'ambition sanguinaire et les fureurs fratricides de ses fils. Véléda ne fut pas plus révérée par les Germains que cette reine ne l'était alors par les Francs. Ils croient que Dieu, touché de ses prières, a dirigé sa foudre contre les princes qu'il condamne par cet arrêt. Ainsi Clotaire leur paraît absous : leudes, antrustions, soldats, tous demandent qu'on cesse cette guerre impie. Childebert et Théodebert, vaincus sans combattre, conjurent Clotaire de leur accorder la paix : et les trois frères signent un traité dont la foi du temps attribua tout l'honneur à l'intercession de saint Martin et à la piété de Clotilde.

Peu de temps après la fin de cette guerre civile, Childebert et Clotaire, pour se venger de quelques irruptions des Visigoths, portèrent leurs armes contre eux, les défirent, franchirent les Pyrénées, et

assiégèrent Saragosse ; ils avaient juré la ruine de cette ville ; mais les assiégés employèrent pour leur défense un moyen nouveau et digne du temps.

Au moment où les Francs se préparent à donner l'assaut, les portes de la ville s'ouvrent ; les Francs voient avec surprise sortir des remparts une longue file de prêtres revêtus de leurs habits pontificaux, suivis par une foule immense d'hommes couverts de cilices, et de femmes revêtues de longues robes noires. A l'aspect de cette procession, à la vue de la croix, au bruit des chants plaintifs de cette colonne suppliante les francisques s'abaissent ; les guerriers s'agenouillent ; le roi vainqueur est ému ; il accorde la paix ; un riche butin satisfait son ressentiment ; Saragosse est délivrée ; et Childebert rapporte dans les murs de Paris, comme trophée de sa victoire, la tunique de St.-Vincent ; pour conserver la mémoire de ce triomphe, il fonda en l'honneur de ce saint une abbaye et une église qui porta plus tard le nom de Saint-Germain-des-Prés.

La guerre continuait à être l'état habituel des Francs ; Théodebert, étendant de

jour en jour ses conquêtes au-delà du Rhin, remporta de brillantes victoires sur les Huns en Pannonie. L'empereur Justinien lui envoya une ambassade pour le féliciter de ses succès; la réponse que lui fit Théodebert prouve jusqu'à quel point il avait alors reculé les limites de l'empire français.

Théodebert roi, au seigneur illustre, grand triomphateur et toujours auguste Justinien, empereur des Romains.

« L'arrivée de vos ambassadeurs, Jean » et Messarius, nous a rempli de joie, en » nous informant de la félicité croissante » de votre empire. Nous saluons Votre » Sérénité; vos présens ont été reçus par » nous avec un plaisir égal à celui que vous » éprouviez en nous les offrant; mais ce » qui nous afflige, c'est qu'après la mort » d'un aussi grand prince dont la puis- » sance s'étendait sur tant de nations dif- » férentes, vous puissiez croire que nous » avons écrit contre sa mémoire; nous qui » savons qu'il a toujours été fidèle à l'ami- » tié qu'il a constamment regardée comme » inviolable, ainsi qu'à ses engagemens » avec les empereurs, les rois, les peuples,

» et que non-seulement il a respecté les
» liens sacrés de la religion chrétienne,
» mais qu'il les a rendus plus florissans et
» plus stables par la destruction du culte
» païen.

» Vous daignez nous demander quelle
» province nous habitons et quelles autres
» nations que celles de France nous sont
» soumises ; avec l'aide de Dieu, nous
» avons subjugué les Thuringiens ; nous
» sommes maîtres de leur pays ; la race
» des rois Normands est éteinte, et leur
» peuple est rangé sous notre obéissance ;
» les Visigoths qui possédaient une partie
» des Gaules, les Pannoniens et les Saxons-
» Eudésiens se sont rendus volontairement
» à nous ; enfin, grâce au ciel, notre do-
» mination s'est étendue depuis le Danube
» et la Marche Pannonienne jusqu'aux
» bords de l'Océan. »

Malgré ces messages que s'envoyaient mutuellement le roi des Francs et Justinien, Théodebert n'avait point abandonné ses vastes projets de conquête ; il avait déjà osé prendre sur ses monnaies le titre d'*Auguste*, pour répondre au puéril orgueil de l'empereur qui s'était arrogé celui de

Francique ; mais la mort l'interrompit dans sa carrière ambitieuse, et la chute d'un arbre qui l'écrasa termina ses jours *.

Ses exploits lui méritèrent l'admiration de son siècle, et ses vertus l'amour de ses peuples : à peine sorti de l'enfance il étonna les vieux guerriers par sa force et par son audace; son premier triomphe sur les Danois, en présence de son père, lui fit donner par les Francs le beau surnom de *Prince utile*. Héritier de la gloire de Clovis, il ne la ternit par aucune des cruautés qui souillèrent le règne des princes de sa race; il était humain, généreux; et les pauvres trouvaient en lui des secours qui tenaient plus de l'affection que de la pitié. On ne peut lui reprocher le pillage de Gênes, de Venise et de presque toute l'Italie; dans ce siècle barbare le droit des gens l'autorisait ; et les Francs n'auraient pas souffert qu'il les privât d'un butin regardé comme le juste prix des armes. Conquérant de presque toute la Germanie, il chassa les Goths et les Visi-

* 548.

goths de la France ; enfin ce fut lui qui contraignit Justinien à céder aux rois français tous les antiques droits de Rome sur notre patrie ; il ajouta ainsi l'autorité légale à celle des conquêtes ; et, depuis son règne, nos rois furent à la fois les légitimes héritiers des deux conquérans de la Gaule, de César et de Clovis.

Un historien de ce temps, l'évêque de Lausanne, Marius, ne donnait à Théodebert d'autre nom que celui de *Grand roi des Français*. Quelques-unes des paroles de ce prince, conservées par la reconnaissance, suffiront pour peindre son caractère, et pour justifier les éloges que lui prodiguèrent les contemporains. Les habitans de Verdun étant réduits à la misère par les malheurs du temps, Théodebert leur avait prêté sur son trésor une somme considérable ; leur industrie en profita, et la prospérité de cette ville se rétablit. Plusieurs années après ils chargèrent leur évêque de rendre au roi l'argent qu'il leur avait prêté ; mais ce prince refusa la restitution : « Nous sommes trop heureux, » dit-il à l'évêque, vous de m'avoir donné

» l'occasion de faire du bien, et moi de ne
» l'avoir pas laissé échapper. »

Clotilde lui avait peu survécu. C'était le seul prince de sa race qui ne lui eût pas fait verser de larmes en répandant le sang de sa famille. Théodebert est le premier des rois de France qui ait fait frapper des monnaies à son effigie. Quelques savans, voulant prouver que l'abandon des droits de l'empire par Justinien ne peut être l'époque de ce nouvel usage, donnent pour exemple les princes Visigoths qui, depuis long-temps, avaient exercé le même droit, et dont on a conservé des monnaies; mais ils oublient que, par un traité solennel, l'empereur Népos avait cédé aux Visigoths les droits de l'empire sur l'Aquitaine.

Théodebert aimait les lettres, et s'entourait de Romains: Astériolus et Secondinus brillèrent au rang de ses leudes, et furent envoyés par lui comme ambassadeurs à Justinien. Revenus à sa cour, ils la remplirent d'intrigues par leur jalousie; la reine soutenait l'un, et le roi l'autre. Secondinus tua son rival, et fut ensuite contraint par le fils de sa victime à s'exiler

et à s'empoisonner. Un autre Romain, Parthénius, était ministre de Théodebert; après la mort de ce roi, son fils Théodebald, ayant su que cet homme cupide exerçait infidèlement son emploi, et s'enrichissait par des gains illégitimes, lui raconta l'apologue suivant pour l'avertir du sort que le mécontentement général lui annonçait.

« Un serpent, dit-il, s'était glissé dans » une bouteille de lait; il s'en gorgea tel- » lement qu'il se trouva trop enflé pour » en sortir; le sommelier, survenant, vit » son embarras, et s'écria: *Malheureux,* » *rends ce que tu as pris de trop, et tu* » *te retireras aussi facilement que tu es* » *entré.* »

Parthénius, loin de profiter de cet avis, lassa la bonté du prince et la patience du peuple. Meurtrier de sa femme et de son ami qui lui reprochaient ses désordres, chassé par le roi, poursuivi en rêve par les fantômes de ses victimes, vainement il voulut fuir la vengeance publique; le peuple demandait sa mort; un évêque lui offrit un asile dans son église; mais la foule furieuse entra dans le temple, découvrit Parthénius

au fond d'un coffre où il s'était caché et le lapida.

Théodebald, fils de Deutérie, succéda paisiblement à son père sur le trône d'Austrasie. L'empereur Justinien lui redemanda quelques places que les Francs occupaient encore en Italie. La défaite des armées de Leutharis et de Bucelin, près de Capoue, que nous avons déjà racontée, ne laissant à Théodebald aucun espoir de résister à Narsès, il termina cette guerre par un traité. Aucun autre événement ne signala son règne qui ne dura que sept ans. Il laissait deux sœurs, Visigarde et Ragnetrude; mais, conformément aux mœurs des Saliens, elles n'héritèrent point du trône; et l'Austrasie reconnut pour rois Childebert et Clotaire, que la loi du pays, dit l'historien Agathias, appelait à cette succession comme les plus proches parens de Théodebald.

Dans ce même temps, en 555, Childebert, attaqué par une maladie qui mettait sa vie en péril, ne put faire valoir ses droits. L'avide Clotaire profita de cette circonstance favorable à son ambition; il séduisit par de magnifiques promesses une

partie des leudes austrasiens qui le proclamèrent roi sans partage, et ses menaces contraignirent Childebert à ratifier cette usurpation. A peine maître de l'Austrasie, Clotaire apprend que les Saxons se sont révoltés; il traverse le Rhin, marche contre eux, les défait et les réduit à lui demander la paix; il voulait l'accorder; mais les Francs, insatiables de combats, de butin et de carnage, ne se contentent pas d'avoir vaincu leurs ennemis; ils veulent les détruire. Clotaire prétend inutilement s'opposer à leur ardeur; ils accusent le roi de lâcheté; bientôt du murmure ils passent à la révolte; ils s'assemblent en tumulte, déchirent la tente du monarque, se jettent sur lui, le terrassent, l'enchaînent et le menacent de le déposer s'il ne les mène à l'intant au combat.

Clotaire cède; le signal est donné; le désespoir rend une nouvelle force aux Saxons; ils résistent à la première furie des Francs; ils les chargent ensuite, les enfoncent, et, après en avoir fait un grand carnage, les contraignent à fuir. Quelques jours après Clotaire rallia courageusement les débris de son armée, trop heureuse

alors de souscrire à une paix qu'elle avait si insolemment refusée.

Tandis que Clotaire éprouvait ainsi dans la Germanie les vicissitudes de la fortune, la discorde agitait sa famille et la France. Chramne, l'aîné de ses fils, commandait en Auvergne, et la gouvernait en tyran. Firminus, comte de Clermont, résistait à ses violences; il le persécuta, confisqua ses biens, et donna sa charge à Salluste. Mais comme il sut bientôt que le roi son père revenait, craignant un juste châtiment et voulant s'y soustraire, il leva l'étendard de la révolte.

Chanao, comte de Bretagne, appuie sa rebellion; et Childebert, saisissant cette occasion de se venger, lui donne des secours. Il s'empare rapidement du Poitou et du Limousin; par l'ordre de Clotaire, les princes Caribert et Gontran marchent contre leur frère; mais, au moment de le combattre, un orage les épouvante; ils se retirent en désordre, et Chramne les poursuit jusque sous les remparts de Dijon. Alors, ayant imploré la clémence de Clotaire, il obtint sa grâce; mais le temps ne tarda pas à prouver que des deux côtés

le repentir n'était pas plus sincère que le pardon.

Childebert avait profité de ces dissensions pour envahir la Champagne, mais la mort y vint, en 558, terminer son règne qui avait duré quarante-sept ans. Sa vie, honorée par plusieurs vertus, fut ternie par sa faiblesse : cependant les leudes regrettèrent sa générosité, le clergé sa protection, les soldats sa bravoure, et les peuples sa justice. Il fit abattre toutes les idoles que les Gaulois adoraient encore dans leurs forêts ; il fonda un grand nombre de monastères, et rassembla quatre conciles. Childebert ne laissa d'autres enfans que deux filles ; leur exclusion du trône fut une nouvelle preuve du principe de l'hérédité des mâles, qui était non dans le texte, mais dans l'esprit de la loi salique. Après la mort du roi, Clotaire I réunit seul sous son sceptre toutes les parties de la monarchie française.

FIN DU TOME TROISIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE COSSON, RUE GARENCIÈRE, N° 5.

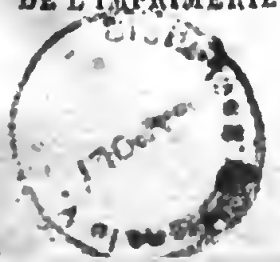

615373

Digitized by Google

TABLE

DES CHAPITRES DU TOME III.

CHAPITRE Ier. Origine et progrès des Francs; anciens chefs de leurs tribus; rois des Francs à l'époque du démembrement de l'empire romain; Pharamond, Clodion, Mérovée, Childéric; mœurs des Francs en Germanie. page 5

CHAPITRE II. Clovis. 66

CHAPITRE III. Childebert Ier, roi de Paris; Clodomir, roi d'Orléans; Clotaire, roi de Soissons; Thierry et ensuite ses fils et petit-fils Théodebert et Théodebald, rois de Metz. 154

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA